

QUORUM

Mars 2021

Volume 46, numéro 1

La référence du monde municipal

LE BILAN : COVID-19 UN AN PLUS TARD

LE VIRTUEL :
UNE PRATIQUE APPELÉE
À DEMEURER?

SECTION GESTION MUNICIPALE
AMÉNAGEMENT
ET URBANISME

LA MARQUE TERRITORIALE :
DES AIRS DE RÉGIONS



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

1134, Grande Allée Ouest, RC 01, Québec (Québec) G1S 1E5
Poste publication 40051338

Québec
Votre gouvernement

QUÉBEC

MUNICIPAL



L'ACTUALITÉ MUNICIPALE

sous toutes ses facettes

ACTUALITÉ MUNICIPALE | JURISPRUDENCE | CHRONIQUES D'EXPERTS
WEBINAIRES | OFFRES D'EMPLOI | FORMATIONS

Le Bulletin d'information de
Québec MUNICIPAL rejoint
quotidiennement une communauté
de plus de 20 000 intervenants
du milieu municipal.

**FAITES PARTIE
DE LA COMMUNAUTÉ!**

418 651-9890

clientele@quebecmunicipal.qc.ca

Direction de l'édition

Line-Sylvie Perron

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Stéphanie Roy

Rédaction

Shirley Bishop

Audrey de Champlain

Francis Martel

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolyne Turgeon

Abonnement annuel

55,08 \$ + taxes (63,32 \$ taxes incluses)/4 numéros

N° d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

Fédération québécoise

des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Crédit photo de la page couverture

Émilie Nadeau

Poste publication : 40051338

L'emploi du masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Inondations printanières - Le coût des catastrophes naturelles bondit 6

2021 et médias sociaux : le retour à l'authenticité a sonné 8

Le gaz radon : un adversaire à ne pas sous-estimer 10

Location Airbnb - Une victoire pour les municipalités 13

Baie-Saint-Paul - La culture inscrite dans l'ADN 14

Le virtuel : une pratique appelée à demeurer? 17

Valorisation du rôle des élus - Un nouveau guide bientôt disponible 20

Les régions à l'heure de la COVID-19 - Un événement virtuel rassembleur 22

Coup de cœur pour nos régions - La ville de Percé, grande gagnante du concours photo de la FQM 24

Gestion des actifs - L'exemple de la MRC d'Argenteuil 25

SECTION GESTION MUNICIPALE – AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Témiscouata : repenser l'habitation du territoire 28

MRC du Haut-Saint-Laurent - Nouveau service de transport en commun gratuit 29

Plan régional des milieux humides et hydriques - Un gros défi pour les MRC 30

Le projet de développement de Dixville gagne en popularité 32

Un plan de rétablissement novateur pour la Ville de Baie-Saint-Paul 34

Profil d'entreprise – Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. 35

Partenaire d'affaires – Énergère 36

Profil d'entreprise – Énergir 42

LES CHRONIQUES

Services FQM – FQM Évaluation foncière 38

Relations du travail et éthique 39

Droit au but 40

SAM 43

DOSSIER – LE BILAN : COVID-19 UN AN PLUS TARD

Une année qui marquera l'histoire 44

S'établir en région - Une tendance durable? 47

L'achat local, une solidarité sans limite? 49

Pénurie de main-d'œuvre - Un sujet encore d'actualité? 52

NOS RÉGIONS EN ACTION 54

LES CHRONIQUES

Gouvernance municipale 58

Développement local et régional 60

Fonds de défense 62

Assurance 64

Services FQM 66

Juridique 68

FORMATION 70



NE FAITES PAS L'AUTRUCHE.

Un service souterrain endommagé dans votre ville...
et c'est tout un quartier qui perd des plumes.

EXIGEZ ET FAITES UNE EXCAVATION RESPONSABLE.

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER.

info-ex.com
c'est gratuit

info
excavation

S'en passer,
ça serait **dommage.**

UN AN PLUS TARD...



CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

En mars 2020, le virus de la COVID-19 commençait à faire son apparition dans nos communautés. À ce moment, nous étions loin de nous douter de l'ampleur de la crise qui allait frapper la société québécoise et le monde entier. Un an plus tard, force est de constater que notre quotidien a été complètement bouleversé. Qui n'a pas eu à utiliser les plateformes Zoom ou Teams? Le télétravail, qui était plutôt marginal auparavant, est désormais une pratique répandue. Les élus-es ont dû modifier leur approche. Plusieurs conseils municipaux ont d'ailleurs embarqué dans l'aventure du virtuel. Ainsi, dans cette édition, nous nous sommes attardés à dresser un bilan de cette dernière année hors du commun. Nous publions entre autres un dossier qui porte sur les répercussions de la pandémie sur les municipalités.

Un événement virtuel rassembleur

Comme vous le savez, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a été malheureusement contrainte d'annuler son Congrès annuel 2020. Dans ce contexte, notre créativité nous a menés à réunir près de 450 participants à l'occasion de l'événement virtuel *État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19*, du 1^{er} au 4 décembre dernier. Nous avons notamment eu le privilège de recevoir le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, qui a répondu à nos questions dans une formule interactive. Des conférenciers sont également venus traiter de développement économique, de relations du travail et même d'histoire. Ce rendez-vous nous a également permis d'accueillir les présidents-directeurs généraux du Fonds de solidarité FTQ et d'Hydro-Québec, de même que la psychologue Rose-Marie Charest et l'historien Laurent Turcot.

Une victoire pour les municipalités

Par ailleurs, ne manquez pas de lire le texte traitant du projet de loi 67, et de la grande mobilisation organisée par la FQM pour contester les dispositions en lien avec la location à court terme des résidences principales de type Airbnb. Plus de 800 municipalités et MRC se sont exprimées par résolution pour souligner leur désaccord avec la modification qui portait atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités. Je suis fier de la solidarité que nous avons démontrée! Nous avons fait l'éloquente démonstration qu'ensemble, il est possible de provoquer des changements dans l'intérêt des régions.

S'établir en région

En janvier dernier, l'Institut de la statistique du Québec a publié son bilan migratoire du Québec. Les chiffres sont venus confirmer une tendance que l'on voyait se dessiner depuis quelques années, soit celle d'un attrait significatif des citoyennes et citoyens des grands centres urbains pour les régions. Est-ce que cette tendance sera durable? Quelles sont les raisons qui expliquent ce flux migratoire? Je vous laisse découvrir dans nos pages les explications des experts interrogés par les rédacteurs de QUORUM.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

INONDATIONS PRINTANIÈRES LE COÛT DES CATASTROPHES NATURELLES BONDIT

Si la pandémie a complètement éclipsé de l'actualité les changements climatiques depuis la dernière année, il n'en demeure pas moins que l'enjeu est toujours aussi réel et plus préoccupant que jamais. Les scientifiques le confirment, les données sont probantes, les changements climatiques sont inéluctables.

Un rapport de l'Institut canadien pour des choix climatiques (ICCC) publié en décembre 2020 sonne l'alarme sur les coûts annuels des catastrophes naturelles. Que ce soit les inondations, les tempêtes ou les feux de forêt, la facture se chiffre déjà en milliards de dollars. Si rien n'est fait, les coûts économiques et sociaux seront astronomiques, selon les chercheurs.

Les inondations printanières de 2017 et 2019 témoignent de l'ampleur des dommages capables de causer des événements météorologiques extrêmes causés par les changements climatiques. Alors que s'amorcera bientôt la saison du dégel, comment les municipalités peuvent-elles mieux se préparer pour éviter les catastrophes?

L'EAU : LA NOUVELLE PRIORITÉ

À La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), les répercussions des changements climatiques sont déjà ressenties. « Les événements météorologiques sont plus fréquents et plus violents. En termes de coûts, les sinistres impliquant de l'eau rattrapent peu à peu ceux découlant de l'incendie, qui était la priorité des assureurs au 20^e siècle. Dans le monde de l'assurance, nous disons que l'eau est le nouveau feu (traduction de *Water is the new fire*) », explique le directeur de la gestion du risque, M. Sébastien Rainville.

Premier élément destructeur depuis des décennies, le feu a fait des ravages importants en tuant des milliers de femmes et d'hommes et en détruisant des

quartiers entiers. L'amélioration des normes d'incendie a considérablement réduit les risques de cette menace, bien que la destruction d'un immeuble par l'incendie demeure évidemment très coûteuse.

Ouvrant dans le domaine de l'assurance municipale depuis 10 années, M. Rainville est à même de constater que les réclamations sont en hausse et qu'elles touchent de plus en plus tout ce qui concerne l'eau, sous toutes ses formes. « Il n'y a pas juste les débordements de rivières, il y a des tempêtes violentes et des pluies abondantes, des fossés et des égouts qui débordent et des structures emportées par le vent, explique-t-il. L'hiver, il y a aussi les variations de température qui endommagent les infrastructures et les accumulations de neige et de glace qui peuvent causer l'effondrement de toits. »

DES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ASTRONOMIQUES

Selon le rapport de l'ICCC, le coût des catastrophes naturelles a bondi de 1250 % au Canada depuis les 50 dernières années et il ne s'agit que de la pointe de l'iceberg selon les chercheurs qui recommandent de faire de l'adaptation aux changements climatiques une priorité nationale.

Le nombre de catastrophes naturelles est passé de 8 par année, au début de la décennie 1970, à 27 en 2016, tandis que le coût moyen de chaque catastrophe est passé de 8,3 à 112 millions de dollars. À titre d'exemple, le gigantesque incendie de Fort McMurray en 2016 a occasionné des pertes directes et indirectes s'élevant à 11 milliards de dollars, l'équivalent de 3,5 % du PIB de l'Alberta.

Mieux vaut s'y préparer dès aujourd'hui en mettant en place des mesures d'atténuation des dommages pour éviter d'être débordés par des factures à répétition dans l'avenir, avertissent les chercheurs de l'ICCC. Une recommandation que la MMQ applique depuis déjà un moment.

Créée en 2003 par des municipalités qui ne voulaient plus être à la merci des caprices des grandes compagnies d'assurances pour assurer leurs biens et leur responsabilité, la MMQ joue depuis un rôle d'assureur et d'accompagnateur auprès des municipalités. Elle a inscrit la gestion des risques au cœur de sa mission, afin d'aider les municipalités à adopter les meilleures pratiques préventives, leur permettant de réduire leurs sinistres et d'accéder à des produits d'assurances à des conditions avantageuses.

« Comme le conseil d'administration de la MMQ est formé en majorité d'élus-es municipaux, ceux-ci sont capables de se concerter pour prendre les meilleures décisions pour l'avenir, dans leur intérêt et avec une évaluation de leur propre risque, explique M. Rainville en mentionnant que du soutien est offert aux municipalités pour les accompagner dans leurs réflexions. Par exemple, un webinaire avec le scientifique Claude Villeneuve a eu lieu à l'automne. »

L'aménagement du territoire est l'un des facteurs les plus influents en ce qui a trait à notre adaptation aux changements climatiques. En ce sens, le projet de loi 67 déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 est un pas dans la bonne direction selon l'expert en gestion du risque.

« La loi instaure un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau ainsi que de nouvelles façons de faire, ajoute-t-il. Des efforts de cartographies devront être faits ainsi que des analyses plus poussées quant aux risques présents dans chaque zone. Une fois que la loi sera adoptée, il y aura une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte du risque. »

L'EXEMPLE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES

En prévision de la fonte des neiges du printemps 2021, les municipalités et les MRC doivent être prêtes à réagir rapidement en cas de crues rapides des eaux. La MRC Vaudreuil-Soulanges a mis au point une stratégie qui pourrait inspirer d'autres élus-es à s'organiser pour faire face aux événements météorologiques extrêmes.

L'aménagement du territoire est l'un des facteurs les plus influents en ce qui a trait à notre adaptation aux changements climatiques. En ce sens, le projet de loi 67 déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 est un pas dans la bonne direction selon l'expert en gestion du risque.

À la suite des inondations du printemps 2017 qui ont touché 11 des 23 municipalités du territoire, le préfet a pris les devants pour mettre en place une cellule de crise régionale en sécurité publique. Même si elle n'a pas de compétence en la matière, la MRC joue un rôle de concertation, d'information et de soutien aux municipalités aux prises avec une situation d'exception qui met en cause la sécurité des citoyens. Lors des inondations de 2019, la MRC a été à même de rapidement intervenir auprès des 9 municipalités touchées.



Cette initiative a notamment valu au maire de Rivière-Beaudette et préfet de la MRC Vaudreuil-Soulanges, M. Patrick Bousez, le Prix Jean-Marie-Moreau 2019 de la Fédération québécoise des municipalités. ■

Prix d'excellence Cecobois 2021



Félicitations aux municipalités qui ont opté pour le matériau bois!

Pour voir tous les projets lauréats : cecobois.com

2021 ET MÉDIAS SOCIAUX :

LE RETOUR À L'AUTHENTICITÉ A SONNÉ

En ce début d'année 2021 bien particulier, la recrudescence de la COVID-19 a poussé les industries à se réinventer dans leur mode de travail et de communication. Le milieu municipal, acteur au premier plan de ce phénomène, n'a pas échappé à cette transformation. Dans un monde où le Web est roi, l'empathie et la pertinence sont de mise pour une stratégie de communication numérique réussie. Survole des nouvelles pratiques en matière de médias sociaux adoptés par les régions.

L'HUMAIN AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

Si l'authenticité primait déjà dans les stratégies de contenus médias sociaux, elle est aujourd'hui un incontournable dans un contexte empreint de tant d'incertitude. Autrefois attribuée aux événements plus traditionnels, l'authenticité doit dorénavant se refléter sur le Web. Pourquoi? Pour reproduire les expériences humaines par des moyens accessibles pour créer une expérience d'utilisation conviviale.

Certains élus et leur municipalité et MRC ont reproduit leurs expériences du quotidien via les plateformes Web et médias sociaux. Ainsi, la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a tenu ses séances du conseil municipal par des *Facebook Live* qui ont généré une participation record de près de 600 personnes, alors qu'habituellement, il y a seulement dix personnes présentes dans la salle. La mairesse, Audrey Boisjoly, a aussi communiqué régulièrement les dernières mises à jour par la voie du Web et



des médias sociaux au moyen d'une série de capsules vidéo. Plusieurs élus, dont le maire des Îles-de-la-Madeleine, Jonathan Lapierre, ont adopté cette approche qui permet de joindre un large bassin de citoyens et d'abonnés.

La Fédération québécoise des municipalités a de son côté créé du contenu visuel personnalisé afin de répondre au besoin d'information de ses abonnés et de ses membres quant aux dernières activités et mesures gouvernementales.

REPENSER SA PRÉSENCE NUMÉRIQUE

L'un des principaux défis de l'utilisation des médias sociaux en temps de pandémie par les instances municipales réside dans la capacité de réinventer sa stratégie de présence numérique.

Les axes qui devraient guider les élus et les responsables des médias sociaux dans la diffusion de leurs prochaines publications en 2021 sont les suivantes :

- Répondre à un besoin d'information de ses abonnés;
- Intégrer l'empathie et la pertinence dans ses messages pour répondre à un besoin de réconfort;
- Publier des formats de publication qui visent un engagement et une interaction réelle et non de la vente directe.

Depuis un an déjà, cet environnement rempli d'imprévus pousse les décideurs à conserver une flexibilité pour s'adapter afin de rester réactifs. Maîtres de l'instantanéité, les médias sociaux demanderont davantage de veille et de réaction de la part des municipalités et MRC.

SE PROJETER DANS UN AVENIR OPTIMISTE

À l'approche de l'été, les contenus médias sociaux à surveiller seront dans le ton de ceux-ci. Il est à prévoir que l'optimisme se pointera à l'horizon dans le but de projeter ses abonnés dans un avenir heureux. Encore ici, les organisations auront pour mission de répondre à deux besoins : celui d'information et celui de réconfort dans le plus grand respect de leurs lignes éditoriales. ■

EFFICACITÉ BÂTIMENTS DE STOCKAGE DE SEL

Les dômes de stockage peuvent facilement accueillir de grandes charges et équipements



Augmenter la capacité de stockage

Les structures en tissu à ossature d'acier de Britespan facilitent le stockage et l'accès aux matériaux avec les chargeurs frontaux. Nos bâtiments à portée libre et sans colonne vous permettent de maximiser l'espace de stockage cubique et sont suffisamment grands pour une remorque à benne basculante à grande levée ou un gerbeur lors du remplissage.

Ingénierie personnalisée

Toutes les structures en tissu de Britespan sont spécialement conçues pour respecter ou dépasser des conditions météorologiques et des codes du bâtiment spécifiques. Nous avons conçu des bâtiments préfabriqués en tissu dans des largeurs allant jusqu'à 300 pieds, accueillons facilement des portes de toutes tailles et proposons des options de fondation flexibles.

Protection contre les éléments

Avec un bâtiment de tension de tissu de Britespan, vous pouvez stocker et protéger le sel et le sable des éléments, tout en réduisant l'agglomération et le ruissellement. Ne craignez pas que le sel dégrade le cadre. Nos fermes en acier sont après tout galvanisées à chaud la fabrication est terminée pour une résistance supérieure à la corrosion.

LE GAZ RADON : UN ADVERSAIRE À NE PAS SOUS-ESTIMER

Avec l'avènement du confinement lié à la pandémie de la COVID-19 en mars dernier, le télétravail est devenu la nouvelle norme pour la majorité des Québécois. Toutefois, rester chez soi est aussi synonyme d'une plus grande exposition au radon, un gaz méconnu et nocif pour l'être humain.

Gaz radioactif provenant de la dégradation naturelle de l'uranium dans la croûte terrestre, le radon est inodore, invisible et surtout insipide. Lorsque libéré à l'extérieur, il se mélange aux autres éléments chimiques présents dans l'atmosphère et devient donc inoffensif pour l'humain. Toutefois, une forte concentration de ce gaz est néfaste lorsqu'il est en trop grande quantité à l'intérieur, autant dans les résidences privées que les bâtiments commerciaux et industriels.

Le radon est si dangereux pour la santé qu'il est la deuxième cause de cancer du poumon, tout juste derrière le tabagisme. Au Québec, il est responsable d'environ 15 % de la mortalité liée à ce type de cancer, causant plus de 1 000 décès. Parmi

eux, 60 % sont des fumeurs, alors que 40 % sont soit anciens fumeurs ou non-fumeurs. Il est toutefois important de mentionner que malgré sa dangerosité, les troubles respiratoires comme l'emphysème, l'asthme, les allergies ou encore les malformations congénitales ne sont pas attribuables au gaz radon.

UN GAZ SOURNOIS

Le stratagème utilisé par le gaz radon pour entrer dans nos vies est plutôt simple. La pression atmosphérique est l'élément qui permet à des gaz de se libérer ou non dans l'environnement. Dans les résidences, la pression atmosphérique est plus basse que celle entourant les assises. Lorsque des ouvertures sont présentes, sous la forme de fissures dans la fondation, sur la dalle de béton ou encore dans les cadres de fenêtres communément appelés châssis, le radon profite de la brèche pour se tailler une place à l'intérieur des immeubles.

Les sols en terre battue, les puisards, les siphons de sol et les espaces entourant les tuyaux connectés au sol sont aussi des entrées idéales pour le gaz radon. Il peut même faire son apparition dans les résidences par l'eau s'écoulant de la pomme de douche, s'étant frayé un chemin au chauffe-eau par les canalisations en passant par le puits. D'autres facteurs facilitent également l'émergence du radon comme le climat ambiant et la mauvaise ventilation de l'étage inférieur.

VILLES ET MUNICIPALITÉS CONTRE LE RADON

Phénomène plutôt méconnu du grand public, plusieurs organismes mettent en œuvre des campagnes d'information sur le radon et sa dangerosité. L'Association pulmonaire du Québec (APQ), en partenariat avec Santé Canada et le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux, a lancé en octobre 2020 sa 5^e campagne de sensibilisation intitulée Villes et municipalités contre le radon qui se déroulera jusqu'à la fin mars 2021.

Associée à cette campagne depuis 2017, la Ville de Saint-Joseph-du-Lac agit cette année à titre de municipalité-hôte afin de sensibiliser la population aux méfaits de ce gaz et d'encourager la prise de mesure du taux de radon résidentiel. La municipalité des Laurentides distribuera gratuitement 100 trousse de détection du taux de radon afin que les citoyens puissent mesurer ce taux dans leurs résidences.

À l'occasion du lancement de la campagne en octobre 2020, le maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx, a invité toutes les villes et municipalités du Québec



à se joindre au mouvement de sensibilisation au radon. « Comme gouvernements de proximité, il est de notre devoir d'informer la population à cette réalité et d'encourager la prise d'action face au radon. En cette année où l'on priorise la santé et où on passe beaucoup de temps à la maison, prenons le temps de mesurer le taux de radon dans nos maisons! », a-t-il déclaré.

« Depuis 2007, l'Association pulmonaire et des municipalités travaillent de pair pour sensibiliser la population aux risques du radon, ajoute la directrice générale de l'Association pulmonaire du Québec (APQ), M^{me} Dominique Massie. Ce partenariat est essentiel, car non seulement il permet d'informer les citoyens quant à la dangerosité de ce gaz, mais en plus, il nous permet de mieux connaître les zones à forte concentration pour une meilleure prévention. Bien qu'en moyenne 10 % des maisons ont du radon au Québec, les données recueillies nous permettent d'affirmer que dans certaines régions le radon peut atteindre 20 % et même 30 % des maisons. »

L'APQ encourage aussi toutes les municipalités à emboîter le pas avec Saint-Joseph-du-Lac afin de sensibiliser la population aux conséquences d'un taux de concentration élevée du radon. De la documentation est disponible sur le site Web à poumonquebec.ca.

ÉVALUATION DU TAUX DE CONCENTRATION

L'évaluation de la présence de radon dans l'environnement est possible grâce à des détecteurs disponibles dans la plupart des quincailleries. Il existe deux types de capteurs présents sur le marché. Le détecteur au charbon actif, s'apparentant à un piège à fourmi, est idéal notamment pour ceux souhaitant acquérir une propriété. Il nécessite une exposition de deux à sept jours afin que l'analyse soit efficace.

Bien qu'intéressant de connaître la concentration du gaz radon rapidement, celui-ci ne se diffuse pas de manière égale dans l'air et dans le temps ce qui complique l'interprétation du résultat. Il se pourrait, par exemple, que le test soit réalisé à un moment où la volatilité du gaz est moindre, faussant ainsi les données. C'est donc pour cette principale raison que Santé Canada recommande plutôt les détecteurs de traces alpha. Conçus pour une exposition plus longue, soit d'un mois à une année, ils permettent une évaluation plus juste du taux de concentration et ultimement justifient s'il est nécessaire ou non d'entreprendre des actions pour limiter l'entrée du gaz dans la résidence.

Afin de mesurer justement le taux de radon dans les résidences, certaines dispositions sont recommandées afin d'obtenir un résultat fidèle à la réalité. La première est de tester le taux de concentration de radon lorsqu'il est potentiellement le plus élevé, c'est-à-dire entre les mois d'octobre et d'avril, au moment où les fenêtres sont fermées durant de longues périodes.

Le deuxième conseil concerne l'endroit à choisir pour la mesure du radon. En effet, pour que l'instrument fournisse des résultats justes sur l'exposition d'un individu au gaz, il devrait être posé dans le coin d'une pièce, préférablement au sous-sol d'une résidence de style cottage, ou encore au rez-de-chaussée d'une maison de style bungalow.

Santé Canada fournit également beaucoup de renseignements utiles concernant les distances que doivent préférablement respectées l'appareil de mesure avec les objets ambiants, les murs ainsi que le plancher et le plafond. Il est aussi possible de consulter des guides afin d'interpréter les résultats soi-même. Dans certains cas, l'achat d'un détecteur à longue durée inclut aussi une trousse permettant de retourner l'outil de mesure au fabricant afin d'obtenir des résultats précis. ■

COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Vous êtes témoin d'un possible manquement au code d'éthique et de déontologie de la part d'un élu?

**L'inaction est
la pire des actions.**

AGISSEZ.

SIGNALEZ.

Québec: 418 691-2014 Sans frais: 1 866 353-6767

deontologie.municipale@cmq.gouv.qc.ca
cmq.gouv.qc.ca/divulgation

Québec 



**La meilleure façon d'encadrer
l'utilisation des VHR sur son territoire
c'est de travailler en collaboration
avec les clubs locaux**



Fédération Québécoise des Clubs Quads
679, rue de la Sablière, Bois-des-Filion (Québec) J6Z 4T2
Tél: 514-252-3050 Sans frais : 1 888-252-3554 fqcq@fqcq.qc.ca
www.fqcq.qc.ca

LOCATION AIRBNB UNE VICTOIRE POUR LES MUNICIPALITÉS

La mobilisation organisée par les municipalités à l'automne 2020 pour protester contre les dispositions du projet de loi 67 concernant la location à court terme des résidences principales de type Airbnb a porté fruit. Le message a été entendu par le gouvernement et des modifications ont été apportées.

Cette mobilisation sans précédent lancée par la FQM a permis à plus de 800 municipalités et MRC de s'exprimer via une résolution soulignant leur désaccord avec la modification législative qui portait atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

La disposition litigieuse concernait l'article 81 du projet de loi déposé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, qui modifiait les compétences municipales en matière de réglementation de zonage visant la location à court terme des résidences principales.

Le 1^{er} décembre 2020, le gouvernement a finalement proposé des modifications au projet de loi que la FQM a accueilli avec satisfaction. Ainsi, les compétences

municipales en matière de gestion du territoire inscrites dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont pu être maintenues de même que le droit des citoyens de s'exprimer.

Les modifications apportées au projet de loi précisent que toute disposition d'un règlement déjà en vigueur ayant pour effet d'interdire la location à court terme d'une résidence principale demeure en vigueur pour une période de deux ans suivant l'adoption de la Loi. Pour que ce règlement demeure en vigueur, celui-ci devra être soumis à la consultation des citoyens selon les étapes prévues aux lois applicables, une procédure bien connue des citoyens.

Pour les municipalités qui n'auraient pas adopté une telle réglementation, il leur sera possible de le faire à la condition de mener une consultation préalable de la population des zones visées par l'interdiction de location des résidences principales selon les mêmes obligations de consultation établies pour ce type de règlement. Par ailleurs, le nombre de signatures au registre nécessaire à la tenue d'un référendum sur un projet de réglementation interdisant la location à court terme d'une résidence principale a été diminué de moitié.

« Les modifications présentées représentent une solution intéressante au problème que posait le retrait d'un pouvoir de zonage important aux municipalités, a souligné le président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, M. Jacques Demers, en remerciant le premier ministre, M. François Legault, ainsi que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, pour leur écoute et leur ouverture.

Le président a aussi tenu à féliciter les membres de la FQM pour leur mobilisation autour de cet enjeu important pour l'autonomie municipale. « Nous avons lancé un message clair et sans équivoque ainsi qu'une mobilisation sans précédent. Je suis extrêmement fier de nous. Cette victoire démontre toute la force de notre Fédération à titre de porte-parole des régions.

Le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, a été déposé le 30 septembre 2020. Des consultations particulières se sont tenues à la fin octobre. L'étude détaillée du projet de loi suivra son cours pendant la session parlementaire qui s'est amorcée récemment. Il devrait être adopté avant l'ajournement de l'été 2021. ■



La mobilisation entourant les changements proposés par le gouvernement à la location à court terme des résidences principales de type Airbnb a permis à plus de 800 municipalités et MRC de souligner leur désaccord.

BAIE-SAINT-PAUL

LA CULTURE INSCRITE DANS L'ADN

Située à l'embouche de la rivière du Gouffre au creux d'une vallée entourée de montagnes dont les spectaculaires paysages ont inspiré de nombreux artistes peintres québécois, Baie-Saint-Paul a su se démarquer en misant sur la culture comme moteur de développement. Elle vient d'ailleurs de renouveler sa politique culturelle à la fin de 2020.

« La culture, c'est dans l'ADN des gens de Baie-Saint-Paul, affirme fièrement le maire de la municipalité, M. Jean Fortin, qui refuse de s'attribuer le succès de la première politique culturelle bien qu'il ait été au cœur de son élaboration dans les années 1990 lorsqu'il était conseiller municipal et qu'elle ait été adoptée en 2000 alors qu'il était devenu maire. Ça vient de loin l'idée de Baie-Saint-Paul, ville de culture, des artistes ont choisi l'endroit il y a plus d'un siècle. »

UN LIEU INSPIRANT POUR DE NOMBREUX ARTISTES

Clarence Gagnon figure parmi les premiers artistes peintres à avoir été impressionné par les paysages, la lumière et les gens de Charlevoix. À partir de 1908, le paysagiste montréalais séjourne de plus en plus souvent à Baie-Saint-Paul tout en partageant le reste de son temps entre Montréal et Paris où ses paysages charlevoisiens attirent les regards.



Les acrobates de Quatuor Stomp en prestation dans les rues de Baie-Saint-Paul.
Crédit photo : Louis Laliberté

« Clarence Gagnon a fait découvrir Baie-Saint-Paul à de nombreux artistes de partout, rappelle M. Fortin. Il a fait venir ici les artistes du Groupe des sept. Il y a eu Marc-Aurèle Fortin, Jean-Paul Lemieux, qui avait une maison à L'Isle-aux-Coudres, il y a aussi eu l'artiste suisse René Richard qui a rencontré sa femme à Baie-Saint-Paul et qui a habité dans une maison devenue célèbre. »

UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE
DES SOLUTIONS
ADAPTÉES À VOS BESOINS

MUNICIPAL – ENVIRONNEMENT – EXPROPRIATION

TREMBLAY BOIS
AVOCATS



M^{me} André Lemay, Yves Boudreault, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Claude Jean, Mireille Lemay, Pierre Giroux, Lahbib Chetabji, Stéphanie Boucher, Marc-André Beaudoin, Michelle Audet-Turmel, Élodie Fortin, Anne-Julie Beaulieu, Benjamin Bolduc, Bruno Falardeau

tremblaybois.ca
418.658.9966

« Par la suite, dans les années 1970, il y a eu un gang de jeunes qui ont fait le Festival folklorique de Baie-Saint-Paul, le premier festival de masse au Québec qui a connu un grand succès, ajoute-t-il en se rappelant y avoir vu Pauline Julien pour la première fois alors qu'il était adolescent. Il y a aussi eu d'autres artistes peintres comme Guy Paquet et Bruno Côté. Au début des années 1980, il y a eu la fête foraine, un groupe de jeunes qui est devenu le Cirque du Soleil. Il y a aussi eu Françoise Labbé, une femme extraordinaire qui a fondé le Symposium international d'art contemporain de Baie-Saint-Paul, une idée de génie qui a contribué à diversifier Baie-Saint-Paul de l'art figuratif à l'art contemporain. »

« Nous voulons nous tourner davantage vers les citoyens et travailler afin d'augmenter la participation citoyenne à la culture. Comme ville, c'est important d'avoir une vision, de trouver les moyens pour appuyer les initiatives et pour en avoir, résume le maire en spécifiant que la politique culturelle voit plus grand que les initiatives individuelles en favorisant l'accessibilité et le développement du sentiment d'appartenance et de fierté. Ce n'est pas juste un slogan. Il faut que ce soit bien incarné dans nos institutions, à travers les artistes et les acteurs culturels parce que la culture vit à travers les entreprises culturelles. » ■

Avec sa nouvelle politique, Baie-Saint-Paul veut renforcer la place qu'occupe la culture dans le développement global de la municipalité comme le 4^e pilier du développement durable.

La présence des galeries d'art est sans contredit un autre élément qui a permis de développer le dynamisme actuel de Baie-Saint-Paul et d'en faire une destination culturelle de choix. La galerie Clarence Gagnon a d'ailleurs été la première à ouvrir ses portes sur la rue Saint-Jean-Baptiste il y a près de 50 ans.

Avec sa nouvelle politique, Baie-Saint-Paul veut renforcer la place qu'occupe la culture dans le développement global de la municipalité comme le 4^e pilier du développement durable.

BC2 LES RÉFLEXIONS



LES RÉFLEXIONS BC2
EXPLORER
L'URBANISME ET
L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
SOUS L'ANGLE
DE L'INNOVATION

BC2, sur sa toute nouvelle plateforme Web, met à profit l'expertise de ses professionnels pour réfléchir aux réalités urbaines du quotidien.



Fiches thématiques
Articles de fond
Podcasts



Visitez-nous régulièrement pour du nouveau contenu

groupebc2.ca/reflexions



Campagne 2021
**Renouvellement
et adhésion**

L'ADMQ, *c'est mon choix*

soutien en gestion municipale • outils pratiques • formation • réseautage • documentation • bulletin juridique

L'ADMQ, c'est aussi:



Un soutien technique et personnalisé offert par une équipe expérimentée en gestion municipale ainsi qu'un programme d'aide aux membres



Des formations conçues sur mesure pour les gestionnaires municipaux



De l'information sur l'actualité municipale (tout ce que vous devez savoir sur les obligations et les nouveautés législatives)



Des documents de travail types (fiches techniques et pratiques, guides, modèles de résolutions), etc.



Analyse technique des projets de loi et de règlement gouvernementaux et production d'outils en conséquence



Des occasions de réseautage entre collègues

Faites partie de la plus grande association de gestionnaires municipaux présente dans toutes les régions du Québec

Renouvelez avant le 31 mars 2021,
pour continuer à profiter de tous les avantages
d'être membre ADMQ. ———— admq.qc.ca

LE VIRTUEL : UNE PRATIQUE APPELÉE À DEMEURER?

Depuis le début de la pandémie en mars 2020, le télétravail est devenu la norme dans plusieurs milieux, dont le monde municipal. Ce nouvel environnement de travail a mené à l'avènement de différentes pratiques comme l'usage de la vidéoconférence. Portrait de nouvelles habitudes de travail pouvant être appelées à demeurer.

Pratiquement inconnue il y a un an, la plateforme Zoom fait désormais partie intégrante des outils de nombreux travailleurs au Québec. La montée en flèche de son utilisation témoigne de sa grande attraction pour les organisations. Selon le site Business of Apps, en décembre 2019 cette interface avait été utilisée par 10 millions de personnes alors qu'en mars 2020, son usage avait déjà grimpé à plus de 300 millions d'utilisateur.

L'effet est le même pour ce qui est de la plateforme Teams de Microsoft. Possédant 20 millions d'utilisateurs en novembre 2019, le produit du géant informatique a vu

sa clientèle doubler en avril 2020 passant à 44 millions d'utilisateurs journaliers. Selon les données publiées par la multinationale, ce nombre aurait grimpé à près de 115 millions en octobre 2020.

LE TÉLÉTRAVAIL ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ces plateformes ont révolutionné notre manière de travailler et sont à la base même de ce qu'est le télétravail aujourd'hui. Conférencière invitée dans le cadre de l'événement *État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19*, organisé par la FQM au début décembre 2020, la directrice générale de l'Ordre des conseillers en ressources humaines, M^{me} Manon Poirier, a brossé un tableau des enjeux liés au télétravail.

Selon elle, les avantages sont nombreux. Pour les organisations, le télétravail se traduit par une économie au chapitre des coûts réservés aux installations et aux espaces à bureaux, n'ayant plus d'employés pour les occuper.

Pour les travailleurs, le télétravail signifie une productivité maintenue et même accrue lorsqu'il est question de réaliser des tâches individuelles, ainsi qu'une meilleure flexibilité et facilité à la conciliation travail-famille. Un autre avantage est celui de la diminution du taux d'absentéisme. Enjeu humain et financier pour les organisations, l'absentéisme a diminué chez les employés en télétravail, notamment en ce qui concerne les journées de maladies de courte durée.

Le télétravail s'accompagne également de certaines limites. En premier lieu, il y a le manque de connaissance technologique entraînant un apprentissage des outils reliés au télétravail pour certains. Un autre aspect négatif est celui de l'isolement et des impacts psychologiques connexes.

GARE AUX TROUBLES PSYCHOSOCIAUX

Le fait de travailler de chez soi aide grandement les organisations, mais provoque aussi des troubles, anxieux par exemple, chez certains travailleurs du fait qu'ils ne peuvent pas être entourés de leurs collègues de travail.

M^{me} Poirier apporte certaines précisions à ce sujet, dont la responsabilité des organisations. « Ce sur quoi les organisations ont clairement du contrôle, ce sont les risques psychosociaux associés au travail. Et ça, c'est à nous de regarder si la charge de travail est adéquate. De faire exactement ce qu'on faisait avant, livrer la même quantité de travail qu'on livrait avant, ce n'est pas réaliste. C'est important de reprioriser, de gérer la charge de travail. »

Pour les organisations, la gestion des employés s'est aussi transformée. En effet, alors que certains gestionnaires accompagnaient leur équipe dans les diverses

NOTRE CABINET
UNE FORCE COLLECTIVE

MUNICIPAL
TRAVAIL
ENVIRONNEMENT
LITIGE

| dhcavocats.ca |

DHC
— AVOCATS —

514 331-5010

étapes de travail, cette technique est maintenant difficilement applicable dans le présent contexte.

Gestionnaire au sein du gouvernement du Québec, M. Sylvain Cloutier soutient qu'il faut dorénavant faire confiance et encourager, ainsi que miser sur l'auto-organisation. Alors que la flexibilité issue de la gestion pandémique est vue d'un bon œil par lui et son équipe, il soulève que l'hyperconnectivité devra être prise en compte dans les prochains mois en plus d'être aux aguets des effets pervers du télétravail.

LES IMPACTS DU VIRTUEL DANS LES MUNICIPALITÉS

L'avènement du virtuel a aussi changé les façons de faire au sein des municipalités et des MRC. En plus de l'implantation du télétravail pour les employés municipaux, la diffusion des conseils municipaux sur le Web a aussi gagné en popularité sans parler d'événements à plus grande échelle comme celui tenu par la FQM en décembre 2020.

Pour le maire de Saint-Valérien-de-Milton, M. Daniel Paquette, l'accès à Internet haute vitesse était déjà un problème dans la municipalité de la MRC des Maskoutains avant le début de la pandémie. Seulement accessible au cœur du village et sur les routes d'importance, la ruralité n'avait et n'a toujours pas accès à ce service devenu essentiel. Cette situation l'empêche même de faire du télétravail et le force à se déplacer à son bureau malgré les consignes. Il a cependant confiance que l'installation de la fibre optique soit terminée sur son territoire à très brève échéance.

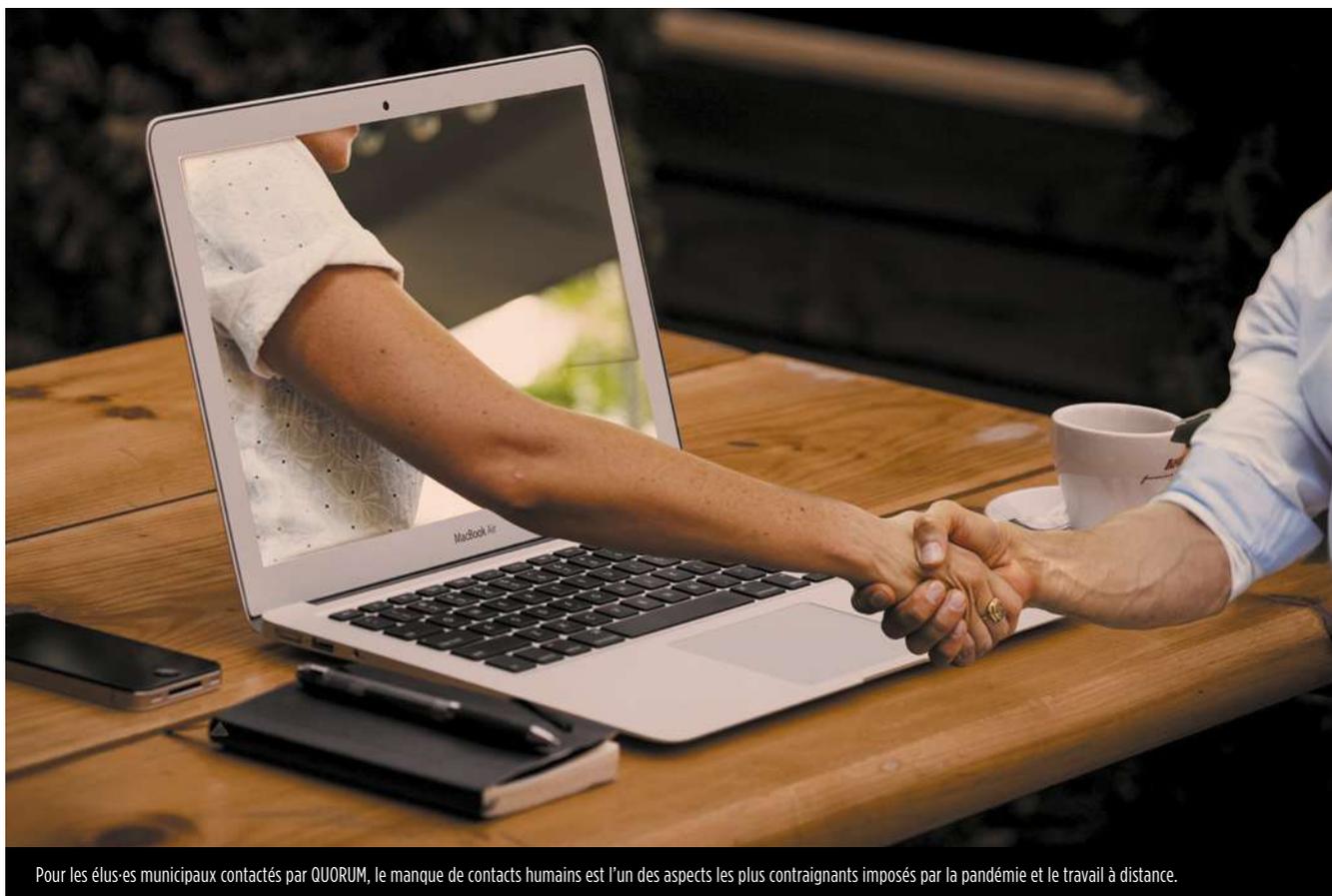
« Évidemment que la pandémie a de mauvais côtés que l'on connaît tous, mais en même temps, elle a de bons côtés puisqu'elle a montré le problème d'Internet en région et l'importance d'y remédier, affirme-t-il. Il faut aussi dire que la majorité des municipalités comme la nôtre sont aux prises avec la même problématique. »

Le manque de contacts humains est l'un des aspects les plus contraignants selon le maire Paquette qui s'ennuie des rencontres avec son équipe, avec les intervenants de sa communauté ainsi qu'avec les citoyens.

Le maire de Lac-Beauport, M. Michel Beaulieu, observe aussi le même phénomène. « C'est sûr que ce sont les contacts humains qui ne sont pas là et souvent on comprendra que pour les citoyens et la municipalité, le contact humain est important et toujours apprécié, mais les gens comprennent bien la situation. »

Malgré le contexte, il assure néanmoins que les citoyens sont toujours bien desservis s'ils ont des questions ou des requêtes à formuler à la mairie. Il est évident que les circonstances font augmenter de quelque peu le délai de réponse, mais tout continue d'être géré rigoureusement et les demandes sont traitées avec efficacité.

Pour le maire de cette municipalité de la MRC de La Jacques-Cartier, l'adaptation au virtuel s'est somme toute bien déroulée. Les employés municipaux possédaient déjà des acquis au niveau informatique qui furent consolidés avec l'aide d'un consultant externe. Aussi, Internet haute vitesse et le réseau cellulaire sont très accessibles sur le territoire de Lac-Beauport, à l'exception de certains secteurs boisés et sites de villégiature.



Pour les élus-es municipaux contactés par QUORUM, le manque de contacts humains est l'un des aspects les plus contraignants imposés par la pandémie et le travail à distance.

La pandémie a aussi été un moment opportun pour l'achat d'équipements afin que chaque membre de son équipe soit en mesure de continuer son travail durant le confinement.

Le maire Beaulieu est d'avis qu'un certain pourcentage de rencontres, notamment les réunions d'équipe, pourrait continuer d'être réalisé par vidéoconférence dans une ère post COVID-19. Le maintien du télétravail dans la municipalité reste toutefois à être évalué. La question a d'ailleurs déjà fait l'objet de discussions avec la direction générale de la municipalité.

TÉLÉTRAVAIL POST-COVID : UNE PRATIQUE À CONSERVER?

Pour le spécialiste des nouvelles technologies, M. Bruno Guglielminetti, le télétravail est assurément là pour rester compte tenu des économies d'échelle pour les organisations et de la productivité accrue des travailleurs dans les domaines de la production et du logiciel. Plusieurs entreprises conserveront à coup sûr soit une partie ou la totalité de leurs emplois en format de télétravail.

Selon lui, cette pratique est aussi un solide argument d'embauche, un aspect sur lequel plusieurs organisations privées capitalisent déjà. Alors que certains ministères du gouvernement du Québec, comme celui des Relations internationales, utilisent déjà le télétravail pour garder les employés au Québec alors que ceux-ci travaillent pour un bureau à l'étranger, M. Guglielminetti croit que les gouvernements devront s'adapter au cours des prochaines années afin de demeurer compétitifs avec l'offre d'emploi offerte par le secteur privé. ■



Si le télétravail présente de nombreux avantages, il peut aussi occasionner des troubles psychosociaux dont les gestionnaires doivent être aux aguets.

**Vos experts
en signalisation routière !**



SIGNALISATION
DES CANTONS

Tél.: 819 612-1483
www.signalisationdescantons.com
info@signalisationdescantons.com

Présents en Montérégie, l'Estrie,
Les Bois Francs et au Centre du Québec

Les
Grands PRIX
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL



GALA
RECONNAISSANCE
ESTRIE

GAGNANT

2017

VALORISATION DU RÔLE DES ÉLUS-ES

UN NOUVEAU GUIDE BIENTÔT DISPONIBLE

Les municipalités et les MRC auront bientôt accès à un nouveau guide pour les aider à construire un plan d'action pour valoriser le rôle des élus-es municipaux. La FQM est à mettre la dernière touche à cet outil d'accompagnement indispensable afin d'augmenter la participation des femmes et des jeunes en politique municipale lors de l'élection du 7 novembre 2021.

Ce guide permettant de bâtir un plan d'action étape par étape est présentement à l'essai dans la MRC de La Mitis afin de s'assurer qu'il réponde bien aux besoins des municipalités. Bientôt disponible sur le site de la FQM, ce nouvel outil d'accompagnement électronique viendra compléter la trousse lancée en décembre 2020 visant à valoriser le rôle de l'élu-e municipal-e, une initiative des comités femmes et politique municipale et jeunes élus-es municipaux de la FQM.

Préfet de la MRC de La Mitis et maire de la municipalité de Price, M. Bruno Paradis est enthousiaste à l'idée d'attirer plus de femmes et plus de jeunes en vue de l'élection municipale de l'automne. « L'objectif est d'avoir une représentation plus réelle de la population, mentionne-t-il. Nous avons présentement que quatre mairesses au sein du conseil des maires de la MRC qui en compte 16. Ce n'est pas représentatif. »

UN CONSEIL DES JEUNES

L'une des actions que la MRC de La Mitis évalue présentement est de former un conseil des jeunes. Cette instance s'apparentant au conseil des maires serait formée d'un jeune par municipalité et aurait un rôle-conseil auprès des élus-es.

« L'idée est d'aller chercher l'avis des jeunes sur des questions particulières, explique le préfet de 41 ans, qui n'a pas oublié son implication dans les tables et forums jeunesse à une autre époque. Pour moi, c'est important qu'on leur donne de l'importance parce que ça nous oblige à les écouter et à tenir compte de leur point de vue. »

« Ce n'est pas tout le monde qui veut faire de la politique active, mais il y a des gens qui veulent quand même s'impliquer sans nécessairement se faire élire, ajoute-t-il en donnant l'exemple du comité jeunesse de Price qui propose de réaménager la bibliothèque municipale pour y installer de nouveaux espaces dédiés aux jeunes

et au *coworking* munis du wifi. Ce sont des instances de concertation qui peuvent donner le goût de se faire élire. Sur les 16 élus-es de la MRC, il y en a 3 qui ont déjà siégé à des tables jeunesse. »

Lui-même représentatif d'une nouvelle génération, M. Paradis est séparé et a la garde de ses 5 enfants une semaine sur deux. « Heureusement que j'en ai quelques-uns plus vieux pour donner un coup de main particulièrement les semaines où j'ai un conseil municipal et un conseil des maires! »

« Il n'y a pas un palier qui est plus excitant et où l'on peut voir rapidement le fruit de son travail que le palier municipal. Les élus-es municipaux ont des responsabilités légales toujours plus importantes. »

- Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis

Les nouvelles réalités familiales doivent faire partie des réflexions si l'on veut démocratiser l'accès aux fonctions d'élu-e selon lui. « Il faut voir ce qui peut être un blocage pour attirer plus de femmes et plus de jeunes parce que si une partie de la population ne peut pas se présenter à cause d'un problème d'horaire, ça signifie que l'on favorise davantage des retraités qui ont plus de disponibilité. »

La rémunération est un autre enjeu déterminant afin d'obtenir une meilleure représentation de la population au sein des instances électives. Lors de la dernière élection, M. Paradis ne s'était pas gêné pour dire qu'il allait augmenter son salaire même si ce n'était pas facile à vendre. Ainsi, il a fait passer le salaire du maire de 5 000 \$ à 10 000 \$.



Le préfet de la MRC de La Mitis, M. Bruno Paradis, veut attirer plus de femmes et plus de jeunes en politique municipale afin d'assurer une meilleure représentation de la société.

« Il n'y a pas un palier qui est plus excitant et où l'on peut voir rapidement le fruit de son travail que le palier municipal, assure-t-il. Les élus-es municipaux ont des responsabilités légales toujours plus importantes. Les MRC sont devenues des mini gouvernements. Moi, comme développeur, j'ai la chance de travailler sur des enjeux régionaux passionnants et je ne changerais pas ça pour rien au monde! » ■



**PARTOUT
AU QUÉBEC**

TERRAIN DE BASEBALL/BALLE MOLLE

**Réfection complète ou partielle
Entretien annuel
Ouverture de terrain en début de saison**

VOICI LES OPÉRATIONS POSSIBLES :

- ▶ Découpe de la couronne
- ▶ Apport de terre battue ou poussière de brique
- ▶ Épandage du matériel
- ▶ Configuration des pentes
- ▶ Monticule et boîte des frappeurs en composé argileux ou brique d'argile
- ▶ Harmonisation du niveau du losange et du champ
- ▶ Surfaçage du champ intérieur

TERRAIN DE SOCCER/FOOTBALL

**Réfection complète ou partielle
Entretien annuel
Programme de prise en charge**

VOICI LES OPÉRATIONS POSSIBLES :

- ▶ Déchaumage
- ▶ Aération
- ▶ Fertilisation
- ▶ Terreautage
- ▶ Sureensemencement
- ▶ Décompaction
- ▶ Remplacement du gazon en rouleaux géants, centre du terrain et devant les buts

***ESTIMATION GRATUITE**, une visite de votre terrain nous permettra de déterminer les besoins spécifiques à celui-ci.
N.B. : Les travaux sont exécutés selon les normes proposées par la Régie de la sécurité dans les sports du Québec. Membre d'AREVQ.

115-1, rue du Parc Industriel, Lanoraie (Québec) J0K 1E0
450 586.1140 • Téléc. : 450 887.1971 • ms@multi-surfaces.ca • multi-surfaces.ca

LES RÉGIONS À L'HEURE DE LA COVID-19

UN ÉVÉNEMENT VIRTUEL RASSEMBLEUR

Bien que la pandémie ait forcé l'annulation du Congrès annuel de la FQM en 2020, l'organisation a fait preuve d'audace et de créativité pour réunir ses membres en tenant un événement virtuel qui a rassemblé des conférenciers de renom et près de 450 participants du 1^{er} au 4 décembre.

État des lieux : *les régions à l'heure de la COVID-19* a été l'occasion de discuter des conséquences de la pandémie sur les municipalités ainsi que de la place des régions dans la relance économique post-COVID. Les conférences traitant du télétravail et des relations du travail en période de pandémie ont été parmi celles qui ont suscité le plus d'intérêt auprès de participants.

LE PREMIER MINISTRE REMERCIE LE MONDE MUNICIPAL

Le mot de bienvenue a été prononcé par le premier ministre du Québec, M. François Legault, qui a tenu à remercier les municipalités et les MRC pour le travail colossal qu'elles ont abattu depuis la mi-mars ainsi que pour leur capacité d'adaptation. Il a rappelé les défis présents et futurs du Québec et des municipalités.

Sur le plan économique, même si le Québec a récupéré 95 % des emplois qu'il avait perdu au printemps, les défis sont majeurs, a-t-il pris soin de mentionner. La pandémie a accéléré beaucoup de changements dans notre économie qui nécessite des adaptations comme celui de la requalification des travailleurs dans des domaines d'avenir. Il a aussi insisté sur l'importance de l'achat et de la fabrication locale, une occasion de créer de la richesse et un Québec plus autonome.

Il en a aussi profité pour lancer un appel à tous les entrepreneurs qui ont des projets d'investissement. Le gouvernement veut aider les entreprises de toutes les régions, a-t-il assuré en promettant d'accélérer la réalisation des grands projets d'infrastructure ainsi que la construction de nouvelles écoles, de maisons des aînés et d'hôpitaux sur tout le territoire.

VISION DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN RÉGION

Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a ensuite enchaîné pour parler de la vision de la main-d'œuvre en région et du soutien gouvernemental disponible. Après avoir exposé les deux conséquences économiques collatérales à la pandémie, soit le chômage endémique et la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs comme le milieu de la construction, le ministre a rappelé la mise en place du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) à la fin de novembre 2020.

En outre, ce programme permettra aux personnes licenciées, et à tout individu qui le souhaite de suivre une formation afin de développer de nouvelles compétences pour mieux répondre aux besoins du marché du travail. Le gouvernement accompagnera ces personnes par un soutien financier et par le développement de parcours personnalisés.

Le ministre n'a pas manqué de souligner l'importance du rôle des municipalités et des régions dans la gestion de la pandémie. « Vous êtes, au niveau municipal, des gouvernements de proximité, c'est un contexte qui est changeant, qui est difficile, qui est inquiétant, mais je le redis, vous avez admirablement bien su vous adapter », a-t-il affirmé.

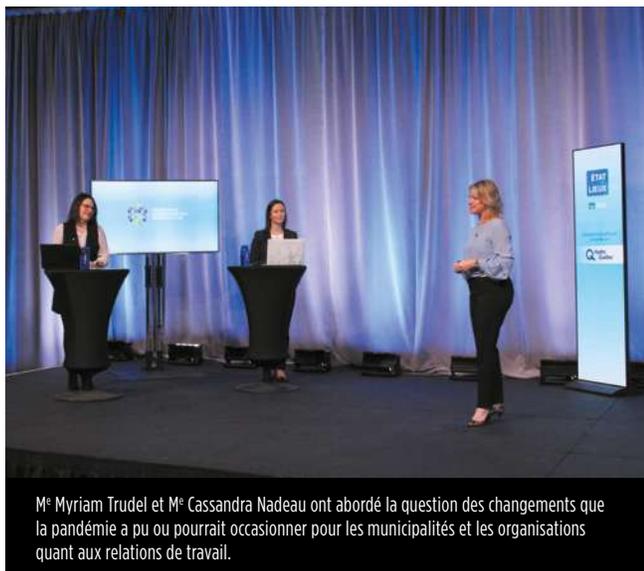
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VU PAR LE MEI ET IQ

Une conférence animée par le vice-président du réseau régional d'Investissement Québec, M. Jocelyn Beauchesne, et le directeur général du développement économique régional au ministère de l'Économie et de l'Innovation, M. Jacques La Rue, a été l'occasion de préciser les nouveaux rôles joués par chacune des organisations à la suite de l'adoption du projet de loi 27 sur l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

Tout en rappelant la vision économique du gouvernement qui veut créer de la richesse pour tous les citoyens par des emplois de qualité et une augmentation de



Le ministre de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, lors de l'événement virtuel de la FQM pour parler de la vision de la main-d'œuvre en région et du soutien gouvernemental disponible.



M^{me} Myriam Trudel et M^e Cassandra Nadeau ont abordé la question des changements que la pandémie a pu ou pourrait occasionner pour les municipalités et les organisations quant aux relations de travail.

la productivité, les conférenciers ont explicité leurs missions respectives ainsi que les actions prises pour aider les régions dans la relance économique.

TÉLÉTRAVAIL ET RELATIONS DE TRAVAIL

La deuxième journée a débuté par une matinée consacrée aux enjeux liés au télétravail et aux relations de travail en période de pandémie.

Alors que la pandémie a forcé le recours au télétravail afin d'assurer la continuité de service dans les organisations, la directrice générale de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, M^{me} Manon Poirier, a brossé un tableau des enjeux entourant cette nouvelle réalité.

Selon elle, le télétravail est une occasion unique de redéfinir des ressources humaines dans les organisations et les municipalités. Avec des bénéfices comme la conciliation travail-famille, l'augmentation de la productivité ainsi que la diminution du taux d'absentéisme, le télétravail pourrait être une excellente avenue à privilégier au-delà du contexte actuel.

Selon la directrice générale de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, M^{me} Manon Poirier, le télétravail est une occasion unique de redéfinir des ressources humaines dans les organisations et les municipalités. Avec des bénéfices comme la conciliation travail-famille, l'augmentation de la productivité ainsi que la diminution du taux d'absentéisme, le télétravail pourrait être une excellente avenue à privilégier au-delà du contexte actuel.

Il faut toutefois être attentif aux limites de cette pratique, prévient-elle. Le manque de contacts humains pourrait mener à des problématiques chez certains travailleurs. Avec l'opportunité pour les organisations de s'orienter vers une gestion plus flexible de ces employés, elle envisage que l'on pourrait apercevoir une pratique hybride dans un avenir proche, soit en consacrant 2 à 3 jours au télétravail, la différence pouvant être réservée pour une présence physique sur le lieu de travail.

Quant aux relations de travail en période de pandémie, les deux avocates spécialisées en relations de travail à la FQM, M^e Myriam Trudel et M^e Cassandra Nadeau, ont abordé la question des changements que la pandémie a pu ou pourrait occasionner pour les municipalités et les organisations. En plus de traiter de la gestion du télétravail, des politiques de ressources humaines, des impacts de la COVID-19 sur les modifications des conditions de travail ainsi que la jurisprudence concernant ce sujet, les juristes ont aussi discuté des recours possibles pour les employeurs concernant les absences dues à la COVID-19 et les situations exceptionnelles entourant la gestion des employés de 70 ans et plus.

HYDRO-QUÉBEC ET LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Dans ce dernier segment de la journée, la formule de présentation a cédé sa place à une entrevue de la PDG d'Hydro-Québec, M^{me} Sophie Brochu, réalisée par la préfète de la MRC de Témiscamingue, M^{me} Claire Bolduc. Cet échange entre deux femmes aux carrières riches a été passionnant. Il a notamment été question de l'arrivée de M^{me} Brochu à la tête de la société d'État, la place qu'Hydro-Québec consacra aux régions, le possible avènement du transport collectif électrifié ainsi que la pression causée par la pandémie sur l'avancement d'Internet haute vitesse en région.

Avant de surcroît lancé l'initiative Effet A, celle qui est la première femme à occuper cette fonction à la tête de la société d'État a livré un vibrant plaidoyer sur le rôle des femmes dans le monde des affaires, mais aussi du soutien nécessaire de la part des hommes dans l'atteinte de l'équité. « Il faut que les femmes se sentent complètement libres d'assumer leur ambition, d'en discuter et de lever la main pour dire : j'ai besoin d'aide; et ça prend des hommes qui vont dire que c'est nécessaire d'avoir plus de femmes », a-t-elle affirmé avec conviction.

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

La troisième journée de l'événement s'est amorcée par une conférence du président et chef de direction du Fonds de Solidarité FTQ, M. Gaétan Morin, qui a abordé les défis et les enjeux entourant la relance économique et le soutien offerts aux entreprises.

En après-midi, la PDG de RECYC-QUÉBEC, M^{me} Sonia Gagné, a expliqué le plan de l'organisation dont l'objectif est de mieux recycler et de mieux desservir toutes les régions du Québec, le tout dans un esprit d'équité et d'efficacité.

L'HISTORIQUE DES PANDÉMIES

L'événement s'est soldé sur une note historique, alors que le professeur d'histoire de l'UQTR, M. Laurent Turcot, a rappelé les contextes de trois principales épidémies qui ont frappé durement le Québec au cours des derniers siècles. À cette occasion, il s'est notamment attardé sur différents courants de pensée de la population de l'époque en tentant d'expliquer leurs motivations, non pas en jugeant les actions de nos ancêtres, mais plutôt dans une perspective de comprendre leur état d'esprit.

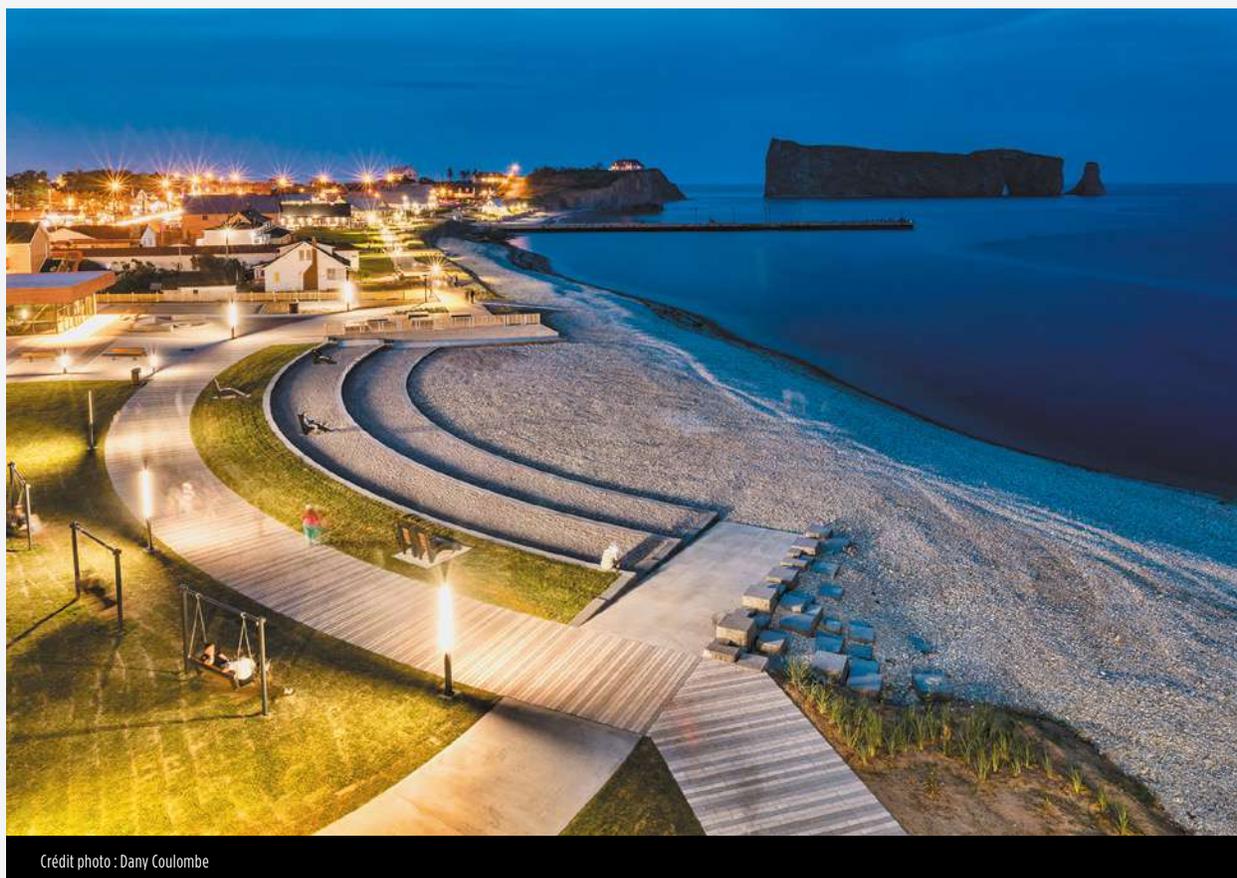
Enfin, la renommée psychologue, M^{me} Rose-Marie Charest, a clôturé les 4 jours d'activités par une conférence sur les impacts psychologiques de la pandémie sur les citoyens des régions. ■

COUP DE CŒUR POUR NOS RÉGIONS

LA VILLE DE PERCÉ, GRANDE GAGNANTE DU CONCOURS PHOTO DE LA FQM

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) est heureuse de dévoiler la photographie gagnante de son appel de candidatures 2021!

PHOTOGRAPHIE GAGNANTE : COUCHER À LA PROMENADE DE LA GRAVE À PERCÉ



Crédit photo : Dany Coulombe

Toutes les régions étaient ravies de partager leurs plus beaux atouts. Les grands espaces, source d'énergie et de tranquillité d'esprit, s'avèrent de véritables alliés de la distanciation sociale durant la pandémie. Pour garder la forme et le moral, les randonnées, le plein-air et les sports extérieurs ont été nos activités privilégiées, et nous ne pouvons que nous en réjouir.

L'équipe de la FQM a reçu plus de 1150 photos de ses municipalités et MRC membres! Des photographies mettant en vedette les paysages en toutes saisons, les bâtiments patrimoniaux et les nombreux attraits qui distinguent chacune de nos si belles régions.

Merci à l'ensemble des municipalités et MRC participantes!

GESTION DES ACTIFS

L'EXEMPLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Engagée dans la démarche de gestion des actifs municipaux depuis à peine trois ans, la MRC d'Argenteuil a déjà trouvé le moyen d'innover en adaptant des stratégies à la réalité de son milieu. L'indice de priorisation qu'elle a développé est devenu un précieux outil d'aide à la décision pour les élus-es municipaux.



Cet indicateur a été développé par l'équipe du directeur du Service de génie civil et des cours d'eau de la MRC d'Argenteuil, M. Benoit Aubin. Il permet de classifier les ponceaux des 9 municipalités du territoire selon les interventions les plus urgentes et les plus importantes à y effectuer.

Ingénieur à l'emploi de la MRC depuis près de 5 ans, M. Aubin a introduit la démarche de gestion des actifs dans les pratiques managériales de l'organisation après avoir suivi une formation offerte par l'un des partenaires municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM). Puis, grâce aux subventions accordées aux municipalités canadiennes pour la gestion des actifs de la FCM, il a préparé un projet en collaboration avec toutes les municipalités du territoire.

LES AVANTAGES DE LA PLANIFICATION

Dans les petites municipalités, les ponceaux sont souvent problématiques. Trop souvent, c'est en mode urgence que des travaux s'effectuent. La planification permet d'éviter les catastrophes et les ruptures de service tout en sauvant des coûts appréciables sur le montant des travaux.

Troisième vice-président de la FCM, préfet de la MRC d'Argenteuil et maire du Canton de Gore, M. Scott Pierce se rappelle les problèmes vécus dans sa municipalité lorsqu'un ponceau a cédé il y a quelques années. « Dans ma petite municipalité, on a eu de gros dégâts après qu'on ait perdu un gros ponceau. On a perdu près de 200 pieds de chemin et ça a coûté plus de 200 000 \$ aux contribuables pour le réparer. »

APPRENDRE À VIVRE AVEC L'EAU

M. Aubin et sa collègue hydrogéomorphologue dont la spécialité est la dynamique des cours d'eau, M^{me} Stéphanie Morin, étaient préoccupés par les problématiques liées à la gestion des cours d'eau sur le territoire. Le sud du territoire de la MRC a été lourdement touché par les inondations de 2017 et de 2019, dont la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil située au confluent de la rivière du Nord et de la rivière des Outaouais. M. Aubin connaissait aussi les problématiques liées à la gestion des ponceaux, mais il n'était pas arrivé à connecter les deux enjeux avant d'être initié à la démarche de gestion des actifs.

Il est de plus en plus reconnu dans la communauté scientifique qu'il faut accepter de vivre avec l'eau et de travailler avec la nature plutôt que de se battre contre elle en essayant de la maîtriser. M^{me} Morin le confirme. « Il faut apprendre à vivre avec l'eau et non vivre contre l'eau. On devrait aborder la question des changements



Dans le cadre de sa démarche de gestion des actifs, la MRC d'Argenteuil a développé un indice de priorisation qui tient compte des changements climatiques et des conditions particulières du territoire, dont la présence de cours d'eau qui font la richesse de ce lieu de villégiature prisé.

climatiques en se demandant plutôt comment on peut vivre avec les extrêmes, comment on peut mieux s'adapter ou comment on peut devenir plus résilient plutôt que d'essayer de les contrer. »

LA DÉMARCHÉ DE GESTION DES ACTIFS

« On a commencé par proposer aux municipalités de faire l'inventaire de leurs ponceaux, explique-t-il en citant une statistique selon laquelle 40 % de ponceaux au Québec sont en mauvais ou en très mauvais état et nécessiteront une intervention dans les 5 prochaines années. Sachant cela, une fois que notre inventaire a été constitué, on a voulu classer chacun des ouvrages et c'est là qu'on a développé cet indice de priorisation pour aider les municipalités à faire des choix, pour que les décisions soient basées sur des données fiables. »

L'équipe de M. Aubin est partie de l'indice utilisé par le ministère des Transports pour y greffer ses propres critères. « Nous avons adapté l'outil à notre sauce, explique-t-il. Nous avons mis en commun nos connaissances et nous avons introduit de nouvelles valeurs pour mieux répondre à notre réalité. »

DES CRITÈRES DISTINCTIFS

« Nous avons introduit des critères pour tenir compte des changements climatiques et des conditions particulières de notre territoire, poursuit-il en rappelant que l'environnement est une donnée importante dans ses calculs. C'est avant tout pour la gestion de nos cours d'eau qu'on a entrepris la démarche de gestion des actifs. »

En plus de classer les ponceaux selon des critères logiques et techniques, la MRC prend dorénavant en considération des critères environnementaux comme l'importance des cours d'eau et des milieux humides. Elle a aussi ajouté un facteur de majoration pour les changements climatiques qui fait en sorte que les exigences de la MRC sont plus sévères que celles du ministère. « On a mis du temps sur la conception de l'indice afin de le rendre vraiment à notre couleur, mais aujourd'hui on se rend compte comment ça a valu la peine », relate-t-il.

Dans les faits, l'indice de priorisation a changé la façon d'évaluer les risques. Si auparavant l'analyse pointait logiquement vers la réparation d'un ponceau en mauvais état, aujourd'hui la réflexion va plus loin en considérant les changements climatiques et les spécificités du territoire. Ainsi, un ponceau trop petit en bon état va être plus dangereux qu'un ponceau en mauvais état avec une grande capacité.

Toutes les données concernant les ponceaux des 9 municipalités de la MRC sont maintenant contenues dans un seul logiciel accessible à tous. À l'aide d'une carte dynamique du territoire, il est possible de connaître l'état exact d'un ponceau en un clic. « Maintenant, l'information est regroupée et ne se trouve pas seulement dans la tête de quelques personnes », ajoute M. Aubin.

UNE PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

La gestion des ponceaux est aussi accompagnée d'un budget pour les travaux à effectuer au cours des 5 prochaines années. Un tel exercice permet aux élus-es de planifier à long terme. Si le coût des travaux à faire est de 2 millions et qu'une municipalité a l'habitude d'investir 50 000 dollars par année, elle sait qu'elle doit ajuster son budget en conséquence.

« En plus de fournir des données techniques fort importantes, nous avons aussi évalué les coûts d'entretien de ces actifs, poursuit-il. Par la suite, c'est aux élus-es à prendre les décisions et adapter le budget municipal en fonction des risques et du niveau de service. »



Située au confluent de la rivière du Nord et de la rivière des Outaouais, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a été durement touchée par les inondations de 2017 et de 2019.

« Grâce aux programmes de gestion des actifs de la FCM, on a maintenant un répertoire de tous les ponceaux de toutes municipalités sur une carte. On peut voir leur état et les problèmes particuliers qu'ils présentent », se réjouit le préfet, M. Pierce.

LE TRAVAIL SE POURSUIT

Convaincue des avantages de la démarche de gestion des actifs, la MRC d'Argenteuil poursuit la confection de son inventaire afin d'être en mesure de fournir aux élus-es des données comparables à celles répertoriées pour les ponceaux. Elle a reçu de l'aide financière de la FCM pour répertorier les bâtiments municipaux.

« La prochaine demande que nous sommes à préparer aura pour but d'aller plus loin et de faire un plan de gestion des actifs sur 10 ans, poursuit-il avec enthousiasme. Nous prévoyons également faire l'inventaire de tous nos actifs comme les réseaux d'aqueduc et d'égout, les bornes-fontaines et le matériel roulant et les équipements. Il y a aussi des actifs naturels d'intérêt comme des milieux humides et même des barrages de castors sans quoi certains lacs de villégiature n'existeraient pas. »

S'occuper de la gestion des actifs est une bonne chose à faire pour toutes les municipalités, assure-t-il. « Ce n'est pas juste pour les grandes villes, c'est pour les petites municipalités aussi. C'est dans l'intérêt de tous de faire les choses en amont. Malheureusement, dans les petites municipalités, c'est souvent une question de financement. Ce n'est pas qu'elles ne trouvent pas ça important, c'est qu'elles n'ont malheureusement pas les outils nécessaires pour se préparer lorsque les programmes sortent. »

SUIVRE L'EXEMPLE DE LA MRC D'ARGENTEUIL

Si votre municipalité souhaite suivre l'exemple de la MRC d'Argenteuil, le Programme de gestion des actifs municipaux accepte désormais les demandes de subventions allant jusqu'à 50 000 \$ pour financer un projet de gestion des actifs dans votre collectivité. Les projets peuvent porter sur différents types d'activités, notamment l'élaboration d'une politique en gestion des actifs, la collecte des données et rapports liés aux actifs ou l'amélioration des aptitudes de gestion des actifs de vos employés.

Les municipalités qui souhaitent se faire accompagner dans cette démarche sont invitées à communiquer avec la direction de l'ingénierie et infrastructures de la FQM à ingenierie@fqm.ca. ■

SECTION

GESTION MUNICIPALE

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

TÉMISCOUATA : REPENSER L'HABITATION DU TERRITOIRE

La MRC de Témiscouata a fait de l'occupation du territoire une priorité pour dynamiser la vitalité de la région par la construction de nouvelles résidences en zone agricole. Pandémie ou non, la plupart des municipalités et des MRC revoient les façons d'habiter le territoire de manière à remettre le mode de vie rural au premier plan. La MRC cultive une moisson de projets d'envergure. Décortiquons-en un.

LA CONFIANCE PAR LA CONCERTATION

Fruit d'une démarche de concertation avec la Commission de protection du territoire agricole (CPTA), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le gouvernement, le projet de construction vise grand. Il s'est échelonné sur plusieurs années avant d'être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Les terres ont été analysées une par une pour déterminer les besoins selon le type de terrains et de récoltes dans les zones agricoles. Ainsi, la première partie du projet implique la construction de résidences sur des zones agricoles non dynamique, où les terres ne sont pas propices à l'agriculture. La deuxième partie cible certains lots de 18 hectares et plus, qui ont été insérés dans les plans et les règlements de zonage municipaux.

Les terrains qui sont ciblés par l'article 59 sont strictement réservés pour la construction résidentielle unifamiliale où il sera possible pour les nouveaux résidents amoureux d'agriculture, de cultiver à plus petite échelle. Une partie peut être boisée ou utilisée pour confectionner un jardin. Des conditions optimales pour exploiter la terre autrement.

« L'important était d'entamer les démarches sans nuire à l'intégrité de la zone agricole, et nous avons réussi », a mentionné Guylaine Sirois, préfète de la MRC de Témiscouata.



Crédit photo : Marie-Josée Dubé - Oxygene Design

Au total, ce sont plus de 2300 lots qui seront construits en zone agricole. L'acceptabilité sociale oblige, la population a été impliquée dans toutes les étapes du processus. Le projet a bien été reçu en raison des besoins grandissants des municipalités en matière de construction de nouvelles résidences.

« Cela faisait plusieurs années que les municipalités souhaitaient pouvoir construire des résidences en zone agricole. Quand c'est devenu une démarche régionale, nous avons pu parler d'une seule voix. Ça a grandement simplifié le processus. » - Guylaine Sirois, préfète de la MRC de Témiscouata

« Cela faisait plusieurs années que les municipalités souhaitaient pouvoir construire des résidences en zone agricole. Quand c'est devenu une démarche régionale, nous avons pu parler d'une seule voix. Ça a grandement simplifié le processus », a-t-elle ajouté.

En démarrant ce chantier, la MRC offre une véritable expérience de vie axée sur la ruralité afin d'assurer la vitalité des communautés.

Toujours selon la préfète, la clé réside dans le consensus entre les différentes entités.

« Nous préconisons le développement acéricole. L'année 2020 nous aura permis de restructurer le territoire pour l'habiter autrement. Je suis certaine que de nombreux projets vont émerger de cette initiative porteuse », a-t-elle conclu. ■

MRC DU HAUT- SAINT-LAURENT

NOUVEAU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN GRATUIT

Depuis le 4 janvier dernier, les résidents des municipalités de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont accès à un nouveau service de transport en commun par autobus. Ce projet, doté d'un budget annuel oscillant entre 800 000 \$ et 850 000 \$, a la particularité d'offrir le service de transport gratuitement à ses usagers.

« Au niveau de l'ensemble d'une MRC, c'est une première au Québec [la gratuité] », affirme Louise Lebrun, mairesse de Sainte-Barbe et préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Le nouveau réseau qui s'articule autour de deux circuits à horaires fixes et sans réservation est en service du lundi au vendredi.

TROP BON SERVICE

Victime de sa popularité et trop généreux, l'ancien service offert par la MRC du Haut-Saint-Laurent accumulait les déficits il y a trois ans à peine.

« C'était un service porte-à-porte. Par exemple, je suis une usagère qui habite dans le rang 3, j'appelle pour avoir un transport demain matin à 8 h et l'auto était devant la porte. C'était un bon service, mais c'était très dispendieux », insiste M^{me} Lebrun. D'autant plus, que les utilisateurs payaient un coût qui était loin de refléter la valeur réelle du service. Devenu très populaire, la rentabilité du service a été mise à rude épreuve.

« Normalement, plus il y a d'utilisateurs, moins il devient cher. Dans ce cas-là, c'était le contraire. Plus nous avons d'utilisateurs, plus ça coûtait cher »,

explique Anick Lacroix, coordonnatrice au transport collectif et adapté et aux communications pour la MRC du Haut-Saint-Laurent.

Le résultat net fut un déficit d'environ 420 000 \$, ce qui devenait insoutenable à long terme pour la MRC.

NOUVELLE ÉTUDE

En 2018, le conseil des maires a décidé de prendre un temps d'arrêt pour procéder à une analyse approfondie de la situation.

La MRC a alors décidé de confier à Vecteur 5 une étude visant à analyser ce qui allait devenir la nouvelle desserte d'autobus qui s'articule autour de deux pôles, soit Huntingdon et Ormstown. L'idée est d'utiliser la densité de ces deux municipalités pour en faire la colonne vertébrale d'un trajet pouvant mener jusqu'à Châteauguay et Mercier en passant par Sainte-Martine via la 138.

À partir de Mercier, une personne peut se rendre ensuite à Montréal grâce au service Exo.

Un deuxième trajet a été réfléchi pour relier Huntingdon à la municipalité de Salaberry-de-Valleyfield.

Les gens qui sont trop éloignés de la colonne vertébrale ont accès à un service de taxi-bus qui, pour une modique somme, peut les conduire jusqu'au point de départ de l'un des deux trajets.

Comment est-il possible d'offrir gratuitement un service qui était auparavant déficitaire?

« Une des raisons pourquoi nous allons vers Montréal et Valleyfield, c'est qu'au niveau des subventions, on répond à certains critères pour recevoir du financement de la part du MTQ. Au 31 décembre, les ententes qui reliaient trois municipalités à Exo arrivaient à échéance et il y avait une certaine incertitude au niveau de l'augmentation des coûts. L'argent qui était versé à Exo, nous on l'a transféré dans notre système par autobus », explique M^{me} Lacroix.

« Au niveau de l'ensemble d'une MRC, c'est une première au Québec [la gratuité]. »
- Louise Lebrun, mairesse de Sainte-Barbe et préfète de la MRC du Haut-Saint-Laurent

De plus, ajoute-t-elle, selon les prévisions d'achalandage de Vecteur 5, le coût d'implantation d'un système de billetterie aurait été au moins aussi dispendieux que les revenus projetés.

« Dans ces conditions, on est venu à la conclusion qu'il était préférable d'offrir le service gratuitement », termine-t-elle. ■

PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES UN GROS DÉFI POUR LES MRC

Les MRC doivent déposer un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) d'ici le 16 juin 2022. Afin de les aiguiller dans leurs travaux, les organismes de bassins versants Abrinord, COBALI, COBAMIL et OBV RPNS ont lancé une série d'ateliers virtuels à l'attention des MRC de la région des Laurentides, de la MRC Les Moulins et de la Ville de Mirabel.

« L'objectif est de favoriser les échanges entre les MRC. Parce que dans les Laurentides, il n'y a pas de démarches régionales. Chaque MRC s'occupe de son propre PRMHH. Mais comme les cours d'eau et les milieux humides sont gérés par bassin versant, il y a un intérêt pour eux de se parler. Ils vont devoir également se concerter pour les bassins versants qui

touchent à plusieurs territoires », explique Mélanie Lauzon, chargée de projet chez l'organisme de bassin versant de la Rivière-du-Nord, Abrinord. Lors de ces ateliers, des conférenciers viennent faire des présentations sur différents sujets. Ensuite, une période d'échanges permet aux MRC de partager leurs bons et moins bons coups.

MERCI!

d'être là au quotidien pour nous et nos familles

Rabais exclusif sur chaque assurance auto, habitation ou véhicule de loisirs parce que vous êtes membre de la FQM

450 \$ d'économie moyenne¹ pour nos clients des services publics qui regroupent leurs assurances

Protections Réclamations pardonnées : évitez les hausses de prix causées par 1 ou même 2 réclamations auto ou habitation

Obtenez une soumission!

1 855 441-6017

lacapitale.com/fqm

**AVANTAGES PENSÉS POUR LES EMPLOYÉS
DES SERVICES MUNICIPAUX**



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

La Capitale 
Assurance et services financiers

La Capitale Assurance et services financiers désigne La Capitale assurances générales inc. en sa qualité d'assureur et d'agence en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. | 1. Sondage SOM mené en juin 2017, auprès d'employés ou de retraités des services publics clients de La Capitale et ayant regroupé au moins deux produits d'assurance auto, habitation ou véhicules de loisirs. Économie moyenne calculée à partir des montants déclarés par 96 répondants ayant réalisé une économie.

UN GROS CHANTIER

Le PRMHH est une exigence du gouvernement provincial qui découle de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. En vertu de cette exigence, toutes les MRC ont l'obligation de produire ce plan qui doit être compatible avec leur schéma d'aménagement et de développement et qui sera réévalué tous les dix ans. Comme il s'agit d'une première mouture, tout est à faire.

« C'est vraiment un gros chantier. Quand on nous a donné cette responsabilité-là, la MRC a créé la direction de l'environnement et du développement durable pour s'occuper de ce dossier entre autres. Pour nous soutenir dans l'élaboration de ce plan, on a aussi embauché un biologiste », précise Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable et responsable de l'élaboration du PRMHH à la MRC Les Moulins.

IMPORTANTES CONSULTATIONS

Le but de la démarche du PRMHH est d'arriver à un principe de zéro perte nette au niveau des milieux humides et hydriques. Ainsi, il n'est pas interdit de détruire un milieu, mais les MRC devront nécessairement compenser par un milieu humide ou hydrique équivalent en superficie, ailleurs. Une démarche qui n'est pas sans inquiéter les acteurs de développement.

« Ça peut faire un peu peur aux développeurs de prendre la vision uniquement écologique. C'est certainement une peur justifiée, mais on prend vraiment en compte aussi bien le volet économique que social et environnemental, soit les sphères du développement durable », assure M^{me} Parmentier.

En ce sens, la MRC a déjà produit une valeur écologique pour les milieux humides et hydriques. L'équipe de M^{me} Parmentier va également s'attarder à monter une valeur économique et sociale à ces milieux. Le fait que la MRC Les Moulins fasse partie de la Communauté métropolitaine de Montréal ajoute à la pression de développement, confie-t-elle.

À cet effet, il y aura assurément des négociations à venir puisque les endroits de compensation ne sont pas légion sur le territoire de la MRC.

En conséquence, le processus de consultations qui s'amorcera sous peu prendra toute son importance. « On consulte toutes les MRC voisines. Mais on a vraiment un gros processus de consultation et de concertation à faire avec tous les acteurs qu'il y a dans le milieu », conclut-elle. Les MRC ont reçu une aide financière de 83 300 \$ de la part du ministère de l'Environnement pour réaliser le PRMHH dans les délais. ■



L'élégance de la lumière

cyclonelighting.com



LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE DIXVILLE GAGNE EN POPULARITÉ

Au printemps 2019, la municipalité de Dixville allait un peu à contre-courant en lançant un nouveau développement de minimaisons. Moins de deux ans plus tard, un peu plus de la moitié des 20 terrains ont été achetés et les premiers propriétaires devraient emménager d'ici l'été prochain. L'engouement est tel que la possibilité d'aménager une rue supplémentaire destinée à ces petites habitations est sérieusement envisagée.

« Certaines municipalités peuvent être réticentes à accepter de plus petites maisons qui rapportent moins de taxes. Mais nous, on considère que même si ça ne rapporte pas autant de taxes qu'un château, ça apporte du monde, ça crée du dynamisme », fait valoir le directeur général de la municipalité de Dixville, Sylvain Benoit.

De plus, comme la municipalité est peu peuplée avec ses quelque 700 citoyens, le directeur général y voit une occasion d'amortir les coûts reliés au système d'aqueduc et d'égouts qui sont dispendieux.

« Avec le nouveau développement, c'est une quarantaine de maisons supplémentaires [20 mini-maisons et 20 maisons conventionnelles]. Alors que l'on soit 80 ou 120, les systèmes sont capables de le supporter et il n'y a pas plus de dépense », explique-t-il.

TOUS LES ÂGES

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, le concept de mini-maisons intéresse des gens de tous les âges et non seulement les jeunes premiers acheteurs. La pandémie de COVID-19 et l'avènement du télétravail jouent

EN LIGNE

Americana
Forum sur l'environnement et Salon international
des technologies environnementales

22 et 23 MARS 2021

Ce projet a été réalisé avec l'appui
financier du gouvernement du Canada.

Canada Québec

25 pays

Plus de 100 exposantes et exposants

Plus de 60 conférences

Rejoignez plus de 5000 professionnelles et professionnels de l'environnement!

De la réflexion à l'action

également un rôle alors que les travailleurs réalisent qu'ils ne sont plus obligés d'habiter tout prêt de leur lieu de travail.

« Autant pour un jeune pour une première maison, ça peut être intéressant versus un appartement. Mais pour une personne âgée aussi, qui a moins la force d'entretenir une grande maison et qui n'est pas prête à aller dans un foyer. Avec la COVID, il y a des gens qui veulent aussi s'éloigner des grands centres et avoir un peu d'espace », confie le directeur général.

ÉCOÉNERGÉTIQUE

Parmi les arguments qui militent en faveur des microhabitations, celui du rendement écoénergétique revient constamment.

« En étant de dimension plus modeste, on utilise moins de matériaux. Pour l'isolation, on applique les normes Novoclimat. Dès qu'il fait soleil, la maison se chauffe presque toute seule. C'est très économique comme rendement », assure la propriétaire d'Ilo Mini-Maison, Josée Bilodeau, qui est partenaire du projet de Dixville.

La petitesse de l'habitation a aussi pour effet d'utiliser au maximum l'espace disponible. Il n'y a donc pas de pièce en trop pouvant servir de débarras.

D'ailleurs, pour avoir le droit de s'installer dans le secteur prévu pour les mini-maisons, il faut respecter la superficie d'implantation qui doit être d'au minimum 365 pi² et ne doit pas excéder 753 pi².

MAUVAISE RÉPUTATION

Selon M^{me} Bilodeau, le terme mini-maison est possiblement encore mal perçu.

« Ça l'a commencé avec un gros engouement et tout le monde faisait ça chez eux dans le fond de leur cour. Les gens pensent souvent que c'est sur roues et que ça l'a huit pieds de large », expose-t-elle en insistant pour dire qu'elle préfère parler de « condo-maison ».

En ce sens, elle précise qu'elle respecte le code du bâtiment et que ses constructions sont faites à partir de matériau de qualité.

Phénomène encore méconnu, M^{me} Bilodeau souhaite que plusieurs municipalités emboîtent le pas à Dixville.

« Les municipalités sont en pénurie de main-d'œuvre et souvent ce sont des salaires plus modestes. Mais elles manquent souvent d'hébergement. S'il y avait des développements de mini-maisons abordables, des gens pourraient les acheter et combler ces postes-là », croit-elle. ■



LA SÉCURITÉ EST AU
COEUR DE NOS PRIORITÉS.

Comment **protégez-vous**
vos écoliers au quotidien?

PARLONS-EN
INFO@ORANGETRAFFIC.COM
450-477-5262



Orange traffic+

UN PLAN DE RÉTABLISSEMENT NOVATEUR POUR LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

À l'aube de l'année 2020, la crise sanitaire a forcé les municipalités à se réinventer. Cette capacité d'innovation prend différentes tournures, dont celle d'un plan de rétablissement audacieux pour la ville de Baie-Saint-Paul. Le menu de ce plan est tout autant varié que prometteur. Regard sur celui-ci.

UNE VISION STRUCTURANTE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

« Nous avons entendu les difficultés que vivent nos gens d'affaires et il est important de les appuyer. Nous voulons travailler avec eux sur le terrain, en réinventant nos espaces, en les aménageant autrement et de façon sécuritaire, en lançant une campagne de marketing et de communication mettant de l'avant le caractère unique de notre municipalité. Tout cela en appliquant toutes les normes sanitaires recommandées par le gouvernement du Québec ». Tels ont été les mots de Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul, au moment du dévoilement du plan de rétablissement de la ville en juin 2020.

Le plan se déploie sur une pluralité de moyens pour dynamiser le centre-ville. Piétonnisation de sa principale artère commerciale, campagne d'affichage sur le transport actif, ajout de mobilier urbain dans le centre-ville, autorisation pour les commerçants d'empiéter sur les espaces publics, etc. Les citoyens et les visiteurs ont pu admirer le meilleur de Baie-Saint-Paul lors de la saison touristique par l'aménagement d'espaces audacieux et créatifs.

Une série de consultations virtuelles s'est tenue avec les entrepreneurs afin de prendre en compte leur vision de la relance économique. En tout,



Crédit photo : Louis Laliberté

ce sont de cinq à six thèmes différents qui ont été abordés avec eux, dont l'aménagement du centre-ville, la restauration et l'agroalimentaire afin de couvrir le plus d'enjeux possible.

« Nous voulions nous assurer que le cœur du centre-ville allait battre malgré la pandémie. Les gens d'affaires souhaitaient essayer la fermeture des rues pour les rendre piétonnes. Nous avons travaillé sur quatre à cinq projets de terrasses. L'École de cirque de Québec nous a aidés à monter un appel à projets pour animer la rue par les arts du cirque. Nous avons aussi interpellé des artistes locaux pour tapisser les rues selon les règles de distanciation », a précisé Jennie Barrette, commissaire au développement de la Ville de Baie-Saint-Paul.

Plus encore, la Ville a prêté un terrain au centre-ville pour présenter des films en plein air, le tout agrémenté d'un menu gourmand des restaurateurs locaux. Les gens pouvaient ainsi réserver leur plat et l'emporter pour écouter le film. Par ailleurs, le Marché public a été déménagé plus près du centre-ville pour le dynamiser. Le projet de signalétique a été mis sur pied afin que les touristes puissent se stationner en périphérie de Baie-Saint-Paul. La plateforme touristique a d'ailleurs été utilisée pour encourager les entrepreneurs à s'afficher à moindre coût sur le site Web.

Les chiffres d'achalandage touristique sont prometteurs. À tel point que la saison estivale a été qualifiée d'excellente, même meilleure que celle de 2019. L'impact est significatif pour Charlevoix qui a été une destination de choix pour les Québécois. ■

LA CORROSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

UN ENJEU MAJEUR POUR LES MUNICIPALITÉS

Qui dit eau et canalisations dit également corrosion et risques accrus de déceler la présence de plomb dans l'eau potable. Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. offre des solutions aux municipalités afin de mieux contrôler ce facteur affectant la qualité de l'eau.

EFFETS DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

Les concentrations de plomb dans l'eau potable sont généralement très faibles au Québec. Cependant, selon l'âge des conduites de votre réseau de distribution d'eau potable ou des connecteurs entre les résidences et votre réseau, il est possible que la présence de plomb dans les matériaux utilisés à l'époque soit plus élevée que les normes actuelles. En se corrodant, ses tuyaux diffusent du plomb dans l'eau consommée par vos citoyens.

La présence de plomb dans l'eau potable peut causer des problèmes de santé. Les jeunes enfants et les femmes enceintes y sont plus vulnérables. Une présence supérieure aux normes admises de plomb dans l'eau pourra notamment affecter le système nerveux, le système cardiovasculaire, le système gastro-intestinal, le système reproducteur et les reins. De plus, en augmentant le nombre de bactéries dans l'eau, nécessitant donc une plus grande consommation de chlore, il y a un risque de formation de trihalométhanes (THM).



Des problèmes d'esthétique émergent également lorsqu'il y a corrosion des infrastructures d'eau potable. L'eau prend alors une couleur, une odeur et un goût peu agréables.

Bien évidemment, des problèmes d'ordre économiques sont également causés par cette corrosion qui détériore les infrastructures pouvant aller jusqu'à la perte d'eau par le système de canalisations.

LA SOLUTION? L'INHIBITEUR DE CORROSION

Heureusement, il existe des moyens de protéger les infrastructures d'eau potable. Un inhibiteur de corrosion permet de protéger celles-ci. Les principaux bénéfices pour une municipalité sont de diminuer la concentration en plomb dans l'eau potable, de réduire le pH, l'eau rouge et les pertes d'eau, ainsi que d'augmenter l'efficacité de la chloration et la durée de vie de ses infrastructures.

DIFFÉRENTS PRODUITS SÉQUESTRANTS ET ANTICORROSIFS

Quelques moyens sont à la disposition des municipalités pour ralentir grandement la corrosion des réseaux de distribution. Chez Aquatech, Société de gestion de l'eau inc., les produits chimiques et anticorrosifs sont privilégiés. Les mélanges d'orthophosphate de zinc permettent de protéger les réseaux de distribution d'eau, de même que les silicates de sodium.

Afin de vous aider à bien évaluer vos besoins ainsi que la solution la plus appropriée pour vos installations, Aquatech peut vous accompagner pour réaliser - sans frais - des essais de traitabilité et une analyse de la qualité de l'eau distribuée.

Pour plus d'informations, contactez Quentin Deroo, directeur du développement, au 438 392-5934, ou Serge Piché, directeur technique, au 514 603-0991. ■



PARTENAIRE D'AFFAIRES LUMIÈRE SUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

M. Marc-André Lehoux
Chargé d'affaires



Énergère, entreprise spécialisée en solutions écoénergétiques (ESE) multiplie ses projets. Nombreuses sont les municipalités qui bénéficient de leurs services depuis plusieurs années afin d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et d'en amoindrir les coûts d'exploitation et d'entretien. L'entreprise amorce l'année 2021 avec quelques nouveautés. Tour d'horizon d'une entreprise avec de l'énergie à revendre.

À ce jour, ce sont plus de 400 projets d'efficacité énergétique clé en main qui ont été réalisés par l'entreprise dans les bâtiments municipaux, institutionnels et commerciaux. À la fois firme d'ingénierie et entrepreneur général, Énergère est également pionnière au Québec dans l'implantation de projets d'éclairage urbain au DEL. Le succès de la firme auprès du monde municipal ne fait que croître d'année en année, notamment grâce au programme mis en place avec le Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en février 2018.

L'ÉCLAIRAGE INTELLIGENT AU SERVICE DES CITOYENS

Chez Énergère, l'année 2021 sera ponctuée par près de 70 projets d'éclairage urbain au DEL partout au Québec. Que ce soit des municipalités ayant 20 luminaires ou 8 000 luminaires à convertir, le programme en collaboration avec la FQM couvre un vaste territoire de possibilités.

Pour Marc-André Lehoux, chargé d'affaires chez Énergère, le secteur de l'éclairage intelligent est en pleine effervescence et les possibilités d'adaptation sur le plan organisationnel sont vastes. « Notre secteur d'intervention est dynamique, beaucoup veulent apporter leur contribution en matière environnementale. Alors, notre développement et notre recherche continuent malgré la pandémie, et cette mise en marche se fait via les applications Zoom et Teams auxquelles nous sommes dorénavant si familiers. Malgré les défis de la dernière année, le monde municipal a continué à fonctionner, il n'a jamais cessé et ne s'arrêtera pas. Ça nous permet de continuer tout en poursuivant le développement et les recherches en matière d'éclairage intelligent », a-t-il précisé.





LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EST À NOS PORTES

Acteur de premier plan en matière de transition énergétique, Énergère travaille présentement sur l'audacieux projet d'offrir aux villes la possibilité de faire des études afin de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre. Pourquoi? Pour leur présenter les meilleures solutions pour atteindre la réduction de leur empreinte écologique, et ce, que ce soit pour la flotte de véhicules ou les émissions provenant des bâtiments.

Par ailleurs, de nouvelles applications intelligentes sont attendues pour les villes dans différents domaines d'activités comme la gestion intelligente de l'eau, des déchets, de l'air, de la circulation, de la sécurité, de l'affichage et de la télémétrie, ce qui comprend la lecture de compteurs d'eau ainsi que la lecture des accumulations des neiges qui permet de déclencher les opérations de déneigement au bon moment. De plus, Énergère offrira bientôt un programme d'accompagnement stratégique en matière de ville intelligente, ainsi qu'une plateforme de gestion des actifs municipaux.

PROFITEZ DU DERNIER TARIF PRÉFÉRENTIEL DE LA FQM!

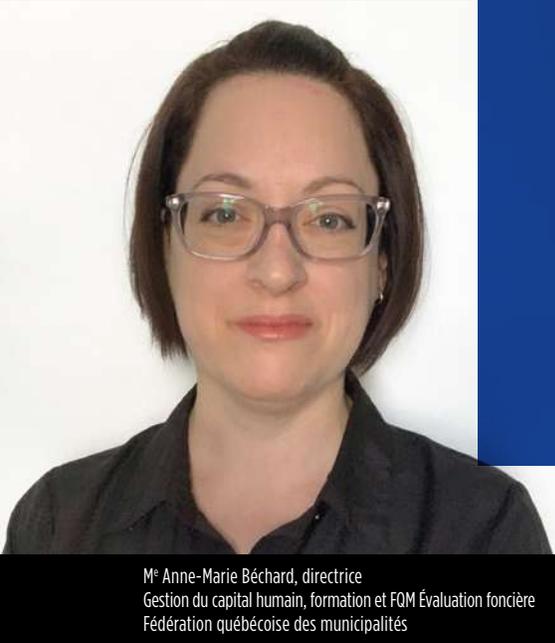
La FQM et Énergère offrent à toutes les municipalités du Québec des tarifs préférentiels obtenus par la FQM pour l'achat et l'installation de luminaires de rues au DEL ainsi que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public (SGIE).

Les tarifs préférentiels maximum sont valides jusqu'à la fin de l'année 2021. Énergère invite les municipalités qui n'ont pas encore amorcé la conversion à communiquer avec son équipe afin de profiter des avantages du programme pour une implantation complète en 2022. Des garanties de performances sont incluses, dont le coût du projet ferme, des économies d'énergie et un service d'entretien pendant la période de retour sur l'investissement (PRI).

Les avantages d'une démarche de conversion de l'éclairage public sont nombreux. Parmi ceux-ci, notons les économies d'énergie et d'entretien, la modernisation des infrastructures en plus de la diminution de la pollution lumineuse.



Ainsi, bénéficiez d'une offre avantageuse qui facilite la transition des villes du Québec vers un réseau d'éclairage public efficace, sécuritaire et respectueux de l'environnement. ■



M^{me} Anne-Marie Bécharde, directrice
Gestion du capital humain, formation et FQM Évaluation foncière
Fédération québécoise des municipalités

FQM ÉVALUATION FONCIÈRE AU SERVICE DE SES MEMBRES

Le 6 décembre 2018, à l'initiative de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), naissait FQM Évaluation foncière.

Elle est propriété à part entière de municipalités et de MRC. Puisqu'elle agit suivant le modèle coopératif, FQM Évaluation foncière offre désormais une alternative aux firmes privées dans le milieu de l'évaluation foncière municipale au Québec.

FQM Évaluation foncière opère sous un modèle flexible qui lui permet d'agir, à la fois de façon exclusive prenant en charge toutes les opérations d'évaluation des municipalités, ou de façon partagée en collaboration avec les équipes techniques de ses membres.

À la demande de ses membres et suivant leurs besoins, l'équipe prend en charge :

- La tenue à jour de rôles d'évaluation;
- L'équilibrage des rôles d'évaluation;
- Le maintien de l'inventaire physique;
- La représentation comme témoin expert devant les différents tribunaux;
- L'accompagnement pour la mise en place d'un service à l'interne;
- La formation du personnel œuvrant dans les MRC.

Après deux années d'opération, FQM Évaluation foncière dessert désormais 22 OMRE (MRC et villes). Cela signifie que près de 240 municipalités confient leurs travaux d'évaluation foncière à notre équipe qui gère actuellement plus de 280 000 dossiers d'évaluation. De plus, FQM Évaluation foncière rend certains services à la carte à ses membres, lorsque requis. Elle s'investit également auprès de MRC qui ont leur propre équipe

d'évaluation foncière lorsque celles-ci ont besoin d'un soutien de courte ou moyenne durée.

Notre équipe, en pleine croissance, est maintenant composée de 25 personnes exclusivement consacrées à l'évaluation municipale.

Tout récemment, FQM Évaluation foncière a fait l'embauche de trois nouveaux évaluateurs qui viennent compléter son équipe 2021.

ANNIE CYR BAC ÉVALUATRICE AGRÉÉE

Bachelière en administration des affaires « Gestion urbaine et immobilière », M^{me} Annie Cyr est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec depuis 1997. Elle cumule plus de vingt années d'expérience en évaluation foncière municipale. Elle a débuté sa carrière pour une firme privée dans la région de Québec pendant 1 ½ an avant de se joindre à la MRC de Manicouagan à titre de directrice de l'évaluation foncière et évaluatrice signataire pendant 23 ans. De plus, elle a œuvré sur divers comités communautaires dont Mesure de rechange jeunesse et CPE les p'tits bécots pendant plusieurs années.

PIERRE HUOT BAC ÉVALUATEUR AGRÉÉ SENIOR

Bachelier en administration des affaires « Gestion urbaine et immobilière », M. Huot est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec depuis 1991. Il possède plus de 40 ans d'expérience dans

le domaine de l'évaluation foncière. Après avoir œuvré des dizaines d'années à la Ville de Québec en occupant entre autres les fonctions de directeur du Service de l'évaluation et évaluateur signataire de l'agglomération de Québec, il a été nommé directeur du Service de l'évaluation foncière et du Bureau des transactions immobilières pendant cinq ans. De plus, M. Huot a été président de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec pendant un an et membre et administrateur pendant douze années.

ALEX BRETON BAC ÉVALUATEUR JUNIOR

Bachelier en administration des affaires « Gestion urbaine et immobilière », M. Breton a réussi l'examen d'admission à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec à l'automne dernier. Il agit à titre de soutien auprès d'évaluateurs depuis plus de deux ans au sein de firmes privées. FQM Évaluation foncière se donne le mandat de former une relève solide en évaluation municipale au Québec.

Nous sommes fiers du travail accompli à ce jour. Nous remercions les MRC et municipalités du Québec avec lesquelles nous avons la chance de travailler jour après jour.

Pour toute question concernant notre service, n'hésitez pas à me contacter par courriel à ambecharde@fqm.ca ou au 1 866 951-3343. Je me ferai un plaisir de répondre à vos interrogations. ■



M. Philippe Asselin, avocat associé
Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l.

SOURIEZ, VOUS ÊTES ENREGISTRÉ-E!

Avec les moyens technologiques dont nous disposons aujourd'hui, jouer aux agents secrets n'a jamais été aussi facile. En effet, presque tout le monde a un téléphone intelligent ou un ordinateur portable doté d'applications permettant d'enregistrer d'autres personnes. S'il n'est pas rare de voir une affiche indiquant que vous êtes filmé-e dans un lieu public, il en est autrement pour l'enregistrement d'une conversation à votre insu. Est-ce légal?

L'enregistrement d'une conversation impliquant ou non plusieurs interlocuteurs est plus fréquent qu'on pourrait le penser dans un milieu de travail. Dans une municipalité, plusieurs personnes vous enregistrent probablement à votre insu sans que vous ne le sachiez. Le citoyen qui veut prendre le fonctionnaire municipal en défaut, l'employé qui veut démontrer du harcèlement psychologique de la part de son supérieur, l'élu-e qui enregistre d'autres membres du conseil à des fins politiques, etc. Les exemples ne manquent pas et, en se gardant de bien tomber dans la paranoïa, il faut concevoir de nos jours la possibilité que notre interlocuteur enregistre la conversation à notre insu.

Or, les tribunaux administratifs et judiciaires ont reconnu à maintes reprises que si la personne qui désire déposer un enregistrement fait partie de la discussion, cet enregistrement a été fait sans atteinte aux droits à la vie privée et sera donc admissible en preuve. Nous insistons : la personne qui procède à l'enregistrement doit participer à la conversation.

Signalons que le but de faire un enregistrement, c'est-à-dire les motivations de la personne qui enregistre son interlocuteur à son insu, n'est pas en soi un empêchement à son introduction en preuve¹.

Ainsi, même si la teneur d'une conversation peut clairement être orientée par la personne qui enregistre et que cela lui donne un avantage stratégique sur son interlocuteur, l'utilisation de l'enregistrement en preuve ne sera pas nécessairement irrecevable².

Dans une décision rendue en 2018, mentionnons que la Cour d'appel du Québec a toutefois rappelé l'importance de prouver l'authenticité de l'enregistrement afin de vérifier que l'information contenue dans celui-ci a été maintenue dans son intégralité et que celle-ci n'a pas été altérée³. L'enregistrement doit être également suffisamment intelligible, audible et compréhensible.

Contrairement à ce que plusieurs peuvent penser, l'enregistrement d'une autre personne à son insu

peut être utilisé en preuve devant une instance judiciaire ou administrative, dans la mesure où certaines conditions sont remplies. Dans un monde où les technologies se développent et évoluent à la vitesse de l'éclair, la prudence est donc de mise dans les discussions qui peuvent avoir lieu en milieu de travail. Qui sait, votre interlocuteur est peut-être un agent secret en herbe! ■

¹ Lauzon c. Noël, 2019 QCCS 5623.

² Idem.

³ Benisty c. Kloda, 2018 QCCA 608.



M^e Rino Soucy, avocat associé
DHC Avocats



M^e Christophe Bruyninx, avocat
DHC Avocats

Depuis l'arrêt rendu en 2004 dans l'affaire *Chapdelaine*³, certains juges de la Cour supérieure ont mal appliqué leur pouvoir discrétionnaire lorsque saisis d'un recours en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁴.

LES FAITS EN LITIGE DANS L'AFFAIRE MUNICIPALITÉ DE LES CÈDRES

En 1999, la Municipalité délivre un permis de construction pour un bâtiment commercial (atelier de réparation de motocyclettes). Le règlement

RÈGLEMENT DE ZONAGE ET TRAVAUX SANS PERMIS : LES CONSÉQUENCES?

La Cour d'appel a tranché cette question dans l'affaire *Municipalité de Les Cèdres c. Elena Venettacci*¹ et a cassé la décision de la Cour supérieure². Les auteurs représentaient la Municipalité.

de zonage de l'époque **ne permet pas l'usage résidentiel** dans la zone où est situé l'immeuble en litige. Or, le propriétaire procède à l'érection d'un deuxième étage **au bâtiment pour y établir son domicile**. La Municipalité y perçoit des taxes pour un usage résidentiel et la demande en justice pour faire respecter le règlement est déposée 15 ans après l'émission du permis pour que cesse l'usage dérogatoire résidentiel.

LES PRINCIPES JURIDIQUES ÉTABLIS

En défense au recours entrepris selon l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*⁵, le propriétaire invoque le délai tardif (15 ans) de la Municipalité à intervenir et la perception des taxes pour un usage résidentiel durant toutes ces années.

La Cour d'appel refuse de donner effet aux prétentions du propriétaire et s'exprime comme suit :

« [18] *En l'espèce, la situation est fort différente de l'affaire Chapdelaine où la construction initiale n'enfreignait pas les règlements municipaux et la construction était conforme au permis délivré par la Ville.*

[19] *Selon la jurisprudence de notre Cour, la perception des taxes municipales n'est pas en soi un acquiescement d'un usage illégal [9].*

[20] *Au niveau des agissements et des croyances de l'intimée et de M. Labelle, il est difficile de partager leur avis voulant qu'ils aient agi de bonne foi en*

construisant un deuxième étage devant la rédaction claire et non équivoque du permis de construction. »

CONCLUSION

Cet arrêt de la Cour d'appel est une excellente nouvelle pour les municipalités en ce qui concerne le pouvoir discrétionnaire qui a souvent été appliqué erronément par la Cour supérieure dans le passé.

Les règlements municipaux étant adoptés dans l'intérêt public, un citoyen ne peut se soustraire à leur application en souhaitant bénéficier de la clémence de la Cour supérieure après avoir exécuté des travaux illégaux et sans permis, et cela même si la Municipalité a perçu pendant plusieurs années des taxes pour un usage non conforme au règlement de zonage. En résumé, la Cour supérieure ne peut consentir à un citoyen un avantage dont un autre qui respecte scrupuleusement la réglementation municipale ne pourra bénéficier. ■

¹ 2020 QCCA 1495

² 2018 QCCS 4454

³ 2003 CanLII 28303 (QC CA)

⁴ *St-Gédéon (Municipalité de) c. Tremblay*, 2016 QCCS 3811 (CanLII); cassé par *St-Gédéon (Municipalité de) c. Comité Plage St-Jude inc.*, 2018 QCCA 143

⁵ RLRQ c. A-19.1



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

LA SEULE MUTUELLE D'ASSURANCE PROPRIÉTÉ DU MONDE MUNICIPAL QUÉBÉCOIS



LA MMQ DÉTIENT UNE **EXPERTISE INÉGALÉE** EN GESTION DES RISQUES MUNICIPAUX

Réduisez vos sinistres en profitant de notre accompagnement sans frais :

- › Soutien technique à distance.
- › Formations, webinaires et outils favorisant la saine gestion des risques municipaux.
- › Inspection en sécurité incendie et des lieux.
- › Inspection des installations électriques et thermographie préventive.
- › Mentorat et visite préventive.



INFORMEZ-VOUS
mutuellemmq.com

1 866 662-0661





CAP SUR 2030 : ÉNERGIR EN ACTION

EN MATIÈRE DE LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Énergir poursuit ses actions vers une transition énergétique toujours plus verte et résiliente. Elle s'arrime d'ailleurs aux efforts du gouvernement du Québec qui vise à réduire les gaz à effet de serre (GES) de 37,5 % à l'horizon 2030, par rapport au niveau de 1990, et de tracer la trajectoire empruntée vers la carboneutralité en 2050.

L'entreprise a une vision ambitieuse pour décarboner son réseau de gaz naturel afin de l'exploiter à sa juste valeur et de demeurer pertinente pour les communautés.

Pour ce faire, quatre grandes orientations guideront cette démarche.

1 ACCÉLÉRER LES EFFORTS EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

1,1 million. C'est le nombre de tonnes de GES que les programmes d'efficacité énergétique d'Énergir ont permis d'éviter au cours des 20 dernières années. Véritable préceuseure en la matière, Énergir accélérera les efforts en ce sens et compte réduire, en l'espace de 10 ans, 1 million de tonnes de GES supplémentaires. De belles occasions pour réduire notamment l'empreinte carbone des bâtiments municipaux et diminuer le coût de votre facture énergétique!

2 AUGMENTER L'INJECTION DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE (GNR)

10 %. C'est la proportion de GNR qu'Énergir vise à injecter dans son réseau d'ici 2030 pour permettre au Québec de réduire ses émissions de 1,1 million de tonnes de GES. Les projets de biométhanisation de la matière organique résiduelle se déploieront partout au Québec et permettront de créer des emplois en région, diversifier l'économie, produire une énergie locale et renouvelable, ainsi que réduire l'empreinte environnementale de la province!

3 MISER SUR UNE COMPLÉMENTARITÉ FORTE ENTRE LES RÉSEAUX GAZIER ET ÉLECTRIQUE

Une première. Énergir et Hydro-Québec élaborent actuellement une stratégie qui permettra de libérer des capacités sur le réseau électrique pour électrifier plus rapidement et davantage avec les infrastructures en place, et ce, sans nécessiter d'investissements supplémentaires.

Le Québec a la chance de compter sur de l'électricité renouvelable à bon prix. Par ailleurs, augmenter la capacité électrique en période de pointe et de forte demande a un coût important pour Hydro-Québec. C'est ici que la complémentarité entre les réseaux prend tout son sens et qu'il y a une valeur d'utiliser le réseau gazier pour servir cette pointe à moindre coût. En effet, il est possible de stocker du gaz naturel et de l'utiliser au moment où les besoins sont les plus grands, lors des pointes en période de grands froids en hiver par exemple.

4 DÉVELOPPER DE NOUVEAUX VECTEURS DE CROISSANCE DURABLE

Innovet et se diversifier. Le développement de services et de l'expertise énergétique auprès de ses clients ou dans la filière de l'hydrogène vert qui est prometteuse et qui peut décarboner encore davantage le réseau gazier seront des avenues explorées par Énergir dans les prochaines années.

Pour mener à bien sa vision, Énergir collaborera avec ses partenaires de premier plan que sont les municipalités. Cela permettra également de trouver des façons de faire innovantes et efficaces pour décarboner l'empreinte environnementale des municipalités et celle de leurs citoyens, au meilleur coût possible. ■

RAPPORT SUR LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE D'ÉNERGIR

Énergir a rendu public son Rapport sur la résilience climatique au cœur duquel est présentée sa vision 2030-2050.

Pour consulter le rapport, rendez-vous à energir.com/rapport.

AQUATECH RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC LE SAM

Aquatech, Société de gestion de l'eau inc. est un partenaire du Service d'approvisionnement municipal (SAM) de la FQM depuis plus de 15 ans!

L'entreprise se spécialise dans l'exploitation d'infrastructures de traitement d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux de procédés industriels sur l'ensemble du territoire québécois. Elle offre aux municipalités et MRC qui ne sont pas déjà clientes, un rabais de 10 % sur les services professionnels d'assistance technique dans le domaine de la gestion, de l'exploitation des réseaux de production et de distribution d'eau potable, ainsi que de la collecte et du traitement des eaux usées. Pour consulter le détail de l'offre d'Aquatech, rendez-vous sur <http://www.sam.ca/aquatech/>.

L'HIVER 2021-2022 SE PLANIFIE DÈS MAINTENANT!

L'hiver se termine à peine et il faudrait déjà commencer à planifier l'hiver prochain? Cela semble bien tôt, mais pourtant!

Ce qu'il faut avoir en tête, c'est qu'on doit définir de manière détaillée son besoin, rédiger un devis, publier un appel d'offres, recevoir et analyser les soumissions et octroyer le contrat avec son conseil municipal. Après ces étapes, quelques mois se seront déjà écoulés.

Si on cherche à contracter pour le déneigement de sa municipalité, il est préférable de s'y prendre tôt, et ce, afin de s'assurer de la disponibilité des entreprises de déneigement. En lançant l'appel d'offres tôt dans l'année, cela peut permettre à l'entrepreneur qui remporte l'appel d'offres d'embaucher la main-d'œuvre dont il aura besoin et de sécuriser l'équipement nécessaire afin de réaliser le contrat.

Dans le cas où la municipalité souhaiterait acquérir un camion de déneigement ou une chargeuse sur

roues avec souffleuse, il faut aussi considérer que les manufacturiers proposent des délais de livraison de plusieurs mois. Il serait donc approprié pour la municipalité de publier son appel d'offres en mars, avril ou mai.

Planifier peut s'avérer payant pour la municipalité, si elle publie son appel d'offres avec un devis écrit de façon à ouvrir la compétition et si elle le fait à un moment où elle saura susciter de l'intérêt dans le marché.

Si vous avez besoin d'accompagnement dans les diverses étapes de vos démarches d'approvisionnement pour l'hiver prochain, n'hésitez pas à communiquer avec notre équipe à ingenierie@fqm.ca. ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p.72)

Assurances et services financiers
LA CAPITALE ASSURANCES
GÉNÉRALES (p.30)

Environnement et énergie
AQUATECH, SOCIÉTÉ DE
GESTION DE L'EAU inc. (p. 35)

Envoi de colis
- DICOM
- PUROLATOR

Fournitures de bureau
STAPLES AVANTAGE

Luminaire DEL
ÉNERGÈRE (p.36-37)

**Luminaire et accessoires
décoratifs extérieurs**
ÉCLAIRAGE CYCLONE
(p.31)

Messagerie
POSTES CANADA

**Mutuelle santé
et sécurité du travail**
FQM Prévention

Publication juridique
PFD AVOCATS

**Technologie de signalisation
et feux de circulation**
ORANGE TRAFFIC (p.33)

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU

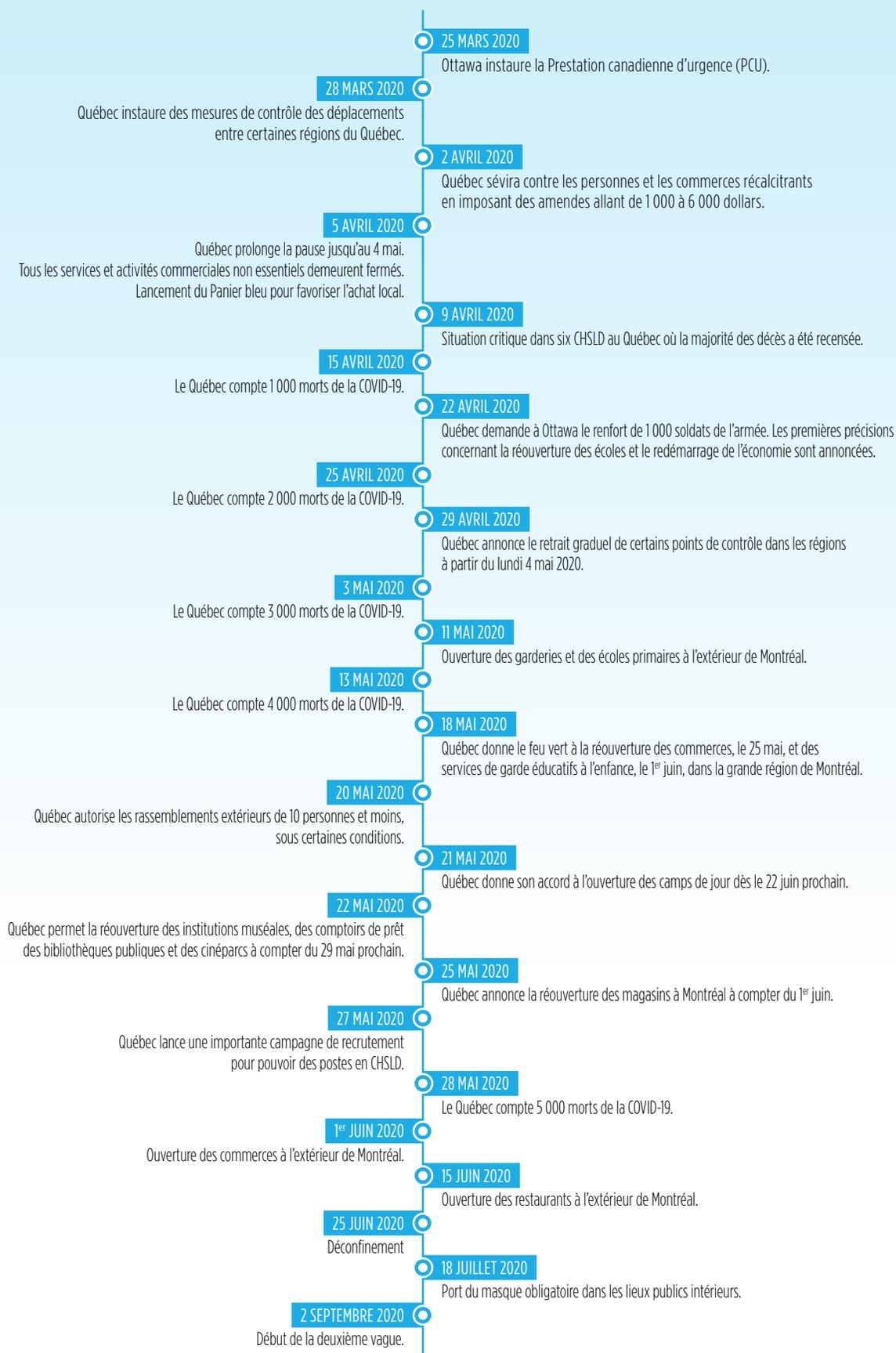
UNE ANNÉE QUI MARQUERA L'HISTOIRE

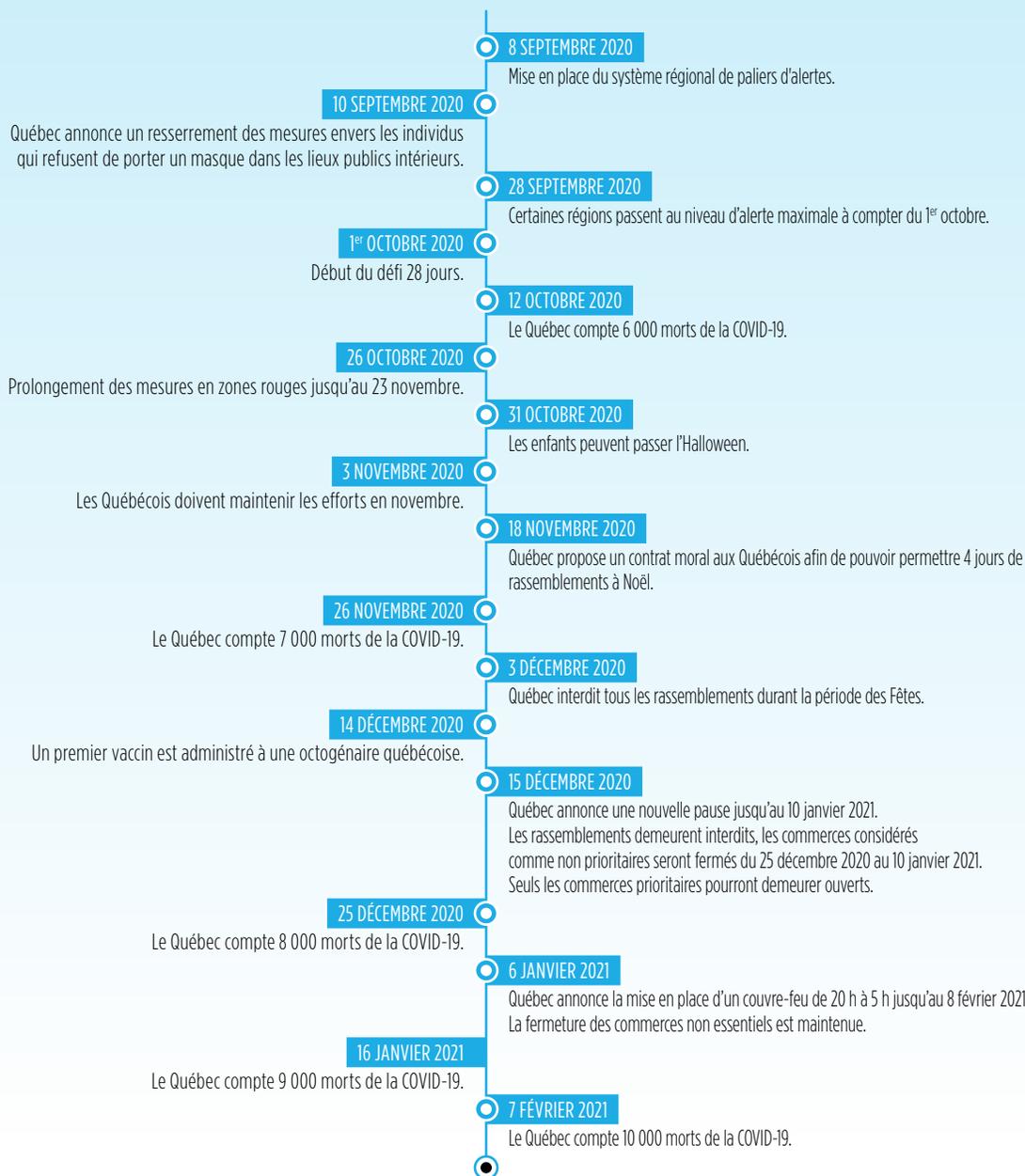
Le 13 mars 2021 marquera le premier anniversaire du déclenchement des mesures sanitaires causé par la pandémie de la COVID-19 au Québec et dans une bonne partie du monde entier. Le coronavirus a frappé d'autant plus fort qu'il nous a tous pris par surprise. Rétrospective de 12 mois qui resteront à jamais gravés dans le souvenir d'une génération.



« La plus grande bataille de notre vie ! »

- François Legault, 25 mars 2020





Droit municipal, représentation des élus et des fonctionnaires, fiscalité municipale et expropriation, litige, actions collectives, droit du travail, droit de la construction et louage résidentiel.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 | info@municonseil.com



S'ÉTABLIR EN RÉGION

UNE TENDANCE DURABLE?

La situation inédite que vit le Québec depuis un an a provoqué des turbulences dans plusieurs secteurs d'activité économique, dont le marché immobilier où une nouvelle tendance semble vouloir se dessiner. L'exode de la population des villes vers les régions deviendra-t-il un phénomène qui survivra à la pandémie?

Le marché immobilier a connu une année 2020 en dents de scie. D'abord, les mesures imposées par le premier confinement du printemps ont provoqué une baisse des ventes et des nouvelles inscriptions de propriétés sur le marché. Les mesures sanitaires ont interrompu le courtage immobilier pendant un total de sept semaines. Selon l'Association professionnelle des courtiers immobiliers du Québec (APCIQ), une baisse de 75 % des ventes a été remarquée en avril 2020 seulement.

C'est à l'été 2020 que l'engouement pour les banlieues et les régions plus éloignées des grands centres a commencé à se faire sentir. Selon l'APCIQ, cet élan s'est maintenu en octobre et en novembre avec des ventes résidentielles en hausse de 39 % et de 38 % respectivement. L'APCIQ observe qu'après 11 mois, on assiste à une progression des ventes de 15 % par rapport à la même période en 2019.

La grande région de Québec est celle parmi les six régions les plus peuplées qui subit la plus forte croissance des ventes de résidences. Au total, 831 ventes ont été enregistrées en août 2020 dans la

région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, un bond impressionnant de 62 % par rapport à août 2019.

L'ATTRAIT POUR LES ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Selon M. Maurice Ricard, un courtier du Réseau des courtiers immobiliers indépendants du Québec (RCIQ), la pandémie a créé un effet de rareté et une hausse des prix. « La RMR de Québec a bénéficié d'une activité immobilière vigoureuse, entre autres en raison d'un marché de villégiature. On a vendu des maisons dans les secteurs du mont Sainte-Anne et de Saint-Ferréol-les-Neiges à des prix que nous n'aurions jamais obtenus avant. Des attraits comme le ski alpin et le vélo de montagne ont favorisé des transactions très intéressantes pour les courtiers. »

Somme toute, la pandémie a eu un impact très favorable pour le secteur immobilier. Malgré les conditions sanitaires, Maurice Richard considère que 2020 a été une excellente année. « Nous avons vu diminuer notre banque de maisons à vendre et elles

se sont très bien vendues », confie-t-il en se disant confiant que l'activité demeurera forte en 2021, mais que le marché ne sera pas meilleur.

« Nous, les courtiers, aurons moins de produits à offrir, car nous avons été tellement occupés à vendre pendant la pandémie que nous n'avons pas réussi à augmenter notre bassin d'inscriptions, faute de temps, explique-t-il en affirmant que la rareté des maisons disponibles poussera les prix à la hausse en 2021. C'est déjà observable en début d'année. »

Si le déséquilibre entre l'offre et la demande entraîne des signes de surchauffe du marché dans les régions de Montréal et Québec, l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) invite à la prudence, car si le gouvernement met sur pied de nouveaux programmes de soutien aux ménages, augmentant ainsi le revenu disponible, le vent pourrait tourner et on pourrait assister de nouveau à un essor retentissant.



La pandémie a non seulement marqué fortement le marché immobilier, elle a aussi provoqué un déplacement de la population vers les régions plus éloignées.

Crédit photo : Shirley Bishop

UNE ATTIRANCE POUR LES RÉGIONS PLUS ÉLOIGNÉES

Le contexte de la COVID-19 a non seulement marqué fortement le marché immobilier, mais il a aussi provoqué un déplacement de la population vers les régions plus éloignées.

La période pandémique a permis aux régions d'être plus visibles et de devenir plus attractives. Les ménages qui choisissent de quitter les grands centres trouvent dans les régions de grands espaces pour vivre plus facilement le confinement tout en ayant un accès plus facile à la propriété. Les bénéfices de la campagne comme la liberté, le grand air et l'absence de trafic s'additionnent pour offrir une qualité de vie incomparable avec celle de la ville.

Selon plusieurs experts du développement régional dont QUORUM a consulté les publications, il ressort une convergence d'opinions relativement au fait que la pandémie a accéléré un phénomène qui se profilait depuis quelques années, celui des déplacements interrégionaux. Nathalie Lewis, Gérard Beaudet et Bernard Vachon sont unanimes. La pandémie a révélé des réalités qui existaient déjà. La grande ville n'est plus le seul modèle d'occupation du territoire. Les mouvements migratoires ne devraient pas s'estomper dans le futur.

Le principal indicateur qui peut confirmer cette tendance est le solde migratoire entre les régions que compile l'Institut de la statistique du Québec. Ce solde migratoire est le résultat obtenu en faisant la somme des personnes entrées dans une région et celles qui en sont sorties au cours d'une période donnée.

Ainsi, du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} juillet 2019, la ville de Montréal a enregistré un solde migratoire négatif de près de 28 000 personnes. Pendant la même période, les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent ont fait des gains de 0,14 % et 0,06 % respectivement.

La région de la Gaspésie s'est particulièrement démarquée par une accélération de l'accueil de nouveaux résidents. Selon les responsables de la stratégie régionale Vivre en Gaspésie, l'attrait pour la région existait avant la pandémie et son attractivité va demeurer après la COVID-19 dès que la vaccination sera complétée. Avec un taux migratoire positif depuis trois ans, la Gaspésie semble avoir gagné son pari de faire mentir le



Avec un taux migratoire positif depuis trois ans, la Gaspésie se démarque par une accélération de l'accueil de nouveaux résidents.

Crédit photo : Shirley Bishop

scénario catastrophique de désertification de la région annoncé en 2000.

L'attraction pour la région du Bas-Saint-Laurent s'est également confirmée avec la pandémie. Selon l'organisme Place aux jeunes de Rivière-du-Loup, après une période d'hésitation dans le choix de la région où ils préféreraient s'installer, les gens optent pour le Bas-Saint-Laurent. À titre d'exemple, de juin à octobre 2020, la MRC des Basques a compté 17 migrations réussies et 32 suivis individuels comparativement à 12 migrations réussies et 19 suivis individuels en 2019.

LE TÉLÉTRAVAIL CHANGE LES PARADIGMES

Les changements des habitudes de travail avec l'avènement du télétravail ont introduit une nouvelle réalité et de nouvelles possibilités. Le déplacement du lieu de travail vers la maison a incité plusieurs personnes à rechercher un nouvel endroit pour améliorer leur qualité de vie et le lieu de cette nouvelle résidence devient soudainement encadré de balises différentes.

« Les gens qui habitent en ville ont vu leurs habitudes de vie chamboulées, affirme le courtier immobilier Maurice Ricard. Ils ont été privés des restaurants, des commerces, de leurs sorties culturelles, etc. La vie est devenue plus difficile en milieu urbain. »

Il y a à peine un an encore, le télétravail occupait une place marginale au Québec. Selon la professeure à l'École des sciences de l'administration de la TÉLUQ, M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, autour de 10 % à 15 % de la main-d'œuvre le pratiquaient et il concernait en majorité des cadres et des professionnels.

Selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec en mars et avril 2020, le télétravail occupait près d'un travailleur sur deux. En mai, il est descendu à 40 %, puis à 30 % au mois d'août. Ces chiffres rejoignent ceux observés par Léger dans un sondage publié dans *Le Soleil* le 8 janvier 2021. Les 421 employeurs privés sondés estiment que 17 % de leurs effectifs faisaient du télétravail en décembre, comparativement à 32 % en juillet et 57 % en mars 2020.

Même si la pratique a semblé s'essouffler au fil de 2020, l'obligation du télétravail pour tous les employés de bureau des secteurs public et privé décrétée par le gouvernement du Québec à la mi-décembre modifiera de nouveau les statistiques. Reste à voir ce qui restera de ces nouvelles habitudes de travail et de la popularité des régions une fois que le vaccin nous aura immunisés contre la COVID-19. ■

L'ACHAT LOCAL, UNE SOLIDARITÉ SANS LIMITE?

Si la pandémie a bouleversé nos habitudes de vie, elle nous a aussi fait prendre conscience collectivement de l'importance de l'achat local pour soutenir notre économie, nos entreprises et nos entrepreneurs. Un an plus tard, ce réflexe développé par plusieurs Québécois survivra-t-il au-delà de la pandémie?

Dès les premières semaines qui ont suivi le déclenchement de la pandémie, de nombreux acteurs économiques locaux, régionaux et nationaux ont uni leurs forces pour sensibiliser la population à l'importance de la consommation locale. Pendant que le gouvernement du Québec lançait le Panier bleu le 5 avril 2020, des campagnes de sensibilisation se multipliaient dans toutes les régions du Québec.

Maires et mairesses, préfets et préfètes, conseillers et conseillères ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour soutenir les entreprises de leurs communautés dont les initiatives ont rivalisé de créativité. [L'édition de juin 2020 de QUORUM](#) dressait un échantillon de ces initiatives inspirantes.

L'enjeu est de taille. Selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, si tous les Québécois remplaçaient 30 \$ par année d'aliments étrangers par des aliments produits ici, cela représenterait un milliard de dollars en cinq ans, une somme qui pourrait être réinvestie ici pour faire prospérer notre système agroalimentaire et créer des emplois.



Selon l'édition spéciale du Baromètre de la consommation responsable, la croissance des achats locaux s'inscrit de manière significative dans le secteur de l'alimentation.

DE NOMBREUSES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

La tendance à l'achat local se profilait déjà depuis quelques années, mais elle s'est accentuée de façon marquée avec la pandémie. Jamais les Québécois n'ont été aussi encouragés à acheter des produits locaux. La prolifération des plateformes numériques traduit éloquentement cet engouement pour l'achat local en plus de fournir une belle vitrine à nos entreprises et aux produits de chez nous.

Quelques initiatives en ligne pour promouvoir l'achat local :

Le Panier bleu	lepanierbleu.ca
Aliments du Québec	alimentsduquebec.com
Ma Zone Québec	mazonequébec.com
Je choisis PME	jechoisispme.ca
Signé local	boutique.signelocal.com
Ulocal	ulocal.co
Boule de neige	bouledeneige.ca

DES HABITUDES BOULEVERSÉES

Invariablement, nos habitudes de consommation ont changé au cours de la dernière année. L'Observatoire de la consommation responsable, une cellule d'études, de recherche et de veille stratégique reconnue par l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, publiait en novembre une édition spéciale COVID-19 de son baromètre annuel de la consommation responsable qui mettait en relief certaines pratiques qui ont été modifiées par la pandémie.

Les chercheurs ont noté que la pandémie a eu comme effet de réduire l'utilisation du transport en commun qui est passé de 34 % d'usagers fréquents en 2019 à 21 % en 2020. D'autre part, elle a accéléré la pratique du compostage (en hausse de 3 pts avec 41 % d'adeptes fréquents) et du recyclage (en hausse de 0,5 pt avec 89 % d'adeptes fréquents). Elle semble aussi offrir des perspectives de croissance à l'achat et la vente de seconde main.

Au chapitre de la consommation locale, l'Observatoire note une hausse de 2 pts avec un

total de 61 % d'adeptes fréquents, une augmentation particulièrement importante pour les achats de produits alimentaires locaux. L'enquête de l'OCR indique également que 72 % des citoyens ont l'intention d'acheter davantage de produits québécois après la pandémie.

Le contexte de la COVID-19 a installé des habitudes comme le ralentissement du mode de vie et l'achat local, des habitudes qui se maintiendront, croient-ils.

QUEL AVENIR POUR L'ACHAT LOCAL?

Si le Panier bleu en a fait sourire plusieurs pendant la diffusion d'un sketch au Bye Bye 2020, le terme fait tout de même partie du top 10 des expressions les plus recherchées sur Google en 2020 au Québec selon des données rendues disponibles par le géant du Web.

De son côté, l'enquête de l'OCR a également révélé que le Panier bleu est utilisé par environ un consommateur sur 5 qui consulte la plateforme pour s'informer sur des entreprises locales ou pour trouver un produit fabriqué ou cultivé au Québec.

Il est encore trop tôt pour conclure que les Québécois conserveront leurs nouvelles habitudes de consommation locale une fois la pandémie terminée. Si la crise sanitaire a été l'occasion d'une prise de conscience quant à l'origine des produits que l'on consomme et l'impact sur notre économie, les efforts de sensibilisation devraient continuer d'être soutenus afin de favoriser la relance économique des prochaines années.

Le renommé sondeur Jean-Marc Léger étudie le comportement des Québécois depuis plus de 30 ans. Plusieurs de ses enquêtes de consommation ont

Baromètre 2020 de la consommation responsable LES FAITS SAILLANTS DE L'ÉDITION SPÉCIALE COVID-19

L'Observatoire de la consommation responsable (OCR) mène chaque année depuis 2010 une enquête pour décrypter les attentes, les sensibilités et les comportements des citoyens en matière de consommation responsable et de responsabilité des marques et des organisations.

Le Baromètre de la consommation responsable permet de mesurer les comportements et de suivre les nouvelles tendances de consommation. Voici les faits saillants de l'édition spéciale COVID-19 :

- Le retour du « fait maison » s'amplifie en particulier pour les pratiques de cuisine et de rénovation : 77,3 % déclarent avoir davantage cuisiné au cours du dernier mois (+ 7,4 pts), 38,2 % fait davantage de réparations (+ 1,1 pt) et 33,2 % ont davantage rénové (+ 1,7 pt);
- Une consommation plus sobre : 77,4 % ont eu moins envie de magasiner au cours du dernier mois et 61,3 % ont moins dépensé qu'avant la pandémie dans les magasins physiques;
- Le prix, un critère de choix encore plus prépondérant que pendant le confinement : 73,3 % (+ 6,0 pts) comparent davantage le prix entre les produits depuis la réouverture progressive des commerces non essentiels. Ils sont 64,4 % (+ 5,3 pts) à déclarer à acheter plus de produits au rabais;
- Achat local, l'engagement économique s'impose : 86,1 % (+ 18,1 pts) mentionnent qu'il est important d'acheter des produits fabriqués au Québec, et ce, principalement afin d'être solidaire avec les entreprises du Québec;
- Perspectives de rebond, vers une nouvelle normalité? : 72 % (+ 4,0 pts) ont l'intention d'acheter davantage de produits fabriqués au Québec lorsque la pandémie sera éradiquée.

Source : Ces résultats ont été obtenus dans le cadre d'un sondage mené par MBA recherche pour le compte de l'Observatoire de consommation responsable auprès d'un échantillon aléatoire de 1050 personnes qui ont répondu à un questionnaire en ligne entre le 22 septembre et le 7 octobre 2020.

https://ocresponsable.com/wp-content/uploads/2020/11/BCR_2020_Final_V2.pdf

CRÉER UN ESPACE DE VIE COLLECTIF ADAPTATIF.

Entrepreneur général depuis plus de 35 ans et distributeur exclusif au Québec de Steelway, SIM Bâtiments d'acier est fier de proposer une structure polyvalente qui vous permet plusieurs utilisations au gré de vos besoins.

NOUS SOMMES PRÊT À COMMENCER, ET VOUS?



Distributeur exclusif au Québec
STEELWAY
BUILDING SYSTEMS

PEPIN-SIM.COM | 450 473-1889



démontré que l'écart entre l'intention et l'action est parfois grand. Il aime répéter que même si les Québécois sont les plus catholiques, ils sont les moins pratiquants au monde.

Compte tenu de l'écart de prix souvent important entre un produit local et un produit étranger, les Québécois seront-ils prêts à faire l'effort? Misons qu'à moindre coût, un produit étranger aura toujours beaucoup d'attrait. ■



Si le Panier bleu en a fait sourire plusieurs pendant la diffusion d'un sketch au Bye Bye 2020, le terme fait tout de même partie du top 10 des expressions les plus recherchées sur Google en 2020 au Québec selon des données rendues disponibles par le géant du Web.

L'ACHAT LOCAL : UN CONCEPT AUSSI VIEUX QUE L'HUMANITÉ

Si la pandémie a propulsé à l'avant-scène l'importance de la consommation locale, il ne s'agit pas pour autant d'un concept novateur. En réalité, c'est plutôt un retour aux sources.

Dans les années 1800, Louis-Joseph Papineau, une figure marquante de la rébellion des patriotes, faisait la promotion des produits d'ici afin de se soustraire aux taxes des produits venant d'ailleurs, notamment des colonisateurs.

Au milieu du 19^e siècle, la mise en service du train a révolutionné le transport des marchandises et favorisé les échanges commerciaux en Amérique du Nord.

Dans le Bas-Canada, l'exportation du bois vers le sud a connu une croissance fulgurante pendant que les échanges interrégionaux de denrées alimentaires se développaient.

Reconnue pour la qualité et la quantité de ses élevages bovins, la région des Cantons-de-l'Est était particulièrement active pour vendre ses surplus de production, le bœuf étant produit en surabondance par rapport à la consommation locale. Ces surplus étaient expédiés dans d'autres régions alors qu'en revanche, les œufs des autres régions étaient les bienvenus étant donné l'absence de production.

Les relations commerciales se sont beaucoup complexifiées au fil du troc, de l'or et de l'argent, mais les vertus du commerce local ont traversé le temps.

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL

418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL  

MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

50 ans

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE UN SUJET ENCORE D'ACTUALITÉ?

À la veille du début de la pandémie, le marché de l'emploi était en surchauffe. La pénurie de main-d'œuvre était le sujet le plus préoccupant pour les employeurs. Les médias en faisaient régulièrement leurs manchettes. Il fallait rivaliser d'ingéniosité pour recruter de bons candidats. Un an plus tard, qu'en est-il? La pénurie d'emploi survivra-t-elle à la pandémie?

PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE : UN BREF RAPPEL DE SITUATION

À la mi-juin 2019, la pénurie de main-d'œuvre atteignait de nouveaux sommets au Canada selon les données publiées par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI). Il y avait alors 434 000 postes à pourvoir dans le secteur privé au Canada et 120 000 au Québec, ce qui plaçait la province au sommet des emplois non comblés.

Les médias présentaient régulièrement des entreprises forcées de fermer leurs portes ou de réduire des quarts de travail faute de main-d'œuvre. La qualité du service en était affectée dans plusieurs commerces. La FCEI réclamait alors davantage de programmes de formation, des mesures pour attirer plus d'immigrants et retenir les aînés au travail.

Cette pénurie de main-d'œuvre est motivée par deux phénomènes prédominants. Il y a tout d'abord le vieillissement de la population. En raison du baby-boom des années 1945 à 1965, plusieurs travailleurs sont maintenant aujourd'hui à l'âge de la retraite. Cependant, le nombre d'individus en âge de travailler demeure le même. En somme, le ratio entre les travailleurs quittant pour la retraite et ceux pouvant les remplacer est négatif, et ce, depuis plusieurs années.

Nous observons ainsi une baisse dans le bassin de personnes aptes à occuper un emploi. Selon une étude du Mouvement Desjardins publiée en mars 2019, cette tendance est particulière au Québec, alors qu'en Ontario et au Canada dans son ensemble, ce ratio demeure positif.

Le deuxième phénomène est celui du faible taux de chômage. S'élevant à 4,5 % en février 2020, il s'agissait du plus bas taux observé sur le territoire québécois depuis 1976. Ce contexte, issu d'une période économique en croissance dans les dernières années, est excellent pour les personnes en recherche d'emploi puisque ces dernières peuvent en dénicher rapidement. Toutefois, ce second facteur, combiné au vieillissement accéléré de la population, a entraîné la pénurie de main-d'œuvre que l'on a observée jusqu'en mars 2020.

LA PÉNURIE AVANT LA PANDÉMIE

Au cours du premier trimestre de 2020, plusieurs rapports sur la situation de pénurie de main-d'œuvre au Québec étaient accablants. Selon Statistique Canada, le nombre de postes vacants s'établissait pour cette période à près de 130 000, soit un des plus élevés au Canada en relation avec les emplois occupés. En regardant plus attentivement les statistiques du taux de postes vacants par région, l'Estrie, Chaudière-Appalaches ainsi que la Montérégie sont en tête de peloton des pires régions du palmarès.

Plusieurs pourraient se questionner, à la vue de ces données, si les emplois à pourvoir sont ceux nécessitant de nombreuses années d'études. Selon les données disponibles en date du premier trimestre de 2020, 32 % des postes vacants ne requièrent aucune scolarité, 21 %

demandent un diplôme secondaire ou l'équivalent, 30 % exigent un certificat ou un diplôme non universitaire, alors que 17 % nécessitent un certificat ou un diplôme universitaire. En résumé, les postes vacants au Québec avant la pandémie nécessitaient un peu plus de 50 % de main-d'œuvre ne possédant aucun diplôme ou un diplôme secondaire seulement.

LA PÉNURIE EXISTE-T-ELLE TOUJOURS?

Avec la pandémie de COVID-19, le taux de chômage est monté drastiquement à 17 % en avril 2020, avant de redescendre graduellement jusqu'à 6,7 % en décembre dernier. Alors que certains affirment que la pénurie de main-d'œuvre serait dernière nous, il s'agirait plutôt d'une image faussée.

Pour la professeure au département de management de l'Université Laval, M^{me} Marie-Ève Dufour, ces données doivent être interprétées avec précaution. « Il faut faire attention lorsque l'on regarde le taux de chômage depuis le mois d'avril. C'est une augmentation dite artificielle. Il s'agit d'un taux de chômage qui a été gonflé par les pertes d'emplois temporaires ou permanents et qui sont associés à la situation sanitaire que l'on connaît, explique-t-elle en précisant qu'il ne s'agit pas d'un reflet du marché du travail.

La spécialiste en gestion des ressources humaines précise de surcroît que la pénurie pourrait s'exacerber pour des domaines aux prises avec cette problématique avant la pandémie, notamment l'hôtellerie et la restauration.

Selon M^{me} Dufour, l'avènement de la pandémie amène son lot de défis pour les PME et les municipalités, dont celui du recrutement. Alors que la compétition était déjà féroce avant mars 2020, les organisations doivent repenser leurs manières d'attirer de la nouvelle main-d'œuvre, notamment avec l'arrivée du télétravail. Pour ce qui est de certains types d'emplois comme les cols bleus, elle précise que les municipalités font face ici à un autre défi de recrutement de taille, ce type d'emplois n'utilisant pas des mêmes tactiques de recrutement.

AIDE GOUVERNEMENTALE POUR LA FORMATION

À l'occasion de la conférence qu'il présentait en décembre 2020 lors du colloque de la FQM *État des lieux : les régions à l'heure de la COVID-19*, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, s'est dit préoccupé par les pertes d'emplois chez les jeunes.

« En comparant les données de chômage d'octobre 2019 à celles d'octobre 2020, il y a près de 125 000 chômeurs de plus au Québec, une situation qui affecte plus directement les femmes, la population issue de l'immigration et les jeunes qui représentent 54 %, a-t-il mentionné. Il va falloir avoir des stratégies de rétention et de promotion dans chaque région afin que chacune puisse faire valoir ses atouts et ses caractéristiques pour intéresser les jeunes. »

Pour corriger la situation, le gouvernement du Québec a lancé le Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) en novembre 2020. Il s'adresse aux personnes qui souhaitent trouver un emploi ou retourner sur le marché du travail après une perte d'emploi. Il leur permet de suivre une formation tout en recevant une allocation d'aide à l'emploi de 500 \$ par semaine ou de voir leur allocation majorée à 500 \$ par semaine, si elles reçoivent déjà de l'aide financière du gouvernement du Québec, et ce, durant toute la formation.

Selon la professeure au département de management de l'Université Laval, M^{me} Marie-Ève Dufour, l'avènement de la pandémie amène son lot de défis pour les PME et les municipalités, dont celui du recrutement. Alors que la compétition était déjà féroce avant mars 2020, les organisations doivent repenser leurs manières d'attirer de la nouvelle main-d'œuvre, notamment avec l'arrivée du télétravail.

Doté d'un budget de près de 115 millions de dollars, le PARAF offrira une aide financière ainsi qu'un service de placement grâce aux agents d'aide à l'emploi présents dans toutes les régions. Les formations couvertes par cette nouvelle mesure s'étalent du diplôme d'études professionnelles à l'attestation d'études collégiales, en passant par les microprogrammes universitaires.

Conscient que le nouveau programme puisse entraîner des changements de carrière pour certaines personnes qui oeuvraient dans des secteurs frappés par la pandémie ou déjà en pénurie, le ministre ne veut surtout pas créer un déséquilibre dans le marché de l'emploi. « Évidemment que je n'ai pas l'intention de

déshabiller un secteur pour en habiller un autre, a-t-il assuré. C'est la raison pour laquelle la requalification va être accompagnée d'un rehaussement des compétences parce que dans l'hôtellerie, l'aéronautique et dans d'autres secteurs, on peut vouloir préserver notre main-d'œuvre stratégique. »

Les signaux tendent à démontrer que la pénurie de main-d'œuvre survivra à la pandémie dans certains secteurs d'activité comme la construction. Déjà en octobre 2020, la Commission de la construction du Québec prévoyait un manque annuel de 13 000 travailleurs jusqu'en 2025 en raison notamment des grands projets d'infrastructures dont le gouvernement compte accélérer la réalisation afin de relancer l'économie. ■



L'industrie de la construction prévoit déjà qu'il y aura 13 000 emplois par année à combler jusqu'en 2025.

LA MARQUE TERRITORIALE : DES AIRS DE RÉGIONS

Dans la dernière édition de QUORUM, l'équipe de rédaction a jeté un regard sur la marque territoriale. Afficher les couleurs de son territoire est dorénavant une pratique essentielle pour contribuer au dynamisme d'une MRC et d'une municipalité. Plusieurs régions ont fait peau neuve en 2020, au point où QUORUM a souhaité approfondir le sujet dans ce présent numéro en dévoilant d'autres refontes d'images territoriales colorées. Place à nos régions en action!

UNE MARQUE AUX MULTIPLES DÉPLOIEMENTS POUR LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

La Ville de Baie-Saint-Paul a dévoilé en novembre 2020 sa nouvelle identité sous le signe des forces vives de son territoire. Une belle façon pour celle-ci de clore cette année de transformation pour sa communauté.



La Ville de Baie-Saint-Paul a dévoilé en novembre 2020 sa nouvelle identité sous le signe des forces vives de son territoire.

« Plus jeune, plus dynamique et colorée, c'est une véritable refonte en profondeur de notre marque territoriale. Nous voulions une image très créative pour jouer avec les formes. Ludique et créativité, tels sont les mots qui ont guidé la conception de la nouvelle image qui a été soutenue par la direction générale et très bien accueillie par le conseil municipal », ont mentionné Jennie Barrette, commissaire au développement et Luce-Ann Tremblay, directrice des communications et du développement durable de la Ville de Baie-Saint-Paul. Le tout résulte de plus d'un an de travail et de consultation.

Site Web revampé, visuels médias sociaux, bannières portantes, cartes professionnelles et panneaux d'accueil à l'entrée de la ville, l'identité graphique se déploie déjà sous plusieurs formes.

Cette nouvelle identité découle d'une démarche de marketing territorial inscrit dans la planification de développement durable de la Ville. Cette démarche comprend une vaste opération de développement économique devenue nécessaire pour répondre aux enjeux démographiques locaux.

« Les enjeux du vieillissement de notre population nous poussent à améliorer la résilience de notre territoire en diversifiant nos domaines d'activités économiques », explique Jennie Barrette. Cela se traduit notamment par une série d'actions visant la création d'emplois de qualité, la transformation agroalimentaire, l'implantation d'une économie circulaire, et plus encore.

Ainsi, un important projet de construction d'une chaufferie à la biomasse prend forme dans la localité. Il sera dorénavant possible de récupérer les résidus de bois à des fins de chauffage d'un bâtiment institutionnel.

Un incubateur en innovation sociale est également né. On y retrouve entre autres une coopérative regroupant un espace de co-working, des ateliers de boulangerie, un espace pour l'hébergement de travailleurs, etc. Deux laboratoires vivants ont aussi été mis en place dans la ville pour laisser place à la réalisation de projets pilotes.

« C'est en structurant des projets comme celui-ci que nous allons faire en sorte de stimuler la venue de nouveaux résidents. » - Jennie Barrette, commissaire au développement à la ville de Baie-Saint-Paul



Site Web revampé, visuels médias sociaux, bannières portantes, cartes professionnelles et panneaux d'accueil à l'entrée de la ville. l'identité graphique de la Ville de Baie-Saint-Paul se déploie déjà sous plusieurs formes.
Crédit photo : Oasis Communication.

De ce fait, le marketing territorial a été classé comme une action prioritaire dans le développement local, celui-ci étant le fil conducteur de l'ensemble des projets. « C'est en structurant des projets comme celui-ci que nous allons faire en sorte de stimuler la venue de nouveaux résidents. La pandémie aura créé des conditions favorables pour mettre de l'avant les attraits de la région », a renchéri Jennie Barrette.

Les déclinaisons développées pour les secteurs d'activités s'appuient sur les verbes d'action pour dynamiser les secteurs d'intervention : planifier pour l'aménagement du territoire; préserver pour l'environnement et le développement durable; investir pour le

développement économique; découvrir pour le tourisme et unir pour le développement social. Par ailleurs, la pastille du logo de la MRC évoquant la roue des moulins se retrouve dans chaque déclinaison et arbore des couleurs représentatives des activités.

Cette refonte de l'identité visuelle découle du plan stratégique de la MRC. Permettant d'anticiper et de structurer son développement, ce plan stratégique intégré unifie les actions de la MRC Les Moulins suite à l'intégration, il y a 2 ans, du développement économique et touristique aux mandats déjà dévolus, notamment en aménagement du territoire et en environnement.

Pour Guillaume Tremblay, préfet de la MRC Les Moulins et maire de Mascouche, les retombées de cette refonte se sont d'abord fait sentir auprès des employés de la MRC.

« On sent au sein de nos employés une forte augmentation du sentiment d'appartenance et une plus grande synergie au travail. L'image est rassembleuse et représentative de la région. C'est une fierté et un sentiment extraordinaire pour la population. Ça va nous permettre de mettre l'accent sur les moulins de la MRC, de la faire rayonner pour attirer des gens chez nous. Le territoire est en forte effervescence. Ça va être très bénéfique à long terme », a-t-il indiqué.

UN TERRITOIRE TOUT EN COULEURS POUR LA MRC LES MOULINS

Avec l'arrivée d'une nouvelle gouvernance en 2018, ainsi que de nouveaux projets de développements économiques, la MRC Les Moulins a déployé en novembre 2020 les couleurs de son territoire en actualisant son image de marque existante.

En modernisant son logo et en ajoutant différentes déclinaisons pour représenter ses cinq principaux secteurs d'activité, la MRC crée une identité rassembleuse, attrayante et personnalisée. Le tout, en collaboration avec l'ensemble des employés et du conseil de la MRC, et avec les comités consultatifs de celle-ci. Les citoyens ont ainsi pu prononcer sur la nouvelle identité.



« Faites confiance à vos employés, ce sont eux qui sont sur le terrain. Ils sont vos meilleurs spécialistes et vos meilleurs ambassadeurs, écoutez-les. » - Guillaume Tremblay, préfet de la MRC Les Moulins

Par ailleurs, avec le nouveau site Web, les gens peuvent maintenant facilement se retrouver pour être à un clic de la MRC Les Moulins. Celui-ci unifie les différents secteurs d'activité qui étaient auparavant divisés en trois plateformes Web.

Les intervenants ont bénéficié des conseils et de l'accompagnement des élus-es et des acteurs de la région de Lanaudière qui avait également finalisé la refonte de son identité visuelle en juin 2020.

Cette initiative rafraîchissante est le fruit de près d'un an et demi de concertation qui n'aurait pu se faire sans la rigueur et l'énergie des employés. « Faites confiance à vos employés, ce sont eux qui sont sur le terrain. Ils sont vos meilleurs spécialistes et vos meilleurs ambassadeurs, écoutez-les », a conclu Guillaume Tremblay.

LA MRC D'ANTOINE-LABELLE INVITE LES JEUNES FAMILLES À S'INSTALLER DANS L'AUTRE LAURENTIDES

Comme plusieurs régions au Québec, les municipalités qui composent la MRC d'Antoine-Labelle doivent composer avec une pénurie d'emploi. La MRC, qui occupe le nord des Grandes Laurentides, est largement connue pour ses lacs, sa nature et ses grands espaces. Si elle fait le bonheur des touristes de plein air, elle peine à attirer de nouveaux résidents. Pour changer cette dynamique, la MRC a lancé, en novembre dernier, une campagne d'attractivité qui vise à séduire des citoyens de 18 à 40 ans à venir s'installer sur son territoire. Intitulée L'Autre Laurentides, la campagne est le fruit d'une longue démarche de consultation. Voici une brève incursion dans l'arrière-scène de cette initiative inspirante.



VASTE TERRITOIRE, FAIBLE DENSITÉ

Le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle s'étend sur une superficie d'un peu plus de 16 000 km². Bien qu'elle occupe environ 70 % du territoire des Grandes Laurentides, elle ne compte que 35 500 habitants sur les quelques 635 000 que contient l'ensemble de la région.

« On s'est dit, nous avons un immense territoire. Un territoire de plein air, un terrain de jeux qui s'ouvre à l'ensemble des Laurentides. Nous avons un besoin de

personnel un peu partout. Que ce soit dans le milieu hospitalier ou ailleurs. Donc, notre but est de vendre l'idée à des jeunes de venir s'établir chez nous », explique le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, Gilbert Pilote, à propos de la démarche de marketing territorial.

PARADIS INTIMES

Pour réaliser cet objectif, la MRC a confié, en collaboration avec Zone Emploi, le mandat d'élaborer une marque territoriale à une firme spécialisée dans le domaine, soit Visages régionaux.

« On s'est dit, nous avons un immense territoire. Un territoire de plein air, un terrain de jeux qui s'ouvre à l'ensemble des Laurentides. Nous avons un besoin de personnel un peu partout. Que ce soit dans le milieu hospitalier ou ailleurs. Donc, notre but est de vendre l'idée à des jeunes de venir s'établir chez nous », explique le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, Gilbert Pilote, à propos de la démarche de marketing territorial.

Pour parvenir à saisir l'ADN de la région, des consultations ont été menées auprès des citoyens, des gestionnaires d'entreprises ainsi que des élus-es locaux. Ces rencontres, qui ont eu lieu au début 2020, ont notamment permis de réaliser que les gens étaient très attachés à leur petit coin de paradis.

« Quand on demandait aux gens, il est où votre *spot* sur le territoire? Où aimez-vous aller? Ils répondaient, dans ma cour. À mon chalet, j'ai un lac avec un quai, donc, je vais m'asseoir là quand je veux relaxer. J'ai une montagne en arrière de chez nous, je peux aller faire une randonnée quand je finis de travailler. Les gens ont mentionné que la nature autour d'eux est accessible. Ils peuvent y aller quand ils veulent », souligne la coordonnatrice aux communications à la MRC d'Antoine-Labelle et responsable du projet, Billie Piché.

Ce constat a fait réaliser à l'équipe que le territoire était parsemé de ce qu'ils ont appelé, des paradis intimes.

Cette thématique a inspiré la création de 17 capsules, soit une par municipalités qui compose la MRC, qui exposent des endroits magiques caractérisant la région.

À ces capsules s'ajoute une série de récits et de balados mettant en vedette des artisans et des citoyens qui témoignent de leur attachement à leur communauté.

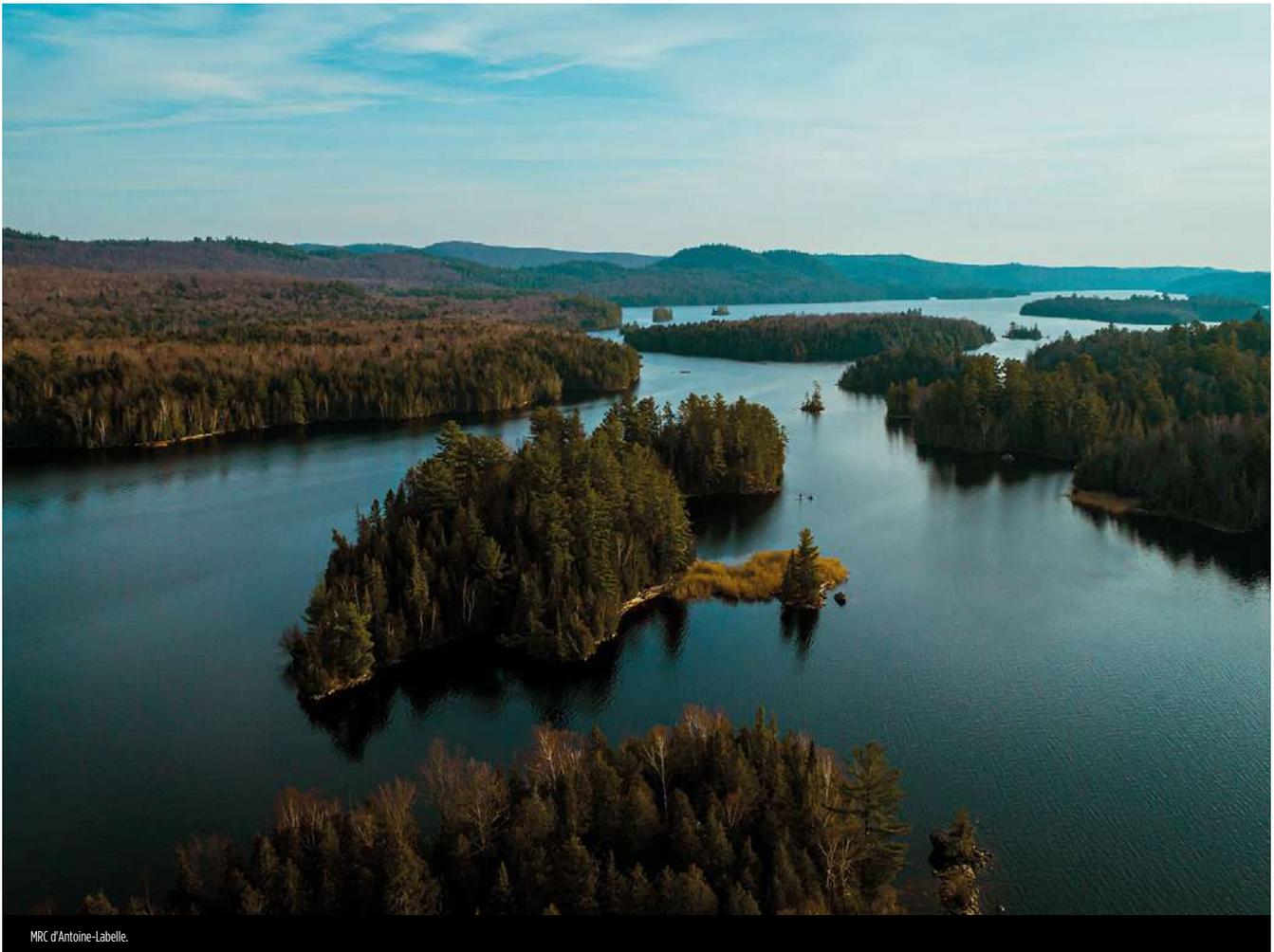
UN CONTEXTE DE PANDÉMIE FAVORABLE?

Si le déploiement de la campagne a dû être revu dans le contexte de la pandémie, la MRC est consciente que la crise semble avoir provoqué un engouement pour les grands espaces.

« La pandémie, ce n'était pas prévu, on ne l'a pas calculé, mais on s'est dit que ça valait vraiment la

Si le déploiement de la campagne a dû être revu dans le contexte de la pandémie, la MRC est consciente que la crise semble avoir provoqué un engouement pour les grands espaces.

peine de poursuivre la démarche et de la sortir coûte que coûte. On s'est dit que c'était une belle occasion pour dire aux gens, venez ! En plus, les deux mètres sont très faciles à respecter ici », lance la coordonnatrice en riant. ■



MRC d'Antoine-Labelle.



Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA
Vice-présidente à la vérification
Commission municipale du Québec

LA CONFORMITÉ DU PROCESSUS RÉGLEMENTAIRE

En décembre 2020, la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) publiait un premier rapport d'audit de conformité portant sur le processus encadrant l'adoption des règlements municipaux dans 28 municipalités de 10 000 à 99 999 habitants. Toutefois, ce rapport peut inspirer toutes les municipalités puisque la conformité et la sécurité juridique des règlements municipaux sont des enjeux importants pour l'ensemble de celles-ci.

L'audit de conformité avait pour objectif de s'assurer que le processus suivi pour l'adoption, la publication et l'entrée en vigueur des règlements était conforme à l'encadrement législatif applicable, et ce, pour les règlements sélectionnés dans les 28 municipalités auditées. Nos travaux se sont concentrés sur plusieurs types de règlements, à savoir des règlements de taxation, de tarification, de suivi budgétaire, de gestion contractuelle, de délégation de pouvoir de faire une dépense, de même que sur des règlements sur le traitement des élus et des règlements d'urbanisme.

Dans le cadre des travaux réalisés par la Commission, le processus encadrant l'adoption de près de 200 règlements sélectionnés a été audité afin de s'assurer que celui-ci respecte l'encadrement législatif en vigueur. L'analyse effectuée par l'équipe d'audit de la Vice-présidence à la vérification ne porte que sur les exigences liées au sujet de règlements municipaux et spécifiées dans le cadre législatif ainsi que sur la conformité de la municipalité à ce cadre législatif. Précisons qu'aucun avis juridique n'est contenu dans ce rapport et que les constats énoncés dans ce dernier ne peuvent déterminer la validité ou la légalité d'un règlement, ce que seul un tribunal peut trancher.

POURQUOI UN AUDIT DE CONFORMITÉ SUR LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS?

Le règlement est l'un des moyens pour une municipalité d'exprimer le résultat de ses décisions. Le conseil municipal a ainsi le pouvoir d'adopter des règlements municipaux, lesquels sont des actes normatifs encadrant notamment la gestion administrative ainsi que le processus décisionnel au sein de la municipalité, par le biais de règles et de normes. Ce processus est entouré de plusieurs formalités particulières, qu'il s'agisse de l'adoption ou de la modification d'un règlement. Il se doit d'être équitable et transparent puisque plusieurs décisions risquent d'avoir des répercussions importantes sur le droit des citoyens.

Le processus d'adoption d'un règlement doit être conforme à ce qui est prévu aux dispositions législatives pertinentes. Le non-respect de celles-ci peut fragiliser la stabilité juridique de la réglementation municipale et ouvrir la possibilité à la contestation de cette réglementation devant les tribunaux.

Toute municipalité doit respecter les dispositions législatives établissant les étapes de la procédure d'adoption des règlements et les particularités qui s'y rattachent, le cas échéant. En effet, selon le type de règlement à adopter, les municipalités doivent, dans certaines circonstances, franchir des étapes obligatoires supplémentaires prévues dans la législation. L'équipe d'audit a donc analysé les principales étapes du processus, à savoir l'avis de motion, le dépôt du projet, l'adoption, la publication et l'entrée en vigueur du règlement, en plus de la transmission de certains documents à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

À LA SUITE DE L'AUDIT, QUELS SONT LES PRINCIPAUX CONSTATS OBSERVÉS?

Le respect des dispositions législatives encadrant le processus d'adoption des règlements est important afin d'assurer une stabilité juridique de la réglementation municipale. En ce sens, nous ne devrions pas observer de non-conformités à leur égard. Notons que parmi les 28 municipalités auditées, 5 d'entre elles se sont conformées, dans tous

les aspects importants, aux exigences encadrant le processus d'adoption des règlements.

- Les actions se rapportant aux étapes spécifiques de l'adoption des règlements et de l'entrée en vigueur de ces derniers ont révélé plusieurs non-conformités, et ce, peu importe le type de règlement analysé;
- Le règlement sur le traitement des élus municipaux et, plus précisément les mentions obligatoires à inclure dans l'avis public prévu avant l'adoption du règlement contiennent des non-conformités;
- Des cas de non-conformité ont été notés pratiquement à chacune des étapes requises dans l'adoption des règlements liés à l'urbanisme, sans toutefois y être présentes de façon généralisée. Ce processus d'adoption est toutefois plus complexe que celui des autres types de règlements;
- Le contrôle interne entourant le processus d'adoption des règlements présente certaines déficiences, ce qui nuit au respect des dispositions législatives par les municipalités.

Dans le cadre des travaux de la Commission municipale, les mécanismes de contrôle interne relatifs au processus d'adoption des règlements ont été examinés dans chacune des municipalités auditées. Bien que la majorité d'entre elles utilise des listes de contrôle afin de suivre le processus d'adoption des règlements, l'équipe d'audit a noté que certaines déficiences dans la conception et le fonctionnement des contrôles en diminuent l'efficacité. Une bonification des contrôles internes favoriserait le respect des exigences législatives.

QUE RETENIR DE L'AUDIT?

Les municipalités adoptent chaque année plusieurs dizaines de règlements. Ces derniers sont d'une grande importance pour les municipalités puisque par ces règlements, les conseils municipaux concrétisent, notamment, leurs orientations. C'est pourquoi il est primordial d'assurer le respect des dispositions législatives relatives au processus d'adoption des règlements, par exemple par la bonification des contrôles internes pertinents.

Finalement, l'audit de conformité permet une amélioration continue du processus quant au respect des exigences gouvernementales spécifiées par les lois, au bénéfice des citoyens. ■

Consultez le rapport d'audit, l'ensemble des constats formulés et la recommandation faite en vous rendant au lien suivant : www.cmq.gouv.qc.ca/rapports



KAMELION

SIGNALISATION ÉLECTRONIQUE ÉVOLUÉE

450-623-2580
trafic-innovation.com








▶ Découvrez notre gamme d'afficheurs de vitesse Kamelion et d'autres innovations en signalisation électronique sur notre site web.





Josée Desharnais
Coordonnatrice, développement local et régional
Fédération québécoise des municipalités

LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION : UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Un Québec en santé est un Québec dont l'ensemble de ses régions participent et se partagent la croissance économique. La pénurie d'emploi, et les besoins criants des entreprises dans les régions, sont des raisons pour rendre la régionalisation plus intéressante et durable pour les immigrants intéressés. C'est avec l'engagement de l'ensemble des acteurs de la société, envers la mise en place de conditions propices à une intégration réussie, que nous allons y parvenir.

En raison du vieillissement de la population, de l'exode de la jeune génération et de la pénurie de main-d'œuvre, les mesures de régionalisation de l'immigration sont devenues un outil important de développement économique pour plusieurs régions. L'attraction des personnes immigrantes vers celles-ci est un enjeu de société, et c'est en travaillant, en concertation avec les partenaires locaux, que nous trouverons des solutions adaptées et personnalisées aux réalités de toutes les régions du Québec. L'immigration est un facteur de prospérité et de vitalité pour nos communautés et nos régions. Une personne qui immigrer choisit plus qu'un travail; elle choisit un milieu de vie pour elle-même et sa famille, et participe ainsi à la richesse collective.

Pour la Fédération québécoise des municipalités (FQM), l'immigration fait partie intégrante de la solution à cette décroissance de la main-d'œuvre disponible, et contribue également à développer et enrichir nos communautés. Conséquemment, la FQM collabore activement avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), qui déploie plusieurs programmes et actions pour accueillir, accompagner, et intégrer les personnes immigrantes et de ce fait, soutenir la vitalité des régions. La FQM est témoin que les

régions sont prêtes, mobilisées et surtout motivées à collaborer avec les différents partenaires, afin que l'immigration soit, non seulement un succès économique, mais également collectif.

LE PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS (PAC)

En novembre 2020, la ministre du MIFI, M^{me} Nadine Girault, a présenté aux élus-es, directeurs généraux de MRC et de municipalités locales, un nouveau programme qui répond aux demandes exprimées par la FQM, lors d'un webinaire dans la série de Cafés Web de la FQM. Ce programme « vise à soutenir les actions menées dans toutes les régions du Québec, pour attirer des personnes immigrantes, et faciliter leur intégration et leur pleine participation en français. Le Programme d'appui aux collectivités (PAC) a comme objectif de favoriser la concertation des acteurs régionaux, qui veulent renforcer les relations interculturelles harmonieuses, et rendre leur milieu encore plus inclusif. Ce programme s'appuie sur l'engagement des partenaires pour faciliter l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions »¹.

Le PAC, volet 1, propose une nouvelle approche pour les municipalités locales, les MRC et le rôle des collectivités. Compte tenu de leur proximité avec la population et les responsabilités qui leur incombent en matière de développement social, culturel, et économique, ces organisations sont appelées à jouer un rôle essentiel pour réunir les conditions favorables à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et ce, dans toutes les régions du Québec. La FQM est bien heureuse que les MRC et municipalités locales aient bien répondu à l'appel du programme. En effet, à la date limite des dépôts du volet 1, le MIFI a reçu plusieurs projets prometteurs et innovateurs. Ceci illustre clairement la mobilisation des régions et confirme également un intérêt grandissant pour l'immigration.

UN PORTAIL « EMPLOYEURS » DANS ARRIMA, PHASE 2

Un nouvel outil est offert aux entrepreneurs de toutes les régions du Québec pour faciliter le recrutement à l'international. En novembre 2020, la ministre Girault a annoncé la mise en ligne d'une nouvelle plateforme. L'objectif de ce Portail est de réduire les délais et de

faire un meilleur arrimage avec les besoins de main-d'œuvre des entreprises d'ici. Les entreprises pourront utiliser cette interface de recherche afin d'identifier les personnes qui ont déposé une déclaration d'intérêt dans Arrima. L'entreprise sera accompagnée d'un conseiller en immigration régionale tout au long des démarches qu'elle devra entreprendre. C'est un outil pertinent pour aider les entreprises dans le recrutement de la main-d'œuvre disponible, et par le fait même, favoriser une meilleure régionalisation de l'immigration.

LE MIFI EN RÉGION

D'ici 2026, 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec. Pour assurer une intégration réussie, l'immigration représentera donc plus que jamais, un levier pour la prospérité du Québec et de ses régions. Le MIFI bénéficie d'une enveloppe de 8,3 millions de dollars consacrés au déploiement des services d'immigration en région, ce qui permet d'offrir un accompagnement personnalisé et de proximité aux entreprises québécoises. Le ministère a mis en place un réseau régional composé de 72 points de service, incluant 6 directions régionales et 66 bureaux antennes qui couvrent les 17 régions du Québec.

Pour ce faire, 81 agents d'aide à l'intégration et 60 conseillers en immigration régionale sont déployés dans le réseau. Les services sont présentement accessibles sur l'ensemble du territoire du Québec et sont donnés à distance autant pour les personnes immigrantes que pour les partenaires, les villes/MRC que les entreprises.

L'intégration réussie des personnes immigrantes sur le marché du travail contribue à la richesse collective et à la prospérité économique de la société québécoise.

Selon la FQM, pour réussir la régionalisation de l'immigration, une place importante doit être

réservée au milieu municipal et au service de développement économique local. Personne n'est mieux placé pour comprendre les besoins des nouveaux immigrants et favoriser leur intégration, que ceux qui connaissent la réalité sociale et économique de leur milieu. Avec le redéploiement régional, son action sur le terrain et les nouveaux outils mis au service des collectivités et des employeurs, le MIFI est bien présent et entend contribuer en partenariat avec ses collaborateurs, à la mise en place de solutions concrètes aux enjeux de main-d'œuvre du Québec et de ses régions.

L'intégration réussie des personnes immigrantes sur le marché du travail contribue à la richesse collective et à la prospérité économique de la société québécoise. L'offre d'un environnement accueillant permettra aux personnes immigrantes de s'épanouir, se réaliser, et du même coup, participer activement au mieux-être de toute une communauté. ■

Source¹ : Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Communiqué de presse du MIFI, lancement du Nouveau Programme d'appui aux collectivités.

Direction générale

Nous devons prendre une décision en lien avec le . Disponible?

Votre avocate chez Bélanger Sauvé

Toujours disponible pour vous!

#çavabienaller 

BélangerSauvé, depuis 1967



M^{me} Érika Giroux, avocate
Service d'assistance juridique FQM/MMQ

DÉROGATIONS MINEURES DANS UN CONTEXTE DE PRODUCTION ANIMALIÈRE

Les articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*¹ (ci-après, la « LAU ») permettent à une municipalité d'accorder, par résolution du conseil, des dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement, à l'exception de celles relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol², et ce, sans devoir se plier au processus complexe de modification du règlement.

La décision du conseil de donner droit à une demande de dérogation mineure constitue l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire. Règle générale, le citoyen qui considère que son droit à la jouissance de sa propriété a été troublé par une telle dérogation mineure doit s'adresser à la Cour supérieure pour en contester la légalité, comme l'illustre bien la décision *Bolduc c. Municipalité de Saint-Elzéar*³, débat dans le cadre duquel le Fonds de défense de la Fédération québécoise des municipalités a autorisé en février 2019 l'octroi d'une aide financière à la Municipalité de Saint-Elzéar (ci-après, la « **Municipalité** »).

Il convient de rappeler d'abord les faits. M^{me} Cathy Bolduc et M. Carl Berthiaume (ci-après, les « **Intimés** ») habitent une résidence dans la Municipalité, située à 229 mètres d'une ferme porcine qui, jusqu'en 2011, était exploitée par M. Gilbert Martineau et M^{me} Lorraine Dion. Ces derniers étaient à l'époque autorisés à y élever 233.09 unités animales. En 2011, des difficultés financières les contraignent à cesser leurs activités.

Le 20 janvier 2015, M. Cécilien Berthiaume, un producteur de porcs important de la Municipalité, se porte acquéreur de la ferme du couple Martineau et Dion afin d'y exploiter

un site d'engraissement pouvant accueillir 453.6 unités animales, soit le double de l'élevage anciennement exploité par celui-ci. Fait à noter, le couple conserve la résidence adjacente à l'élevage. Cette exploitation projetée par M. Berthiaume, dont le but avoué est de maximiser la production et le potentiel de rentabilité, pose toutefois problème. En effet, compte tenu du nombre d'unités animales planifiées, la distance minimale à respecter entre le site d'élevage et une habitation voisine doit être de 294.5 mètres conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. Or, le site d'élevage est situé à 120 mètres de la résidence du couple Martineau et Dion et à 229 mètres de celle des Intimés.

Le 11 février 2015, M. Cécilien Berthiaume soumet à la Municipalité une demande de dérogation mineure aux normes relatives aux distances séparatrices d'odeurs des résidences voisines, en vue d'augmenter le nombre d'unités animales de la porcherie sans augmenter les superficies d'élevage.

Le 23 février 2015, le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité recommande au conseil d'accorder la

dérogation mineure demandée. Le 23 mars suivant, les Intimés avisent la Municipalité de leur objection quant à la demande puisque celle-ci constitue une dérogation majeure qui, si elle était acceptée, leur occasionnera des préjudices importants quant aux odeurs et dévaluera leur propriété.

Malgré cette opposition, le conseil municipal autorise le 7 août 2015 la demande de M. Cécilien Berthiaume. C'est sur cette toile de fond que les Intimés s'adressent à la Cour supérieure afin que soit déclarée nulle, illégale et invalide la résolution 70-04-15 de la Municipalité octroyant une dérogation mineure à son règlement de zonage, laquelle autorise une distance séparatrice moindre que celle prévue au règlement entre les élevages porcins de Bodéporc s.e.n.c. et leur résidence.

Jugeant que la municipalité a abusé de son pouvoir discrétionnaire, la Cour supérieure prononce la nullité de la résolution 70-04-14 de la Municipalité. De l'avis de l'honorable Georges Taschereau, la dérogation accordée est majeure compte tenu notamment qu'elle a pour effet de porter au double le nombre d'unités animales permises en vertu de la réglementation municipale.

La Municipalité interjette appel de la décision devant la Cour d'appel dont jugement a été rendu le 7 janvier 2021.⁴ Dans celui-ci, la Cour d'appel énumère les critères sur lesquels le conseil municipal saisi d'une demande de dérogation mineure doit se pencher.⁵ Ces critères, prévus aux articles 145.2 et 145.4 LAU, sont cumulatifs. Partant, si l'un d'entre eux n'est pas rencontré, cela est suffisant pour qu'une dérogation accordée par un conseil municipal soit annulée par un tribunal.

Reprenant l'analyse des critères énoncés à la LAU à la lumière des informations que possédait le conseil municipal, la Cour d'appel conclut que M. Cécilien Berthiaume n'a pas démontré que le refus d'accorder telle dérogation aurait pour effet de lui causer un préjudice sérieux. En l'espèce, les arguments avancés au soutien de sa demande ne font état d'aucun préjudice, encore moins d'un préjudice sérieux. M. Berthiaume allègue simplement que la demande de dérogation mineure vise à augmenter le cheptel du bâtiment agricole afin de mieux rentabiliser son investissement. Cela ne constitue pas un préjudice sérieux.⁶ Ce critère n'ayant pas été satisfait, la Cour d'appel rejette l'appel.

Elle prend néanmoins soin d'émettre certains commentaires à l'égard des motifs du juge de première instance. La Cour d'appel pointe l'approche quantitative

Jugeant que la municipalité a abusé de son pouvoir discrétionnaire, la Cour supérieure prononce la nullité de la résolution 70-04-14 de la Municipalité. De l'avis de l'honorable Georges Taschereau, la dérogation accordée est majeure compte tenu notamment qu'elle a pour effet de porter au double le nombre d'unités animales permises en vertu de la réglementation municipale.

voire mathématique adoptée par le juge, dont l'analyse porte sur le nombre d'unités animales plutôt que sur la distance entre les bâtiments de ferme et les habitations avoisinantes. Elle rappelle que bien que la distance séparatrice faisant l'objet de la demande de dérogation mineure accuse un écart important par rapport à la norme réglementaire, cette seule donnée ne saurait toutefois être suffisante pour qualifier une dérogation de majeure. S'agissant d'une question de fait, il convient d'apprécier cette donnée en tenant compte des particularités propres à chaque dossier.

Cette décision constitue un juste rappel des principes applicables en matière de dérogations mineures et plus particulièrement, dans un contexte de production animale. ■

¹ RLRQ c A-19.1

² *Id.*, art. 145.1

³ 2018 OCCC 4521

⁴ *Municipalité de Saint-Elzéar c. Bolduc*, 2021 OCCA 19

⁵ *Id.*, paragr.15

⁶ *Id.*, paragr.25 et 30



FORMATION
en sécurité civile



Assurez la **sécurité** de
vos **concitoyens** en cas
de situation d'urgence.

Informez-vous
sur nos formations

croixrouge.ca/securitecivile



M. Antoine Pleau-Trottier, superviseur, Gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec

COMMENT IMPLANTER UNE CULTURE DE GESTION DES RISQUES?

Mieux vaut prévenir que guérir! Voilà un adage que les gestionnaires municipaux devraient appliquer dans leurs activités quotidiennes. Il est en effet souvent plus facile, et moins coûteux, d'agir pour réduire les risques que de subir un sinistre.

Les activités courantes des municipalités comportent de nombreux risques et les organisations évoluent dans un environnement en constante évolution. Les gestionnaires municipaux doivent donc continuellement s'adapter à de nouvelles situations et agir avec proactivité pour déceler et contrer les risques. Pour y arriver, ils doivent pouvoir compter sur l'appui de leurs élus, l'engagement de leurs employés et le soutien de partenaires chevronnés.

AVANTAGES D'UNE CULTURE DE GESTION DES RISQUES

Comme les compétences municipales sont nombreuses et la gestion de leurs opérations doit se faire en tenant compte de plusieurs risques, les avantages de l'implantation d'une culture de gestion des risques au sein des organisations sont multiples. En effet, les risques, s'ils ne sont pas bien gérés, peuvent causer la perte d'un actif stratégique (un garage municipal et les véhicules qu'il abrite, par exemple), entraîner la municipalité dans des litiges civils longs et coûteux et compromettre l'offre de service aux citoyens.

Une gestion proactive des risques comporte donc de nombreux avantages pour une municipalité :

- › Réduction des sinistres et des imprévus;

- › Augmentation de la sécurité des biens et des personnes;
- › Meilleure stabilité financière;
- › Renforcement auprès des citoyens de son image, de sa réputation et de la satisfaction.

LA GESTION DES RISQUES PORTÉE PAR LES ÉLUS

L'implantation efficace d'un processus de gestion des risques municipaux doit être portée par les élus et impliquer tous les acteurs municipaux. Les administrations municipales doivent identifier et analyser les risques qui sont prioritaires dans leurs milieux et attribuer les ressources humaines et financières requises pour qu'ils soient traités et surveillés adéquatement. Si des acteurs clés ne sont pas impliqués, le processus peut faillir et la municipalité peut s'exposer à un sinistre.

Prenons l'exemple d'une municipalité desservie par un réseau d'égout canalisé. Pour prévenir les sinistres liés à ce réseau, elle devra minimalement poser les actions suivantes :

- › S'assurer que les nouveaux développements immobiliers ne surchargeront pas le réseau;
- › Réaliser les opérations d'inspection et d'entretien du réseau en temps utile;
- › Déceler les secteurs problématiques;
- › Planifier les travaux correctifs dans les secteurs problématiques en temps opportun;

- › Consacrer les ressources nécessaires pour réaliser les travaux.

Pour être efficaces, ces actions doivent être adaptées au cas par cas et elles doivent prendre en compte l'expertise de plusieurs acteurs municipaux.

En responsabilisant et en sensibilisant les effectifs, les municipalités s'assurent d'obtenir un portrait fidèle de la situation sur le terrain. La mise en commun des expertises internes ne peut que faciliter le processus, améliorer la rapidité de réponse et prévenir les risques coûteux.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Il existe une [méthode éprouvée](#) en quatre étapes simples pour établir un plan de gestion des risques efficace :

1) Découverte et identification : pouvoir déceler et rapporter les risques

Faire l'inventaire des différents risques liés aux activités de la municipalité et les répertorier dans un registre. Il est important d'impliquer les parties prenantes dès le début du processus.

2) Mesure et analyse : savoir évaluer la fréquence et la sévérité des risques

Faire une analyse quantitative des risques selon deux paramètres : la probabilité (fréquence) et la gravité (sévérité) de chacun, ce qui permet de prioriser les risques. Cette méthode peut s'appliquer à tous



les risques qu'ils soient opérationnels, financiers, stratégiques ou autres.

Certains sinistres arrivent rarement, mais ont un impact considérable lorsqu'ils surviennent, alors que d'autres sont moins coûteux, mais arrivent plus régulièrement. Pour réduire l'occurrence et les coûts ainsi que pour protéger vos communautés, il est essentiel de bien connaître les risques présents dans votre municipalité. La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) a développé une [cartographie des principaux risques municipaux](#), un portrait des sinistres les plus courants et les plus coûteux, afin d'aiguiller les municipalités dans l'identification de leurs risques et la priorisation de leurs actions de prévention. Elle présente également les principales mesures préventives recommandées pour réduire ces risques de manière efficace.

3) Traitement des risques : élaborer des mesures préventives

Typiquement, il y a quatre étapes à respecter dans l'élaboration des mesures préventives :

- Faire l'inventaire des options en fonction des objectifs;

- Analyser les options en fonction de leurs coûts et de leur efficacité;
- Implanter les solutions et les mesures retenues;
- Contrôler l'efficacité des mesures.

4) Surveillance et contrôle : faire les suivis et évaluer l'efficacité

Mesurer régulièrement l'efficacité du plan de gestion des risques et des mesures préventives implantées afin de s'assurer qu'ils soient fidèles aux besoins évolutifs.

En mettant en place cette méthode et en l'appliquant de façon systématique dans l'ensemble des champs d'activité municipale, les administrations seront en mesure de garder le cap sur les principaux risques, de prioriser leurs actions et d'optimiser leurs ressources.

DES CONSEILLERS POUR VOUS SOUTENIR

La MMQ a été créée en misant sur la gestion des risques pour réduire les sinistres et ainsi assurer aux municipalités québécoises un accès à long terme à de l'assurance et une stabilité des primes. Ses conseillers spécialisés dans chacune des sphères

d'activité municipale accompagnent sans frais ses membres dans la prévention de leurs sinistres. Cet accompagnement se traduit notamment par des conseils personnalisés, l'inspection préventive en sécurité incendie et des lieux ainsi que l'inspection thermographique des installations électriques. Les conseillers en gestion des risques donnent également des formations et des webinaires pour aiguiller les membres sur les meilleures pratiques à adopter pour gérer leurs risques efficacement.

L'implantation d'une culture de gestion des risques est une étape impérative pour toute administration municipale ayant à cœur la sécurité et la stabilité de ses services. En mettant en place une méthode simple et éprouvée, en mobilisant le personnel et avec le soutien des conseillers spécialisés de la MMQ, les municipalités ont tous les outils pour y arriver efficacement.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à contacter le [Service de la gestion des risques](#) de la MMQ ou à visiter son site Web à mutuellemmq.com. ■



Marc Sparano, coordonnateur à la formation et conseiller en ressources humaines
Fédération québécoise des municipalités

SUR LA VOIE DE L'EFFICIENCE... SUIVEZ LE GUIDE!

Comme chaque année, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) met à jour son offre de formation afin d'être au plus près de vos attentes et de répondre aux besoins identifiés dans les municipalités locales et les MRC. Parmi les nouveaux cours à découvrir en 2021, plusieurs visent à vous accompagner vers une plus grande efficacité à un meilleur coût. Bienvenue sur la voie de l'efficacité.

VERS UN MEILLEUR CALCUL DU COÛT DES ACTIVITÉS MUNICIPALES

Bien souvent, tout processus de rationalisation de l'organisation et des finances municipales commence par une bonne connaissance de la situation existante. Dans cette perspective, la FQM vous propose une nouvelle formation, développée en partenariat avec Mallette, intitulée « **Le coût de revient des activités municipales** ».

Plusieurs questions se posent sur le chemin d'une appréhension précise de la réalité municipale : notamment le coût des différents services municipaux et l'arbitrage entre la régie et l'impartition des services offerts par la municipalité. De la même manière, au sein du conseil municipal, vous souhaiteriez souvent avoir une vision plus précise de l'impact de vos décisions stratégiques sur le coût de revient des services municipaux. Enfin, vous vous interrogez très certainement sur les stratégies de tarification à mettre en œuvre, notamment pour des services partagés avec d'autres municipalités.

Imaginée sous forme d'atelier, cette formation d'une demi-journée, incluse dans le parcours vers le Diplôme d'administrateur-trice municipal-e, est

spécialement formatée pour les élus-es, les directrices et directeurs généraux et plus largement toutes les personnes occupant un poste de gestionnaire. En participant à ce cours, vous apprendrez les concepts de base du coût de revient dans un cadre pratique et adapté au contexte municipal.

VERS UNE MISE EN COMMUN ENTRE LES ORGANISATIONS MUNICIPALES

Les questions liées au coût des services, mais également de manière plus générale celles liées aux moyens disponibles pour faire face à leurs obligations nombreuses et complexes, conduisent les organisations municipales à porter leur réflexion vers les mécanismes de mise en commun. Ces mécanismes de mise en commun doivent être considérés et ils constituent bien souvent la seule avenue possible pour respecter ces obligations croissantes. Mais la mise en œuvre d'une telle solution requiert de suivre une procédure bien précise. C'est pour vous aider à cheminer vers cette possibilité que la FQM vous invite à participer à un nouveau cours, intitulé « **Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix** » et élaboré en partenariat avec le cabinet Tremblay

Bois avocats. Pendant cette formation d'une demi-journée, vous (re)découvrirez les notions de déclaration de compétence, de fourniture de services, de délégation de compétence, de création d'une Régie, etc. L'objectif est de vous donner les outils pour identifier les différents mécanismes de mise en commun et de vous aider à effectuer les bons choix parmi les différentes options possibles.

VERS UNE AMÉLIORATION CONTINUE DES SERVICES PUBLICS

Et maintenant que les coûts liés aux activités municipales sont identifiés, que les choix de mise en commun ont été effectués, il est important de s'assurer que les services municipaux offriront le niveau de qualité de service attendu. Dans cette perspective, le *Lean Management* peut être une approche bénéfique pour les organisations municipales. Très populaire dans le secteur privé, cette approche fait son chemin dans le monde municipal et le cours « **Le lean management - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale** » vous ouvrira les portes d'une démarche d'optimisation des coûts et d'amélioration continue de la qualité. Ce cours d'une journée

d'adresse aussi bien aux élus-es qu'aux gestionnaires qui souhaitent s'initier au *Lean Management* et à la méthode *Six Sigma*. Ces concepts robustes offrant une méthodologie structurée vous guideront vers la création de valeur dans les services publics aux coûts optimisés et à la qualité améliorée de manière continue. Vous êtes curieux de plonger dans un nouvel univers? Faites-le pas avec nous sur formationmunicipale.com et obtenez la Certification Ceinture Blanche en *Lean Six Sigma*.

Suivez-nous pas à pas vers une gestion efficiente des services publics locaux et régionaux. Le chemin commence ici : formationmunicipale.com.

NOUVEAUTÉ

Tout un chacun espérons que la situation d'urgence sanitaire va être ressentie de manière moins aiguë dans les prochaines semaines. Il est certainement temps de revenir, en dehors d'un contexte d'urgence, sur le rôle qui incombe aux municipalités, notamment en matière de santé publique.

La déclaration d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec a poussé les municipalités à intervenir rapidement et de manière inattendue. La FQM, en partenariat avec Cain Lamarre, propose une formation qui vise à mettre en lumière les compétences et les pouvoirs qui s'offrent aux municipalités et MRC en matière de santé publique, de même que leurs obligations et les mesures pouvant être adoptées à titre préventif. Le tout sera présenté en regard des lois applicables et agrémenté d'exemples concrets.

Vous retrouverez cette formation sur formationmunicipale.com au titre « **Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique** ».

NOUVEAUTÉ

L'exercice des fonctions municipales n'est pas exempt de risques et les élus-es peuvent se retrouver confrontés à un recours intenté contre eux. La FQM souhaite vous donner les moyens d'être en mesure de bien évaluer la situation et de prendre les bonnes décisions dans ces circonstances.

Élaborée avec Municonseil Avocats, cette formation d'une demi-journée intitulée « **Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions** » permettra aux élus-es municipaux de prendre connaissance des dispositions du Code municipal du Québec et de la *Loi sur les cités et villes* leur assurant une représentation juridique, aux frais de la municipalité, lorsqu'ils font l'objet de poursuites civiles, pénales ou criminelles découlant de l'exercice de leurs fonctions. Ce régime de protection comporte des avantages évidents, mais il comporte aussi des dangers que l'élu-e doit connaître avant de requérir que sa municipalité assume ses honoraires juridiques.

Inscrivez-vous sur formationmunicipale.com. ■

POUR QUE VOUS N'AYEZ PAS À CHOISIR ENTRE PROXIMITÉ & EXPERTISE



Avec 16 bureaux répartis à travers tout le Québec et plus de 250 professionnels du droit dont plus de 25 en droit municipal et de l'environnement, Cain Lamarre a la capacité d'offrir ce qu'aucun autre cabinet ne peut proposer: une expertise de haut niveau combinée à une fine connaissance du milieu et des enjeux locaux.



M^e Marie-Hélène Savard, avocate
Directrice du Service d'assistance juridique FQM/MMQ

LES FRAIS DE DÉFENSE DES ÉLUS-ES ACCUSÉS

Dans la grande sphère du régime juridique de protection applicable aux frais de défense des élus-es municipaux en matière criminelle, la Loi prévoit une obligation pour les municipalités d'assumer la défense ou la représentation d'un élu-e visé par des accusations en matière criminelle, fondées sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil. Voici un aperçu des grandes lignes.

LE PRINCIPE GÉNÉRAL

Les articles 604.6 LVC et 711.19.1 CM imposent une obligation pour les municipalités d'assumer la défense ou la représentation, selon le cas, d'une personne qui est, soit le défendeur, l'intimé ou l'accusé, soit le mis en cause, dans une procédure dont est saisi un tribunal (...). Bien entendu, le tout n'est applicable que dans le contexte où cette procédure « est fondée sur l'allégation d'un acte ou d'une omission dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil (...) ». Néanmoins, ces articles prévoient que : « Si la personne assume, elle-même ou par le procureur de son choix, cette défense ou représentation, la municipalité doit en payer les frais raisonnables. ». Il est clair que le législateur n'a pas fait de ce régime un pouvoir discrétionnaire. Il s'agit bien d'une orientation logique au regard du portrait global : si des opposants politiques devaient voter pour appuyer ou non une résolution portant sur un tel sujet, bien des élus-es se retrouveraient sur la paille, sans ressource et laissés pour compte face au système de justice dans lequel des honoraires d'avocats deviennent la source de tous les maux. Et dans un état de droit où le principe de la présomption d'innocence a préséance, cette règle générale trouve application.

Encore faut-il que les gestes ayant mené à telles accusations aient été commis « dans l'exercice des fonctions de la personne comme membre du conseil ». Reste à comprendre la portée de cette obligation au niveau quantitatif (notion de frais raisonnables) et la qualification de cette immunité : relative ou absolue.

DES FRAIS RAISONNABLES DITES-VOUS?

Le législateur ne quantifie pas les « frais raisonnables » que doivent assumer les municipalités. En cas de doute, vous ne trouverez nulle part dans la Loi une charte de montants de comptes d'honoraires professionnels, en ordre croissant, du plus raisonnable au plus déraisonnable. C'est aux tribunaux que revient la tâche d'apprécier le caractère de raisonnabilité et pour ce faire, ils analysent notamment l'objet du litige, le stade des procédures, l'ensemble des faits au dossier, bref, le contexte général. Ainsi, l'honorable Jérôme Frappier, j.c.s., a jugé qu'un montant de 22 000 \$ comme somme additionnelle n'était pas raisonnable dans le contexte du litige et des dépenses déjà engagées totalisant 139 515 \$¹. Dans un tout autre contexte en 2011, la Cour supérieure² a déclaré « que

le tarif de 175 \$ / l'heure du procureur de la conseillère Clotteau est plus que raisonnable, vu son expérience et ses qualifications en matière de droit municipal ». Ces deux exemples illustrent parfaitement que la notion de raisonnabilité dans le contexte de l'application des articles de loi précités n'est pas fixe et mérite une réflexion sérieuse lorsque la question se pose. Qu'en est-il du remboursement de ces honoraires par l'élu-e?

UNE IMMUNITÉ RELATIVE

C'est une immunité relative qui est ainsi accordée par la Loi. Un remboursement peut être demandé par la municipalité des dépenses qu'elle a engagées dans certains cas législativement établis : 1^o l'acte ou l'omission de la personne, dont l'allégation a fondé la procédure, est une faute lourde, intentionnelle ou séparable de l'exercice des fonctions de la personne; 2^o le tribunal a été saisi de la procédure par la municipalité ou par un tiers à la demande de cette dernière; 3^o la personne, défenderesse ou accusée dans la procédure de nature pénale ou criminelle, a été déclarée coupable et n'avait aucun motif raisonnable de croire que sa conduite était conforme à la loi.

Bien entendu, il ne s'agit que de notions générales auxquelles d'autres critères s'appliquent. Chaque situation doit être examinée avec attention, à la lumière de l'ensemble des faits constitutifs d'un dossier pour adopter une position à savoir si une municipalité a le droit d'être remboursée et si l'acte est « séparable de l'exercice des fonctions de la personne ». La Loi portant souvent à interprétation, il n'est pas surprenant que les courants jurisprudentiels se modifient en cours de route. D'ailleurs...

UNE DÉCISION RÉCENTE

Depuis l'arrêt *Berniquez St Jean c. Ville de Boisbriand*, 2013 QCCA 2197, dans lequel la Cour d'appel avait refusé de faire bénéficier le régime de protection à une mairesse qui était accusée de fraude, de corruption et d'abus de confiance, les accusations de cette nature ont enflammé les débats sur l'automatisme de l'application de la protection dont bénéficient les élus-es quant au paiement de leurs frais de défense. L'arrêt *Ville de Saint-Constant*³, rendu en octobre 2020, vient modifier ce courant défavorable aux élus-es pour assouplir le processus de réclamation, même dans

le cadre d'accusations de fraude, de corruption et d'abus de confiance. La Cour d'appel est même venue alléger le fardeau de l'élu-e dès sa demande à la municipalité de pouvoir bénéficier de la protection. Maintenant, ce n'est que lorsque la municipalité réclame le remboursement des sommes qu'elle a versées, soit lorsque la procédure au criminel est terminée, que la Cour pourra procéder à la détermination du véritable contexte dans lequel l'acte ou l'omission a été posé et qu'elle pourra statuer de manière définitive sur la question de savoir s'il est séparable ou non de l'exercice des fonctions de l'élu-e.

CONCLUSION

Ce genre de régime de protection existe, même en matière criminelle, parce que les élus-es occupent des fonctions qui impliquent de grandes responsabilités et de graves conséquences en cas de manquement. La présomption d'innocence protège les personnes non coupables jusqu'à preuve du contraire et le cadre actuel établi par la Loi et la jurisprudence pertinente concorde avec les valeurs enchâssées dans la Charte.

Pour toute question ou tout commentaire à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec un avocat du Service d'assistance juridique de la FQM/MMQ au saj@fqm.ca. ■

¹ *Béliveau c. Municipalité de Lacolle*, 2020 QCCS 1158 (CanLII)

² *Blain-Clotteau c. Brownsburg-Chatham (Ville de)*, 2011 QCCS 6208 (CanLII)

³ *Ville de Saint-Constant c. Succession de Pépin*, 2020 QCCA 1292

L'ANCAI c'est...

- ☛ **UN SERVICE RAPIDE ET FLEXIBLE**
Camionneurs disponibles 24/7, un seul appel suffit.
- ☛ **UN RÉSEAU COUVRANT TOUT LE QUÉBEC**
72 organismes de courtage dans la province.
- ☛ **UN VASTE BASSIN DE CAMIONS**
L'ANCAI compte 5200 camionneurs artisans et petites entreprises de camionnage.
- ☛ **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES**
Seuls les camionneurs résidant dans la zone où s'exécutent des travaux sont affectés au transport.

300 MUNICIPALITÉS ONT SIGNÉ UNE CLAUSE DE CAMIONNAGE EN VRAC PRIVILÉGIANT LEURS CITOYENS



Consultez la liste des organismes de courtage affiliés à l'ANCAI sur notre site Web
www.ancai.com/courtage/12
418-623-7923



SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
Lorsque la digue a cédé, un seul appel à un organisme du réseau de l'ANCAI, un samedi soir, a permis de rassembler rapidement 35 camionneurs artisans.

L'Association nationale des camionneurs artisans inc.



FORMATION MUNICIPALE

CERTIFICAT EN COMPÉTENCES MUNICIPALES

- Les rôles et responsabilités des élus-es
22 et 23 avril 2021 de 9 h à 12 h
9 et 10 juin 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- Maîtrisez vos dossiers municipaux
5 et 6 mai 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
3 et 4 juin 2021 de 13 h à 16 h
- Gestion financière municipale
1^{er} mai 2021 de 9 h à 16 h

DIPLÔME D'ADMINISTRATEUR-TRICE MUNICIPAL-E

Cours de concentration

- Adjugé! Les coulisses de la prise de décision en matière de contrats
15 et 16 avril 2021 de 9 h à 12 h
- La planification stratégique
5 mai 2021 de 13 h à 16 h
- La préparation et la participation des élus-es aux assemblées du Conseil municipal
8 et 9 avril 2021 de 9 h à 12 h
- Sécurité civile: les élus-es, la loi et la prévention
24 avril 2021 de 9 h à 16 h

Cours à option

- Atelier-pratique : L'entrevue radio et télé
19 et 20 mai 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- Communiquer efficacement
29 mai 2021 de 9 h à 16 h
- Générez un succès dans vos projets
24 avril 2021 de 9 h à 16 h
- La communication avec les médias et avec les citoyens
10 avril 2021 de 9 h à 16 h
- La gestion contractuelle en-deçà de 105 700 \$
7 mai 2021 de 9 h à 12 h
- La nécessité d'un travail d'équipe du maire et de la direction générale
2 juin 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- La participation publique : au-delà du référendum
5 juin 2021 de 9 h 30 à 12 h
- Le comité consultatif d'urbanisme : un outil de démocratie participative au service de la collectivité
14 mai 2021 de 9 h à 12 h
- Le coût de revient des activités municipales
8 mai 2021 de 9 h à 12 h
- Le *lean management* - Comment générer de la valeur dans l'organisation municipale
18 et 19 mai 2021 de 8 h 30 à 12 h
- Le marketing territorial, mode d'emploi pour les municipalités et les MRC
17 avril 2021 de 9 h à 16 h
3 et 4 juin 2021 de 9 h à 12 h

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible à distance : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici toutes les dates des classes virtuelles à venir.

- Maximiser votre impact auprès des divers paliers décisionnels
6 mai 2021 de 13 h à 16 h
12 juin 2021 de 9 h à 12 h
- Le rôle d'une municipalité en matière de santé publique
2 avril 2021 de 9 h à 12 h
- Le service à la clientèle (et la gestion des situations conflictuelles)
7 mai 2021 de 13 h 30 à 16 h 30
- Les communications citoyennes à l'heure de l'acceptabilité sociale
9 avril 2021 de 9 h à 12 h
- Les droits des élus-es municipaux à la représentation juridique dans le cadre de poursuites intentées contre eux dans l'exercice de leurs fonctions
30 avril 2021 de 13 h à 16 h
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix
1^{er} avril 2021 de 9 h à 12 h
15 mai 2021 de 9 h à 12 h
- MRC : comprendre et maximiser les outils de la gouvernance régionale
8 avril 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
5 juin 2021 de 13 h à 16 h
- Parler en public – Atelier pratique
29 et 30 avril 2021 de 9 h à 12 h

DIPLÔME EN LEADERSHIP

- Initiation au coaching
15 mai 2021 de 9 h à 16 h
- Initier le changement
8 mai 2021 de 9 h à 16 h
- Travail d'équipe
15 et 16 avril 2021 de 13 h à 16 h
8 juin 2021 de 9 h à 16 h
- Communiquer avec impact en tant qu'élue
26 et 27 mai 2021 de 17 h 30 à 20 h 30
- Assumer son leadership en tant qu'élue – phase 2
27 et 28 avril 2021 de 17 h 30 à 20 h 30

LES COURS EN FORMULE PRIVÉE

Tous les cours du répertoire de formation sont offerts en formule privée et... à distance. En prévision des élections, réservez dès à présent le cours obligatoire sur « Le comportement éthique ». Pour en savoir plus, communiquez avec nous à competences@fqm.ca.

Et toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

FQM Assurances

SERVICE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

LA SEULE POLICE D'ASSURANCE ADAPTÉE AU MONDE MUNICIPAL!

FQM Assurances offre désormais un service et une expertise complète en matière d'assurance de dommages pour les organismes municipaux.

BÉNÉFICIEZ DE NOMBREUX AVANTAGES:

- D'un pouvoir d'achat de plus de 1 100 organismes municipaux
- D'une dispense du processus d'appel d'offres
- D'un seul assureur pour toutes les garanties
- D'un service d'aide à la décision qui vous permet d'identifier, d'analyser et de réduire vos risques municipaux
- De formations et de conseils adaptés en matière de prévention
- Du Service d'assistance juridique FQM/MMQ

CONTACTEZ-NOUS!

1 833 651-1010

assurancedommages@fqm.ca



Distributeur autorisé des produits de
La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

MMQ

La Mutuelle
des municipalités
du Québec

MAÎTRES EN LUMIÈRE

Créateur & fabricant de décors lumineux



Leblanc
illuminations
CANADA



1 866 814-3617

www.leblanc-illuminations.ca

SUIVEZ-NOUS!



LES VÉHICULES SPÉCIALISÉS / SPECIALIZED VEHICLES



Camionnette plateforme
Flat bed



Camionnette monte-charge
Pick-up tail lift



Camionnette grue à treuil électrique, capacité 1 000 lbs
Electrical winch crane, capacity 1 000 pds



Camionnette benne basculante
Dumpers



Plateforme 16'
16' flat bed



Camionnette cabine surélevée
High roof box



Camion cube 16', 18' et 20' avec monte-charge
Cube 16', 18' and 20' trucks with tail lift



NACELLES / AERIAL LIFTS

NACELLES POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT.
AERIAL LIFT FOR COMMERCIAL USE ONLY.



Nacelle à échelle Warwick 34'
Non-insulated telescopic aerials ladder 34'



Nacelle à mât télescopique isolé Versalift 36'
Insulated telescopic aerials lift 36'



Nacelle à échelle RH 37' non-isolée ou RH 38' isolée
Non-insulated 37' or isolated 38' telescopic aerials ladder



Cube nacelle 13 pieds à échelle isolée 39 pieds
Insulated 39' telescopic aerials ladder cube trucks

LES ACCESSOIRES / ACCESSORIES



Attache-remorque
Hitch



Attache-remorque (Goose neck)
Hitch (Goose neck)



Sellettes d'attaches (Fifth wheel)
Fifth wheel



Frein électrique
Electrical break



Gyrophares (Rotating warning lights)
Rotating warning lights



G.P.S.
G.P.S.



Flèche lumineuse (Directional luminous arrow)
Directional luminous arrow



Grille protectrice
Cab protector



Remorque ouverte ou fermée
POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT.
Closed or open trailers FOR COMMERCIAL USE ONLY.



Boîte de fibre
Fiber box



Boîte de fibre surélevée
High roof fiber box



Bureau
Desk



Support à échelle
Ladder rack



Tablettes
Shelves



Porte-bagages
Rack

LES SUCCURSALES / BRANCHES

ALMA
418.669.0008

AMOS
819.732.8282

ANJOU
514.323.3947

ANTICOSTI
418.535.0157

BAIE-COMEAU
418.294.2414

CHIBOUGAMAU
418.748.6050

CHICOUTIMI
418.698.5411

DRUMMONDVILLE
819.850.9772

FERMONT
418.287.5295

GATINEAU
819.643.4999

GRANBY
450.956.1242

HAVRE ST-PIERRE
418.538.7420

HULL
1.866.728.8243

JONQUIÈRE
418.548.2115

LA PRAIRIE / BROSSARD
1.866.728.8243

LAVAL
450.662.9040

LÉVIS
418.833.7711

LONGUEUIL (BOUCHERVILLE)
450.645.9706

MASCOUCHE
450.918.3199

MATANE
418.566.6824

MONT-TREMBLANT
819.429.6726

MONTRÉAL (RUE STE-CATHERINE EST)
514.527.2426

MONT-LAURIER
819.623.1116

MONTMAGNY
418.248.0031

NEW RICHMOND
418.392.6145

POINTE-AUX-TREMBLES
514.645.2836

PORT-CARTIER
418.766.7440

PORT-DANIEL
581.351.2204

QUÉBEC
418.692.1315

RIMOUSKI
418.723.3906

RIVIÈRE-DU-LOUP
418.868.0909

ROUYN NORANDA
819.762.8288

SHAWINIGAN
819.539.1123

SHERBROOKE
819.822.2171

STE-ANNE-DES-MONTS
418.763.3100

VAL D'OR
819.825.5413

VALLÉFIELD
450.370.3474

VARENNES
450.929.0712

VAUDREUIL/DORION
450.510.0346

VICTORIAVILLE
819.357.9222

VILLE LABAIE
418.544.7655

ST-FÉLICIEN
418.679.8445

ST-GEORGES DE BEAUCE
418.228.8243

ST-HYACINTHE
450.253.0692

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
450.376.9939

ST-JÉRÔME
450.432.2882

ST-LAURENT/CARTIERVILLE
514.336.5162

STE-MARIE
418.387.2800

ST-RAYMOND
418.337.2204

SEPT-ÎLES
418.968.4540

THETFORD MINES
1.866.728.8243

TROIS-RIVIÈRES
819.377.5388

VAL D'OR
819.825.5413

VALLÉFIELD
450.370.3474

VARENNES
450.929.0712

VAUDREUIL/DORION
450.510.0346

VICTORIAVILLE
819.357.9222

VILLE LABAIE
418.544.7655

Près d'un aéroport (taxi disponible \$\$\$)
Near to airport (taxi available \$\$\$)

Près d'un métro
Near subway

SIÈGE SOCIAL :

521, Côte Joyeuse, Saint-Raymond (Québec)
Canada G3L 4A9

T : 418.337.2204 / 1.866.728.8243
F : 418.337.2159

ON EN OFFRE +

- + DE CHOIX
- + D'OPTIONS
- + DE CONSEILS
- + DE SERVICE



NOUS AVONS
LA SOLUTION
EN TRANSPORT

LOCATION
SAUVAGEAU
Autos • Camions • Véhicules spécialisés
Cars • Trucks • Specialized vehicles

1 866 728-8243
www.sauvageau.qc.ca
info@sauvageau.qc.ca

LES CATÉGORIES DE VÉHICULES / VEHICLES CATEGORIES

AUTOS / CARS



Sous-compact
Sub-compact



Compacte
Compact



Intermédiaire
Mid Size



Hybride
Hybrid



Voiture électrique
Electric car

PASSAGERS / PASSENGERS



Minivan
7 passagers
Minivan
7 passengers



Minibus
8 et 15 passagers
Minibus
8 and 15 passengers



Transit 8 et 15 passagers
8 and 15 passengers
Transit

V.U.S. / S.U.V.



Véhicule utilitaire
compact 2x4 et 4x4
Compact 2x4
and 4x4 SUV



Véhicule utilitaire
intermédiaire 4x4
Mid size 4x4 SUV



Véhicule utilitaire
luxueux 4x4
Luxurious
SUV 4x4

CAMIONNETTES / COMPACT PICK-UPS



Camionnette
compacte,
2x4 et 4x4
Compact Pick-up,
2x4 and 4x4



Camionnette cabine régulière, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up regular, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine allongée, 2x4 et 4x4
Compact Pick-up extended, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe, 2x4 et 4x4
Crew-cab, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe, 2x4 et 4x4
Crew-cab, 2x4 and 4x4



Camionnette cabine d'équipe,
4x4, roues doubles
Crew-cab, 4x4

TOUTES NOS CAMIONNETTES SONT DISPONIBLES EN VERSIONS 2X4 ET 4X4. LA GRANDEUR DES BOÎTES VARIE DE 5' À 8' ET LA CAPACITÉ DE 1/2, 3/4 OU 1 TONNE.

ALL OUR PICK UP TRUCKS ARE AVAILABLE 2X4 AND 4X4. THE SIZE OF THE BOXES ARE 5' TO 8', AND 1/2, 3/4 OR 1 TON CAPACITY.

FOURGONNETTES / CARGO VANS



Fourgonnette compacte
Transit connect
Compact
Transit connect



Fourgonnette régulière et allongée
Cargo Vans regular and extended



Fourgonnette Transit, toit bas 56", moyen 72" ou haut 81"
Transit, low roof 56", medium roof 72" or high roof 81"



Fourgonnette Promaster toit haut 76", 3 passagers
Cargo van Promaster with high roof 76", 3 passagers

CAMIONS RÉFRIGÉRÉS / REFRIGERATED TRUCKS



Fourgonnette compacte réfrigérée
Compact refrigerated van



Fourgonnette réfrigérée
Refrigerated van



Camion cube 14' réfrigéré
Refrigerated 14' cube truck

CAMIONS CUBE / CUBE TRUCKS



Camions cube 12' et 14'
12' and 14' cube trucks



Camions cube 16' et 18'
16' and 18' cube trucks



Camion cube 16', 3 passagers
16', 3 passagers cube truck



Camion cube 20' et 22', 3 passagers
20' and 22', 3 passagers cube truck



Camion cube 26', rampe et monte-charge
26' cube truck with lift and a ramp

VÉHICULES TOUT-TERRAIN / ALL TERRAIN VEHICLES



Véhicule tout-terrain (VTT)
All terrain vehicle (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 2 places
All terrain vehicle 2 passagers (ATV)



Véhicule tout-terrain (VTT) 6 roues
All terrain vehicle 6 wheels (ATV)

VÉHICULES HORS-ROUTE / OFF-ROAD VEHICLES



Véhicule hors-route 2 places
All terrain vehicles 2 passagers



Véhicule hors-route 3 ou 4 places
All terrain vehicles 3 or 4 passagers

MOTONEIGE / SNOWMOBILE



Skandic 600 ou 900
Skandic 600 or 900

**NOUS VENDONS
TOUT CE QUE NOUS LOUONS!
WE ALSO SELL WHAT WE RENT!**

VÉHICULES HORS-ROUTE POUR LOCATION COMMERCIALE SEULEMENT.
OFF-ROAD VEHICLES FOR COMMERCIAL USE ONLY.